

RÉALISATION DES PHASES 1 & 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 17 JANVIER AU 28 FÉVRIER 2022 • BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATION

RÉCAPITULATIF GLOBAL

TYPE DE SUPPORT	NOM PRÉCIS/FORMAT DU SUPPORT	QUANTITÉ/DURÉE	DATE/LIEU DE DIFFUSION
COMMUNICATION RÉGLEMENTAIRE			
ANNONCES PRESSES LÉGALES			
ANNONCES LÉGALES	Journal La Tribune	2 pages	Parutions les 24/12/2021 et 21/01/2022
ANNONCES LÉGALES	Journal La Marseillaise	2 pages	Parutions les 30/12/2021 et 18/01/2022
ANNONCES LÉGALES	Journal La Provence	2 pages	Parutions les 30/12/2021 et 18/01/2022
ANNONCES LÉGALES	Nice Matin	2 pages	Parutions les 30/12/2021 et 18/01/2022
ANNONCES LÉGALES	Var Matin	2 pages	Parutions les 30/12/2021 + le 01/01/22 et 18/01/2022
AFFICHAGE			
AFFICHES RÉGLEMENTAIRES	Format A2, sur aquilux ou papier	300	Du 10 au 20/12/21
COMMUNICATION COMPLÉMENTAIRE			
AFFICHAGE			
AFFICHES "COMMUNICANTES"	Format A3, papier	300	Du 10 au 20/12/2021
AFFICHAGE NUMÉRIQUE	Ecran numérique animé "Dooh"	85 écrans	Du 17 au 30/01/2022 gares de Marseille St Charles, Cannes et Nice
DISTRIBUTION DE FLYERS			
FLYERS	Format A5, papier	12 000	Distribution les 17 et 28/01 dans les TER
CAMPAGNE MÉDIA			
FACEBOOK	Post sponsorisé		du 17 au 23/01 sur Marseille, St Cyr, Toulon, Cannes, Nice, Carnoules +16km autour
RADIO	FM avec décrochages locaux sur les 3 dpts	1224 passages	du 15 au 23/01
ANNONCES PRESSE	Nice matin, Var matin, La Provence, La Marseillaise	¼ de page	Le 15/01/2022
COMMUNIQUÉS DE PRESSE	56 supports nationaux et locaux	/	Le 12/01/2022
E MAILING			
E MAILING	Abonnés TER	/	Envoi le 14/01/22
E MAILING	Base de données SNCF	9000 mails	Envoi du 11 au 14/01/22
KIT INFORMATION MAIRIES			
KIT INFORMATION MAIRIES	Fonds article + visuels	54 envois	Envois du 10 au 14/01
ACTIONS PRÉPARATOIRES			
RÉUNIONS CE/MOA		5 réunions	19/10, 09/11, 26/11, 09/12, 15/12, 17/12, 07/01
FORMATIONS REGISTRE NUMÉRIQUE		3 réunions	15/12 ; 07/01 ; 12/01
VISITES DE TERRAIN		3 réunions	24/11, 2/12, 3/12

RÉALISATION DES PHASES 1 & 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 17 JANVIER AU 28 FÉVRIER 2022 • BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

COMMUNICATION RÉGLEMENTAIRE

RÉALISATION DES PHASES 1 & 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 17 JANVIER AU 28 FÉVRIER 2022 • BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

ANNONCES PRESSE LÉGALES

RÉALISATION DES PHASES 1 & 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 17 JANVIER AU 28 FÉVRIER 2022 • BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

PARUTION 1

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES LÉGALES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

VAR

Tél. 04 91 57 75 39
toulonpub@lamarseillaise.frDirection de la Citoyenneté, de la Légalité
et de l'Environnement
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation
et de l'EnvironnementAVIS D'ENQUÊTE
PUBLIQUE UNIQUE

En application du code de l'expropriation, du code de l'environnement et du code de l'urbanisme et en exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-61 en date du 9 décembre 2021 des Préfets de département des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, il sera procédé, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes à l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), par SNCF Réseau, portant sur :

- l'utilité publique du projet sur les communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Cannes et Nice ;
- la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU ou PLU) des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.

Le projet a pour objectif de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur afin de répondre aux besoins de transport du quotidien des habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales : amélioration de la robustesse du réseau, réduction des retards et annulation de trains, augmentation des fréquences des services, développement de la capacité du réseau, réduction de certains temps de parcours.

Le projet prévoit la réalisation de travaux d'adaptation du nœud ferroviaire Marseillais et de la ligne Marseille Vintimille en vue d'en améliorer sa capacité, sa fiabilité et sa performance à l'horizon 2035.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du public qui s'est déroulée du 16 juillet 2021 au 16 août 2021 inclus.

Le responsable du projet est SNCF-Réseau (coordonnateur) et SNCF Gares & Connexions.

Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par décision conjointe des Présidentes du Tribunal Administratif de Marseille, du Tribunal Administratif de Nice et du Tribunal Administratif de Toulon :

Président : Monsieur Maurice COURT, Ingénieur TPE – Cadre DDE, retraité.

Membres titulaires :

Monsieur Frédéric ALLAIN, Ingénieur ENSPM – Officier armée de terre – ingénieur ICPE, retraité.

Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire Colonel de l'armée de Terre, retraité.

Monsieur Bernard ARGILAS, Professeur d'histoire et géographie, retraité.

Monsieur Jacques BRANELLEC, Ingénieur mécanicien de la Marine et Ingénieur en génie atomique, retraité.

Madame Fabienne CARRIAS-BOURGOIN, Ingénieure conseil HQE et DD.

Madame Caroline CERRATO, Ingénieure CPE Lyon, spécialisé en environnement et risques industriels.

Monsieur Olivier FERNANDEZ, Gérant, consultant de la SARL Mesures et Environnement.

Monsieur Bernard GUEDJ, Cadre établissement financement collectivités locales. Consultant développement local

Monsieur Jean-Marc GUSTAVE, Officier supérieur de l'armée de l'air, retraité.

Monsieur Léonard LOMBARDO, Ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF, retraité.

Monsieur Jean-Pierre PERRIN, Cadre région PACA.

Madame Catherine PUECH, Ingénieure urbaniste, retraitée.

Monsieur Christian RAVIART, Général de division de l'armée de Terre, 2e section, retraité.

Monsieur Paul Denis SOLAL, Directeur de PME, retraité.

Monsieur Marc SOREL, Lieutenant-Colonel de Gendarmerie, retraité.

Monsieur Denis SPALONY, Ingénieur en Chef à la DGST de Sainte Maxime, retraité.

Monsieur Christian TORD, Ingénieur divisionnaire industries et mines.

Monsieur Giovanni VALASTRO, Architecte enseignant.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc...) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Des recommandations d'organisation pourront être mises en place en concertation avec la commission d'enquête afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.

Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Consultation du dossier d'enquête :

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, relatifs à l'utilité publique, en vue de la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) par SNCF RESEAU et la mise en compatibilité des PLU ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules, Cannes, seront déposés pendant 43 jours consécutifs, du lundi 17 janvier 2022 au 28 février 2022, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, et propositions sur lesdits registres d'enquête ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures du tableau 1.

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/lnpca> et depuis le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public :

- à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 – bureau n°421-contact préalable au 04.84.35.43.80/84).

- à la préfecture du Var (Accueil général) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16 h le vendredi), uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 94 18 83 83

- à la préfecture des Alpes-Maritimes : uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 93 72 20 00

Le dossier sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Font partie intégrante du dossier d'enquête publique. L'Évaluation Environnementale relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'étude d'impact relative à cette opération, ainsi que l'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente (CGEDD) en matière d'environnement et le mémoire en réponse à l'avis de cette dernière autorité émis par SNCF-Réseau. Ces pièces sont donc consultables, pendant la durée de l'enquête, aux lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Elles sont conservées également en Préfecture des Bouches-du-Rhône.

L'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-indiqué.

Propositions et observations du public :

Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 17 janvier 2022 au lundi 28 février 2022 inclus :

- sur les registres d'enquête publique unique disponibles dans les lieux d'enquête précités aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.

- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>. Le registre dématérialisé sera ouvert du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.

- par courriel à l'adresse suivante : lnpca@mail.registre-numerique.fr

du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.

- par courrier adressé dans les mêmes délais à Monsieur Maurice COURT, Président de la commission d'enquête ayant pour objet la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, au siège de l'enquête : Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier, 13002 Marseille.

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures du tableau 2.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès des membres de la commission d'enquête lors des permanences ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête (Mairie de Marseille-Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier -13002 Marseille) aux heures d'ouverture, et sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de Préfecture des Bouches-du-Rhône :

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Pendant l'enquête, le Président de la commission d'enquête peut, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du code de l'environnement.

Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillies seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et rendus publics par voie dématérialisée sur son site internet : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique considérée et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, les Préfets des Bouches-du-

Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes pourront, le cas échéant, prononcer, par arrêté inter-préfectoral, la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet, conformément aux articles L. 121-1 et suivants, L. 122-1 et suivants du code de l'expropriation. Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet préfectoral.

Renseignements :

Les coordonnées des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :

SNCF Réseau

Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

Les Docks Atrium 10,4

10, Place de La Joliette

BP 85404

13567 Marseille Cedex 02

Site internet : <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/contact-paca@reseau.sncf.fr>

- **Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable »**, 40 Rue Fauchier – 13002 Marseille. Site Internet : www.marseille.fr. Tél : 04 91 55 22 00

- **Mairie des 1er et 7e arrondissements de Marseille**

Adresse : 61, La Canebière, 13001Marseille, Tél : 0491 14 54 10

- **Mairie des 2e et 3e arrondissements de Marseille**

Adresse : 2, Place de La Major, 13002Marseille, Tél : 04 91 14 57 80

- **Mairie des 4e et 5e arrondissements de Marseille**

Adresse : 13, square Sidi Brahim, 13005Marseille, Tél : 04 91 14 60 30

- **Mairie des 11e et 12e arrondissements de Marseille**

Adresse : La Grande Bastide Cazeaux, avenue Bouyala d'Arnaud, 13012Marseille, Tél : 0491 14 63 08/62 62

- **Mairie des 13e et 14e arrondissements de Marseille**

Adresse : Le Grand Séminaire, 72, rue Paul Coxe, 13014 Marseille, Tél : 04 91 55 42 02

- **Mairie des 15e et 16e arrondissements de Marseille**

Adresse : 246, Rue de Lyon, 13015 Marseille, Tél : 04 91 14 60 63

- **Mairie d'Aubagne**

Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée - La Tourtelle, 13400 Aubagne, Tél : 04 42 18 19 09

- **Mairie Les Arcs-sur-Argens**

Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle, 83460 Les Arcs-sur-Argens, Tél : 04 94 47 56 70

- **Mairie de Carnoules**

Adresse : 27, Cours Victor Hugo, 83660 Carnoules Tél : 04 94 13 80 00

- **Mairie de La Crau**

Adresse : Hôtel de Ville, Boulevard de la République 83260 La Crau, Tél : 04 94 01 56 80

- **Mairie de Cuers**

Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général Magnan,83390 Cuers, Tél : 04 94 13 50 70

- **Mairie de la Garde**

Adresse : Hôtel de Ville, Rue Jean Baptiste Lavène, 83130 La Garde, Tél : 04 94 08 98 00

- **Mairie de Puget-Ville**

Adresse : Hôtel de Ville, 368 rue de la Libération, 83390 Puget-Ville, Tél : 04 94 13 82 00

- **Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer**

Adresse : Place Estienne d'Orves, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer, Tél : 04 94 26 26 22

- **Mairie de Solliès-Pont**

Adresse : Allée de la Greffière, 83210 Solliès-Pont Tél : 04 94 13 58 46

- **Mairie de Toulon**

Adresse : Avenue de la République, 83056 Toulon, Tél : 04 94 36 30 00

- **Mairie de Nice**

Adresse : annexe de l'Hôtel de Ville, bâtiment Corvézy, 6, rue Alexandre Mari, 06364 Nice, Tél : 04 97 13 51 11

- **Mairie de Nice**

Adresse : annexe Saint Augustin, 75, bd Montel, 06364 Nice, Tél : 04 89 98 20 55

- **Mairie de Cannes**

Adresse : hôtel de ville annexe 31, bd de la Ferrage,06400 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76

- **Mairie de Cannes**

Adresse : mairie annexe « La Licorne », 23, avenue Francis Tonner, 06150 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76

- **Mairie de Grasse**

Adresse : hôtel de ville, place du Petit Puy, BP 12069, 06131 Grasse, Tél : 04 97 05 50 67

- **Mairie de Antibes**

Adresse : bâtiment Orange Bleu, 11 bd Chancel,06600 Antibes, Tél : 04 89 73 55 59 / 06 30 23 58 45

- **Mairie de Menton**

Adresse : 17, Rue de la République, 06500 Menton, Tél : 04 92 10 50 11

- **Préfecture des Bouches-du-Rhône**

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement

Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

Place Félix Baret – 13006 Marseille

Tél : 04.84.35.40.00 - Site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le 13 décembre 2021

Pour le préfet,

Le Directeur de la Citoyenneté,

de la Légalité et de l'Environnement

signé Fabrice BONICEL

N°202102179

Publications
d'annonces légales
et judiciaires



RAPIDITÉ, EFFICACITÉ
sur 4 départements (13/83/30/34)

Votre contact :
ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
Devis sur demande

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

TABLEAU 1

Département des Bouches-du-Rhône		Département du Var		Département des Alpes Maritimes	
Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture
Mairie centrale siège de l'enquête DGA «la ville plus verte et plus durable»	40, rue Fauchier 13002 Marseille Du lundi au vendredi 09h00-12h00 13h45-16-45	Mairie de Carnoules	27, cours Victor Hugo 83660 Carnoules Du lundi au vendredi 08h00-12h00 15h00-17h00	Mairie de Cannes Hôtel de ville annexe de Cannes	31 boulevard de La Ferrage 06 400 Cannes du lundi au vendredi 09h 00- 12h00 14h00-17h00
Mairie sect. I (1/7)	61, La Canebière 13001 Marseille du lundi au vendredi 8h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de Cuers	Hotel de Ville Place du Général Magnan 83 390 Cuers Du lundi au vendredi 08h00 -12h00 13h30 - 17h00 sauf le vendredi 16h30	Mairie annexe « La Licorne » Cannes la Bocca	23 avenue Francis Tonner 06 150 Cannes La Bocca du lundi au ven- dredi 08h30- 17h0
Mairie sect. II (2/3)	2,place de la Major 13002 Marsei- lle Du lundi au vendredi 08h30- 12h10 13h10-16h30	Mairie de La Crau	Bd de la République 83260 La Crau Du lundi au vendredi 08h00- 12h00 13h30-17h00	Mairie de Nice annexe mairie de Nice	bâtiment Corvézy, ser-vice état civil, 6 rue Alexandre Mari 06 364 Nice Cedex 4 du lundi au vendredi 08h30-17h00
Mairie sect. III (4/5)	13, square Sidi Brahim 13005 Marseille du lundi au vendredi 08h30-12h 14h-16h30	Mairie de La Garde	Rue Jean Baptiste Lavène 83130 La Garde Du lundi au vendredi 08h30-17h00	Mairie de Nice mairie annexe Saint-Augustin	75 boulevard Montel 06 364 Nice Cedex du lundi au vendredi en continu 08h45-16h30
Mairie sect. VI (11/12)	La Grande Bastide Cazeaux Aven- ue Bouyala d'Arnaud 13012 Mar- seille du lundi au vendredi 08h00 /17h30	Mairie de Les Arcs	Place du Général de Gaulle 83460 Les Arcs-sur-Argens Du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h30- 17h00	Mairie d'Antibes Bâtiment annexe mairie	Bâtiment Orange Bleu 11 boulev- ard Chancel 06600 Antibes du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h00-16h30
Mairie sect. VII (13/14)	Le Grand Séminaire 72, rue Paul Coxe 13014 Marseille lundi au vendredi 8h00 -12h00 12h45 à 17h00	Mairie de Puget-Ville	368 rue de la Libération 83390 Puget-Ville du lundi au jeudi 8h30- 12h/14h-17h30 16 h 30 le vendredi Le samedi 09h00-12h00	Mairie de Grasse	Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069 du lundi au vendredi 08h15-16h30
Mairie sect. VIII (15/16)	Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille Du lundi au vendredi 09h-12h00 13h30-16h30	Mairie de Solliès-Pont	Centre technique munici-pal servi- ce urbanisme Allée de la Greffière 83210 Solliès-Pont Du lundi au vendredi 08h30-12h00	Mairie de Menton	17, Rue de la République 06500 Menton du lundi au vendredi 08h30-12h30 13h30-17h00
Mairie d'Aubagne	Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée - La Tourtelle 13400 Aubagne du lundi au vendredi 8h30 -12h 14 h -17h.	Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Place Estienne d'Orves 83270 St- Cyr-sur-Mer du lundi au vendredi 08h00 -12h00 13h30 -17h00		
		Mairie de Toulon	Avenue de la République 83056 Toulon Cedex Du lundi au vendredi 09h00-12h00 14H00-16H30		

TABLEAU 2

Bouches-du-Rhône		Var		Alpes Maritimes	
MARSEILLE				CANNES	
Lieux	Jours et heures	Lieux	Jours et heures	Lieux	Jours et heures
Mairie centrale (siège de l'enquête)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h45 à 16h45 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12 h Mardi 15 février 2022 de 13h45 à 16h45 Jeudi 24 février 2022 de 9h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 13h45 à 16h45	Mairie de Carnoules	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 03 février 2022 de 14 h à 17h Mardi 15 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17h	Mairie de Cannes- Annexe La Ferrage	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 27 janvier 2022 de 14 h à 17 h Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h
Mairie sect. I (1/7)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Mardi 08 février 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 17 février 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 23 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30	Mairie de Cuers	Mercredi 26 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 14h à 17h	Annexe Cannes La Bocca	lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 18 février 2022 de 13h30 à 16h30 Jeudi 24 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30
Mairie sect. II (2/3)	Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 27 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 07 février 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 16 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30	Mairie de La Crau	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h	NICE	
Mairie sect. III (4/5)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 16h30 lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h	Mairie de La Garde	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h	Mairie de Nice Annexe Corvesy	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 17 février 2022 de 13h30 à 16h30 Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30 lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
Mairie sect. VI (11/12)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 26 janvier 2022 de 14 h à 17 h Jeudi 03 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 14 février 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h	Mairie de Les Arcs	Lundi 17 janvier 2022 de 14 h à 17 h Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h	Mairie annexe St- Augustin	Lundi 17 janvier 2022 de 13 h à 16h Vendredi 18 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 13h à 16h
Mairie sect. VII (13/14)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 9 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h	Mairie de Puget-Ville	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12 h Lundi 07 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12 h	Bâtiment Orange Bleu annexe urbanisme Antibes	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 09 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie sect. VIII (15/16)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 26 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 04 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30	Mairie de Saint-Cyr- sur-Mer	Lundi 17 janvier 2022 de 9 à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h	Mairie de Grasse	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 04 février 2022 de 13h à 16h Jeudi 24 février 2022 de 13h à 16h
Mairie d'Aubagne	Lundi 31 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h	Mairie de Solliès-Pont	Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Vendredi 25 février 2022 de 9h à 12h	Mairie de Menton	Jeudi 27 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30
		Mairie de Toulon	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30		

**Publications
d'annonces légales
et judiciaires**



RAPIDITÉ, EFFICACITÉ
sur 4 départements (13/83/30/34)

Votre contact :
ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
Devis sur demande

ANNONCES LEGALES

248882



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En application du code de l'expropriation, du code de l'environnement et du code de l'urbanisme et en exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-61 en date du 9 décembre 2021 des Préfets de département des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, il sera procédé, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes à l'ouverture d'une enquête publique concernant la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), par SNCF Réseau, portant sur :

- l'utilité publique du projet sur les communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Cannes et Nice ;
- la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLUI ou PLU) des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.

Le projet a pour objectif de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur afin de répondre aux besoins de transport du quotidien des habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales : amélioration de la robustesse du réseau, réduction des retards et annulation de trains, augmentation des fréquences des services, développement de la capacité du réseau, réduction de certains temps de parcours. Le projet prévoit la réalisation de travaux d'adaptation du nœud ferroviaire Marseillais et de la ligne Marseille Vintimille en vue d'en améliorer sa capacité, sa fiabilité et sa performance à l'horizon 2035.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du public qui s'est déroulée du 16 juillet 2021 au 16 août 2021 inclus.

Le responsable du projet est SNCF-Réseau (coordonnateur) et SNCF Gares & Connexions.

Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par décision conjointe des Présidentes du Tribunal Administratif de Marseille, du Tribunal Administratif de Nice et du Tribunal Administratif de Toulon :

Président : Monsieur Maurice COURT, Ingénieur TPE – Cadre DDE, retraité.

Membres titulaires :

Monsieur Frédéric ALLAIN, Ingénieur ENSPM – Officier armée de terre – ingénieur ICPE, retraité.
 Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire Colonel de l'armée de Terre, retraité.
 Monsieur Bernard ARGUOLAS, Professeur d'histoire et géographie, retraité.
 Monsieur Jacques BRANELLEC, Ingénieur mécanicien de la Marine et Ingénieur en génie atomique, retraité.
 Madame Fabienne CARRIAS-BOURGOIN, Ingénieure conseil HQE et DD.
 Madame Caroline CERRATO, Ingénieure CPÉ Lyon, spécialisé en environnement et risques industriels.
 Monsieur Olivier FERNANDEZ, Gérant, consultant de la SARL Mesures et Environnement.
 Monsieur Bernard GUEDJ, Cadre établissement financement collectivités locales. Consultant développement local.
 Monsieur Jean-Marc GUSTAVE, Officier supérieur de l'armée de l'air, retraité.
 Monsieur Léonard LOMBARDO, Ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF, retraité.
 Monsieur Jean-Pierre PERRIN, Cadre région PACA.
 Madame Catherine PUECH, Ingénieure urbaniste, retraitée.
 Monsieur Christian RAVIART, Général de division de l'armée de Terre, 2^e section, retraité
 Monsieur Paul Denis SOLAL, Directeur de PME, retraité.
 Monsieur Marc SOREL, Lieutenant-Colonel de Gendarmerie, retraité.
 Monsieur Denis SPALONY, Ingénieur en Chef à la DGST de Sainte Maxime, retraité.
 Monsieur Christian TORD, Ingénieur divisionnaire industries et mines.
 Monsieur Giovanni VALASTRO, Architecte enseignant.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc...) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Des recommandations d'organisation pourront être mises en place en concertation avec la commission d'enquête afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.

Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Consultation du dossier d'enquête :

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, relatifs à l'utilité publique, en vue de la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) par SNCF RESEAU et la mise en compatibilité des PLUI ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules, Cannes, seront déposés pendant 43 jours consécutifs, du lundi 17 janvier 2022 au 28 février 2022, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, et propositions sur lesdits registres d'enquête ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures suivants :

Département des Bouches du Rhône		Département du Var		Département des Alpes Maritimes	
Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture
Mairie centrale siège de l'enquête DGA « la ville plus verte et plus durable »	40, rue Fauchier 13002 Marseille Du lundi au vendredi 09h00-12h00 13h45-16h45	Mairie de Carnoules	27, cours Victor Hugo 83660 Carnoules Du lundi au vendredi 08h00-12h00 15h00-17h00	Mairie de Cannes Hôtel de ville annexe de Cannes	31 boulevard de La Ferrage 06 400 Cannes du lundi au vendredi 09h 00- 12h00 14h00-17h00
Mairie sect. I (1/7)	61, La Canebière 13001 Marseille du lundi au vendredi 8h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de Cuers	Hôtel de Ville Place du Général Magnan 83 390 Cuers Du lundi au vendredi 08h00 -12h00 13h30 -17h00 sauf le vendredi 16h30	Mairie annexe « La Licorne » Cannes la Bocca	23 avenue Francis Tonner 06 150 Cannes La Bocca du lundi au vendredi 08h30- 17h00
Mairie sect. II (2/3)	2, place de la Major 13002 Marseille Du lundi au vendredi 08h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de La Crau	Bd de la République 83260 La Crau Du lundi au vendredi 08h00-12h00 13h30-17h00	Mairie de Nice annexe mairie de Nice	bâtiment Corvézy, service état civil, 6 rue Alexandre Mari 06 364 Nice Cedex 4 du lundi au vendredi 08h30-17h00
Mairie sect. III (4/5)	13, square Sidi Brahim 13005 Marseille du lundi au vendredi 08h30-12h 14h-16h30	Mairie de La Garde	Rue Jean Baptiste Lavène 83130 La Garde Du lundi au vendredi 08h30-17h00	Mairie de Nice mairie annexe Saint-Augustin	75 boulevard Montel 06 364 Nice Cedex du lundi au vendredi en continu 08h45 -16h30
Mairie sect. VI (11/12)	La Grande Bastide Cazeaux Avenue Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille du lundi au vendredi 08h00 - 17h30	Mairie de Les Arcs	Place du Général de Gaulle 83460 Les Arcs-sur-Argens Du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h30-17h00	Mairie d'Antibes Bâtiment annexe mairie	Bâtiment Orange Bleu 11 boulevard Chancel 06600 Antibes du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h00-16h30
Mairie sect. VII (13/14)	Le Grand Séminaire 72, rue Paul Coxé 13014 Marseille lundi au vendredi 8h00 -12h00 12h45 à 17h00	Mairie de Puget-Ville	368 rue de la Libération 83390 Puget-Ville du lundi au jeudi 8h30-12h 14h-17h30 16 h 30 le vendredi Le samedi 09h00-12h00	Mairie de Grasse	Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069 du lundi au vendredi 08h15-16h30
Département des Bouches du Rhône		Département du Var		Département des Alpes Maritimes	
Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture
Mairie sect. VIII (15/16)	Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille Du lundi au vendredi 09h-12h00 13h30-16h30	Mairie de Solliès-Pont	Centre technique municipal service urbanisme Allée de la Greffière 83210 Solliès-Pont Du lundi au vendredi 08h30-12h00	Mairie de Menton	17, Rue de la République 06500 Menton du lundi au vendredi 08h30-12h30 13h30-17h00
		Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Place Estienne d'Orves 83270 St-Cyr-sur-Mer du lundi au vendredi 08h00 -12h00 13h30 -17h00		
Mairie d'Aubagne	Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée La Tourtelle 13400 Aubagne du lundi au vendredi 8h30 -12h 14 h -17h.	Mairie de Toulon	Avenue de la République 83056 Toulon Cedex Du lundi au vendredi 09h00-12h00 14H00-16H30		

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante: <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> et depuis le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public :

– à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 – bureau n°421–contact préalable au 04.84.35.43.80/84).

Suite du n° 248882

249055

– à la préfecture du Var (Accueil général): du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16 h le vendredi), uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 94 18 83 83

– à la préfecture des Alpes-Maritimes : uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 93 72 20 00

Le dossier sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Font partie intégrante du dossier d'enquête publique. L'Évaluation Environnementale relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'étude d'impact relative à cette opération, ainsi que l'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente (CGEDD) en matière d'environnement et le mémoire en réponse à l'avis de cette dernière autorité émis par SNCF-Réseau. Ces pièces sont donc consultables, pendant la durée de l'enquête, aux lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Elles sont conservées également en Préfecture des Bouches-du-Rhône.

L'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-indiqué.

Propositions et observations du public :

Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 17 janvier 2022 au lundi 28 février 2022 inclus :

– sur les registres d'enquête publique unique disponibles dans les lieux d'enquête précités aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.

– sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/Inpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>. Le registre dématérialisé sera ouvert du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.

– par courriel à l'adresse suivante : Inpca@mail.registre-numerique.fr du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.

– par courrier adressé dans les mêmes délais à Monsieur Maurice COURT, Président de la commission d'enquête ayant pour objet la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, au siège de l'enquête : Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier, 13002 Marseille

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants

BOUCHES DU RHONE		VAR		ALPES MARITIMES			
1 /MARSEILLE :	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h	3 /Mairie de Carnoules	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h	12/ CANNES			
Mairie centrale (siège de l'enquête)	Mardi 25 janvier 2022 de 13h45 à 16h45		Jeudi 03 février 2022 de 14 h à 17h	Mairie de Cannes-Annexe La Ferrage	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h		
	Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12 h		Mardi 15 février 2022 de 9h à 12h		Jeudi 27 janvier 2022 de 14 h à 17 h		
	Mardi 15 février 2022 de 13h45 à 16h45		Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17h		Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h		
	Jeudi 24 février 2022 de 9 h à 12 h	4/ Mairie de Cuers	Mercredi 26 janvier 2022 de 9h à 12h		Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h		
	Lundi 28 février 2022 de 13h45 à 16h45		Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h		Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h		
Mairie secteur I (1° et 7° arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h	5/ Mairie de La Crau	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h	Annexe Cannes La Bocca	lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h		
	Vendredi 28 janvier 2022 de 13h10 à 16h30		Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h		Vendredi 28 janvier 2022 de 13h30 à 16 h30		
	Mardi 08 février 2022 de 9 h à 12 h		Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h		Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h		
	Jeudi 17 février 2022 de 9 h à 12 h		Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h		Vendredi 18 février 2022 de 13h30 à 16h30		
	Mercredi 23 février 2022 de 13h10 à 16h30		Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h		Jeudi 24 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30		
Mairie secteur II (2° et 3° arrondts)	Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h	6/ Mairie de La Garde	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h		Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h		
	Jeudi 27 janvier 2022 de 13h10 à 16h30		Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h				
	Lundi 07 février 2022 de 9 h à 12 h		Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h				
	Mercredi 16 février 2022 de 13h10 à 16h30		Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h				
	Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h		Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h				
Mairie secteur III (4° et 5° arrondts)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h	7/Mairie des Arcs	Lundi 17 janvier 2022 de 14 h à 17 h	13/NICE :	Mairie de Nice Annexe Corvesy		
	Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 16h30		Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h			Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12 h	
	lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h		Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h			Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30	
Mairie secteur VI (11° et 12° arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h	8/ Mairie de Puget-Ville	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12 h				Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h
	Mercredi 26 janvier 2022 de 14 h à 17 h		Lundi 07 février 2022 de 14 h à 17 h				Mardi 17 février 2022 de 13h30 à 16h30
	Jeudi 03 février 2022 de 9 h à 12 h		Lundi 28 février 2022 de 9h à 12 h	Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30			
	Lundi 14 février 2022 de 9 h à 12 h		9/Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h	lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30		
	Mardi 22 février 2022 de 14 h à 17 h			Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h			
Mairie secteur VII (13° et 14° arrondts)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h	10/Mairie de Solliès-Pont	Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h	14/ Bâtiment Orange Bleu annexe urbanisme Antibes	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h		
	Mercredi 9 février 2022 de 14 h à 17 h		Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h		Mercredi 09 février 2022 de 13h à 16h		
	Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h		Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h		Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h		
Mairie secteur VIII (15° et 16° arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h	11/Mairie de Toulon	Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h	15/Mairie de Grasse	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h		
	Mercredi 26 janvier 2022 de 13h30 à 16h30		Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h		Vendredi 04 février 2022 de 13h à 16h		
	Vendredi 04 février 2022 de 9h à 12h		Vendredi 25 février 2022 de 9h à 12h		Jeudi 24 février 2022 de 13h à 16h		
	Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30						
	Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h						
2/ Mairie d'Aubagne	Lundi 31 janvier 2022 de 9h à 12h			16/Mairie de Menton	Jeudi 27 janvier 2022 de 9 h à 12 h		
	Vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h				Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30		

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès des membres de la commission d'enquête lors des permanences ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête (Mairie de Marseille-Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier -13002 Marseille) aux heures d'ouverture, et sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/Inpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Pendant l'enquête, le Président de la commission d'enquête peut, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du code de l'environnement.

Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillies seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et rendus publics par voie dématérialisée sur son site internet : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique considérée et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, les Préfets des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes pourront, le cas échéant, prononcer, par arrêté inter-préfectoral, la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet, conformément aux articles L. 121-1 et suivants, L. 122-1 et suivants du code de l'expropriation. Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet préfectoral.

Renseignements

Les coordonnées des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :

SNCF Réseau
Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur
Les Docks Atrium 10,4
10, Place de La Joliette
BP 85404
13567 Marseille Cedex 02
Site internet : <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/>
contact-paca@reseau.sncf.fr

– Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable », 40 Rue Fauchier – 13002 Marseille. Site Internet : www.marseille.fr. Tél : 04 91 55 22 00
– Mairie des 1er et 7° arrondissements de Marseille
Adresse : 61, La Canebière, 13001Marseille,Tél : 0491 14 54 10
– Mairie des 2° et 3° arrondissements de Marseille
Adresse : 2, Place de La Major, 13002Marseille,Tél : 04 91 14 57 80
–Mairie des 4° et 5° arrondissements de Marseille
Adresse : 13, square Sidi Brahim, 13005Marseille,Tél : 04 91 14 60 30
– Mairie des 11° et 12° arrondissements de Marseille
Adresse : La Grande Bastide Cazeaux, avenue Bouyala d'Arnaud, 13012Marseille, Tél : 0491 14 63 08/62 62
– Mairie des 13° et 14° arrondissements de Marseille
Adresse : Le Grand Séminaire, 72, rue Paul Coxé, 13014 Marseille, Tél : 04 91 55 42 02

Suite du n° 249055

249063

– Mairie des 15^e et 16^e arrondissements de Marseille
Adresse : 246, Rue de Lyon, 13015 Marseille, Tél : 04 91 14 60 63

– Mairie d'Aubagne
Service Urbanisme
180 traverse de la Vallée - La Tourtelle, 13400 Aubagne, Tél : 04 42 18 19 09

– Mairie Les Arcs-sur-Argens
Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle, 83460 Les Arcs-sur-Argens, Tél : 04 94 47 56 70

– Mairie de Carnoules
Adresse : 27, Cours Victor Hugo, 83660 Carnoules Tél : 04 94 13 80 00

– Mairie de La Crau
Adresse : Hôtel de Ville, Boulevard de la République 83260 La Crau, Tél : 04 94 01 56 80

– Mairie de Cuers
Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général Magnan, 83390 Cuers, Tél : 04 94 13 50 70

– Mairie de la Garde
Adresse : Hôtel de Ville, Rue Jean Baptiste Lavène, 83130 La Garde, Tél : 04 94 08 98 00

– Mairie de Puget-Ville
Adresse : Hôtel de Ville, 368 rue de la Libération, 83390 Puget-Ville, Tél : 04 94 13 82 00

– Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer
Adresse : Place Estienne d'Orves, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer, Tél : 04 94 26 26 22

– Mairie de Solliès-Pont
Adresse : Allée de la Greffière, 83210 Solliès-Pont Tél : 04 94 13 58 46

– Mairie de Toulon
Adresse : Avenue de la République, 83056 Toulon, Tél : 04 94 36 30 00

– Mairie de Nice
Adresse : annexe de l'Hôtel de Ville, bâtiment Corvézy, 6, rue Alexandre Mari, 06364 Nice, Tél : 04 97 13 51 11

– Mairie de Nice
Adresse : annexe Saint Augustin, 75, bd Montel, 06364 Nice, Tél : 04 89 98 20 55

– Mairie de Cannes
Adresse : hôtel de ville annexe 31, bd de la Ferrage, 06400 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76

– Mairie de Cannes
Adresse : mairie annexe « La Licorne », 23, avenue Francis Tonner, 06150 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76

– Mairie de Grasse
Adresse : hôtel de ville, place du Petit Puy, BP 12069, 06131 Grasse, Tél : 04 97 05 50 67

– Mairie de Antibes
Adresse : bâtiment Orange Bleu, 11 bd Chancel, 06600 Antibes, Tél : 04 89 73 55 59 / 06 30 23 58 45

– Mairie de Menton
Adresse : 17, Rue de la République, 06500 Menton, Tél : 04 92 10 50 11

– Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement
Place Félix Baret – 13006 Marseille
Tél : 04.84.35.40.00 - Site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le 13 décembre 2021

Pour le préfet

Le Directeur de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement

signé

Fabrice BONICEL

VIE DES SOCIETES

249495

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité SOLFEGE LOCOPRO10 rue du LIEUTENANT PARAYRE Espace WAGNER - Bât D13 290 AIX EN PROVENCE immatriculée au RCS 840620140 pour son activité de : TRANSACTION IMMOBILIERE depuis le 30 08 2018 auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis. Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89 rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion.

APPEL D'OFFRES

249344



AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Société Française d'Habitations Economiques (SA d'HLM)
1175 Petite Route des Milles – CS 40650
13457 Aix-en-Provence – Cedex 4 Téléphone : 04 13 57 04 30
– Télécopie : 04 13 57 04 84

PROCÉDURE :
Marché de travaux passé selon une procédure adaptée conformément à l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à des négociations avec les 3 candidats dont les offres auront été les mieux notées, dont les modalités seront davantage détaillées dans l'invitation à négociation que recevront les soumissionnaires.

UNE VISITE OBLIGATOIRE SUR SITE SE DÉROULERA SELON LES MODALITÉS FIXÉES À L'ARTICLE 2. 10 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION. UNE ATTESTATION DEVRA ÊTRE JOINTE À LA CANDIDATURE DE CHAQUE CANDIDAT.

OBJET DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT :
Marché de travaux relatif au ravalement des façades, maçonnerie, taille de pierre et zinguerie de la résidence « Le Duguesclin 2 » située à Lyon (69003).
Le marché est divisé en trois lots techniques :
- Lot N°1 : Ravalement des façades
- Lot N°2 : Maçonnerie - Taille de pierre
- Lot N°3 : Zinguerie

DURÉE DES TRAVAUX :

A compter de l'émission de l'ordre de service, le délai d'exécution est de 5 mois dont un mois de préparation.

MODALITÉS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION ET REMISE DES OFFRES :
Vous pouvez retirer le DCE sur: <http://www.marches-securises.fr>. Les justificatifs à produire et les critères d'attribution sont mentionnés dans le RC. Le dépôt des offres devra se faire par voie électronique sur le même site.

DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :
Le lundi 17 janvier 2022 à 12h30

249711



Groupe ActionLogement

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ : 3F SUD - 72, Avenue de Toulon - 13006 Marseille

OBJET DU MARCHÉ : La présente consultation concerne l'exécution de prestations d'entretien et de nettoyage des parties communes intérieures et extérieures, le traitement des ordures ménagères et le traitement des déchets volumineux des immeubles du patrimoine et du siège social du Client.

DURÉE DU MARCHÉ : Le marché est passé pour une période de 1 an à compter de la date de signature du marché. Il est renouvelable 3 fois pour une durée de 1 année par décision expresse de l'Acheteur, notifiée par lettre recommandée 4 mois avant la date anniversaire du marché.

NOMBRE ET CONSISTANCE DES LOTS :

Lot 1 : Agence Marseille - 13
Lot 2 : Agence Grasse - Secteur 1
Lot 3 : Agence Grasse - Secteur 2
Lot 4 : Agence Gardanne - 13
Lot 5 : Agence Gardanne - 05
Lot 6 : Agence Toulon - 13/83
Lot 7 : Agence Nice - 06
Lot 8 : Agence Nice - 2B
Lot 9 : Siège Marseille - 13

VALEUR TOTALE ESTIMÉE : Valeur Hors TVA : 835 000euro(s)

MONTANTS ESTIMÉS DE L'ACCORD CADRE : Sur toute leur durée, les marchés pour la partie à bons de commande sont conclus sans montant, ni quantité minimum et avec un montant maximum de :

Lot 1 : 200 000 euro(s) HT
Lot 2 : 100 000 euro(s) HT
Lot 3 : 200 000 euro(s) HT
Lot 4 : 200 000 euro(s) HT
Lot 5 : 200 000 euro(s) HT
Lot 6 : 200 000 euro(s) HT
Lot 7 : 200 000 euro(s) HT
Lot 8 : 80 000 euro(s) HT
Lot 9 : 20 000 euro(s) HT

PROCÉDURE DE PASSATION : Formalisée, selon les articles L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique

CONDITION DE PARTICIPATION : La liste des documents à joindre à la proposition, ainsi que les conditions de jugement, sont précisées dans le règlement de consultation

RÉFÉRENCE JOUE : 2021/S 252-670736

DATE LIMITE : DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 25/01/2022 à 12h00

ADRESSE INTERNET DU PROFIL ACHETEUR : Dossier consultable et téléchargeable gratuitement sur le site : achatpublic.com
https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2021_bPUFF5xxFH

DATE D'ENVOI DE L'AVIS À L'ORGANISME DE PUBLICATION : 23/12/2021

247801



AVIS PUBLIÉ À TITRE COMPLÉMENTAIRE

EXTRAIT DE L'AVIS INTÉGRAL PUBLIÉ AU BOAMP N° 21-164636

Métropole Aix-Marseille Provence
B.P. 48014
13567 Marseille Cedex 02

OBJET DU MARCHÉ : Affrètement coque nue d'un navire de substitution à l'écum

Procédure adaptée

TYPE DE MARCHÉ : Fournitures

ESTIMATION DE L'ADMINISTRATION : 133 500 euros HT

DURÉE DU MARCHÉ : 2 ans fermes

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : le 19/01/2022 à 12h30

Les informations complémentaires, le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus sur

<https://marchespublics.ampmetropole.fr>.

N° DE L'AVIS : 71210297

DATE D'ENVOI DE L'AVIS AU BOAMP : 15/12/2021

247666



AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

ORGANISME ACHETEUR : Société Française des Habitations Economiques (13)

Contact : Mickaël SEROPIAN, 1175 petite route des Milles CS 40650, 13547 Aix en Provence Cedex 4, FRANCE.

Tél. +33 413570466. Courriel : mickael.seropian@groupe-arcade.com. URL : <http://www.sfhe.fr>. Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

OBJET DU MARCHÉ : Création d'un lot du marché pour l'exploitation des installations collectives de génie thermique du patrimoine de la SFHE.

TYPE DE MARCHÉ : Services

CLASSIFICATION CPV : 50700000
Division en lots. Il convient de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

INFORMATIONS SUR LES LOTS :
Lot n° 4 : Lot N°4 : Agence de Lyon (Secteur Loire).

TYPE DE PROCÉDURE : Procédure ouverte

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Jeudi 13 janvier 2022 - 12:30

LANGUE(S) POUVANT ÊTRE UTILISÉE(S) : français.

AVIS DE MARCHÉ JOUE N° : 2021-343503 (envoyé le 10 décembre 2021).

Annonces légales

nice-matin
Jeudi 30 décembre 2021

AVIS D'ENQUÊTES



Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En application du code de l'expropriation, du code de l'environnement, et du code de l'urbanisme et en exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-61 en date du 9 décembre 2021 des Préfets de département des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, il sera procédé, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes à l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), par SNCF Réseau, portant sur :
- l'utilité publique du projet sur les communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Cannes et Nice ;
- la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU ou PLU) des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.
Le projet a pour objectif de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur afin de répondre aux besoins de transport du quotidien des habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales : amélioration de la robustesse du réseau, réduction des retards et annulation de trains, augmentation des fréquences des services, développement de la capacité du réseau, réduction de certains temps de parcours.
Le projet prévoit la réalisation de travaux d'adaptation du nœud ferroviaire Marseillais et de la ligne Marseille-Vintimille en vue d'en améliorer sa capacité, sa fiabilité et sa performance à l'horizon 2035.
Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du public qui s'est déroulée du 16 juillet 2021 au 16 août 2021.
Le responsable du projet est SNCF-Réseau (coordonnateur) et SNCF Gares & Connexions.

Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par décision conjointe des Présidents du Tribunal Administratif de Marseille, du Tribunal Administratif de Nice et du Tribunal Administratif de Toulon :
Président : Monsieur Maurice COURT, Ingénieur TPE – Cadre ODE, retraité.
Membres titulaires :
Monsieur Frédéric ALLAIN, Ingénieur ENSPM – Officier armée de terre – ingénieur ICPE, retraité.
Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire Colonel de l'armée de Terre, retraité.
Monsieur Bernard ARGOLAS, Professeur d'histoire et géographie, retraité.
Monsieur Jacques BRANELLEC, Ingénieur mécanicien de la Marine et ingénieur en génie atomique, retraité.
Madame Fabienne CARRIAS-BOURGOIN, Ingénieure conseil HOE et DD.
Madame Caroline CERRATO, Ingénieure CPE Lyon, spécialisée en environnement et risques industriels.
Monsieur Olivier FERNANDEZ, Gérant, consultant de la SARL Mesures et Environnement.
Monsieur Bernard GUEDJ, Cadre établissement financement collectivités locales, Consultant développement local.
Monsieur Jean-Marc GUSTAVE, Officier supérieur de l'armée de l'air, retraité.
Monsieur Léonard LOMBARDO, Ingénieur chef de projet EDF GDF, retraité.
Monsieur Jean-Pierre PERRIN, Cadre région PACA.
Madame Catherine PUECH, Ingénieure urbaniste, retraitée.
Monsieur Christian RAVIART, Général de division de l'armée de Terre, 2^e section, retraité.

Monsieur Paul Denis SOLAL, Directeur de PME, retraité.
Monsieur Marc SOREL, Lieutenant-Colonel de Gendarmerie, retraité.
Monsieur Denis SPALONVY, Ingénieur en chef à la DGST de Sainte-Maxime, retraité.
Monsieur Christian TORD, Ingénieur divisionnaire industries et mines.
Monsieur Giovanni VALASTRO, Architecte enseignant.
En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Des recommandations d'organisation pourront être mises en place en concertation avec la commission d'enquête afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du public large.

Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.
La consultation du dossier d'enquête : Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête à feuillet non mobiles cotés et parqués par un membre de la commission d'enquête, relatifs à l'utilité publique, en vue de la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) par SNCF-RÉSEAU et la mise en compatibilité des PLU ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules, Cannes, seront déposées pendant 43 jours consécutifs, du lundi 17 janvier 2022 au 28 février 2022, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, et propositions sur lesdits registres d'enquête ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures suivants :

Département des Bouches-du-Rhône	Département du Var	Département des Alpes-Maritimes
Lieux d'enquête	Lieux d'enquête	Lieux d'enquête
Adresses et heures d'ouverture	Adresses et heures d'ouverture	Adresses et heures d'ouverture
Mairie centrale siège de l'enquête DGA « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier 13002 Marseille du lundi au vendredi 9h-12h 13h45-16-45	Mairie de Carnoules 27, cours Victor-Hugo 83660 Carnoules Du lundi au vendredi 8h-12h/15h-17h	Mairie de Cannes 31 bd de la Ferrage 06400 Cannes du lundi au vendredi 9h-12h/14h-17h
Mairie sect. I (1/7) 61, La Canobrière 13001 Marseille du lundi au vendredi 8h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de Cuers Hôtel de Ville 61, du C ^e Major 83390 Cuers Du lundi au vendredi 8h-12h/15h-17h sauf vend. 16h30	Mairie annexe « La Looime » Cannes-La Bocca 23 avenue Francis Tonner 06150 Cannes-La Bocca du lundi au vendredi 08h30-17h
Mairie sect. II (2/3) 2, place de la Major 13002 Marseille Du lundi au vendredi 08h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de La Crau Bd de la République 83260 La Crau Du lundi au vendredi 08h00-12h00 13h30-17h00	Mairie de Nice Bâtiment Corvèze, Service état civil, 6, rue A.-Mari 06364 Nice Cedex 4 du lundi au vendredi 08h30-17h00
Mairie sect. III (4/5) 13, square Sidi-Brahim 13005 Marseille du lundi au vendredi 08h30-12h 14h-16h30	Mairie de La Garde Rue Jean-Baptiste Lavigne 83130 La Garde Du lundi au vendredi 08h30-17h00	Mairie de Nice annexe-Saint-Augustin 75 boulevard Montel 06364 Nice Cedex du lundi au vendredi en continu 08h45-16h30

Mairie sect. VI (11/12) La Grande Bastide Cazeaux Av. Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille du lundi au vendredi 08h00-17h30	Mairie de Los Arcs Pl. du G ^e de Gaulle 83460 Les Arcs-sur-Argens Du lundi au vendredi 08h30-12h30 13h30-17h00	Mairie d'Antibes Bâtiment annexe mairie Bâtiment Bleu 11 boulevard Chancel 06900 Antibes du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h00-16h30
Mairie sect. VII (13/14) Le Grand Sémirane 72, rue P-Coxe 13014 Marseille du lundi au vendredi 8h-12h-12h45 à 17h	Mairie de Puget-Ville 368 rue de la Libération 83390 Puget-Ville du lundi au jeudi 8h30-12h 14h-17h30 vendredi : 16h30 samedi : 09h-12h	Mairie de Grasse Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069 du lundi au vendredi 08h15-16h30
Mairie sect. VIII (15/16) Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille Du lundi au vendredi 09h-12h00 13h30-16h30	Mairie de Solliès-Pont Centre technique municipal service urbanisme Allée de la Grenifère 83210 Solliès-Pont Du lundi au vendredi 08h30-12h00	Mairie de Menton 17, Rue de la République 06500 Menton du lundi au vendredi 08h30-12h30 13h30-17h00
Mairie d'Aubagne Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée-La Tourtaile 13400 Aubagne du lundi au vendredi 8h30-12h 14 h-17h	Mairie de Toulon Place Estienne d'Orves 83270 St-Cyr-sur-Mer du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h30-17h00	Mairie de Marseille Avenue de la République 83006 Toulon Cedex Du lundi au vendredi 09h00-12h00 14h00-18h30

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/nice> et depuis le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetespubliques-hors-ICPE/Marseille>

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public :
- à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Législation et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau n°421 - contact préalable au 04.94.35.43.80/94,
- à la préfecture du Var (Accueil général) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 116 h le vendredi, uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 94 18 83 83
- à la préfecture des Alpes-Maritimes : uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 93 72 20 00

Le dossier sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Font partie intégrante du dossier d'enquête publique, l'évaluation Environnementale relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'étude d'impact relative à cette opération, ainsi que l'avis émis par l'Autorité administrative de l'Etat compétente (CGEDD) en matière d'environnement et le mémoire en réponse à l'avis de cette dernière autorité émis par SNCF-Réseau. Ces pièces sont donc consultables, pendant la durée de l'enquête, aux lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Elles sont conservées également en Préfecture des Bouches-du-Rhône.

L'avis émis par l'Autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-indiqué.

Propositions et observations du public : Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 17 janvier 2022 au lundi 28 février 2022 inclus :

- sur les registres d'enquête publique unique disponibles dans les lieux d'enquête précités aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.
- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/nice> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetespubliques-hors-ICPE/Marseille>. Le registre dématérialisé sera ouvert du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courriel à l'adresse suivante : lnpc@mail.registre-numerique.fr du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courrier adressé dans les mêmes délais à Monsieur Maurice COURT, Président de la commission d'enquête ayant pour objet la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, au siège de l'enquête : Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier, 13002 Marseille

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants :

BOUCHES-DU-RHONE	
1/MARSEILLE :	
Mairie centrale (siège de l'enquête)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h45 à 16h45 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12 h Mardi 15 février 2022 de 13h45 à 16h45 Jeudi 24 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 13h45 à 16h45
Mairie secteur I (1 ^{er} et 7 ^{es} arrondis)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Mardi 08 février 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 17 février 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 23 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30

Mairie secteur II (2 ^e et 3 ^e arrondis)	Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 27 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 07 février 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 16 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30
Mairie secteur III (4 ^e et 5 ^e arrondis)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie secteur IV (11 ^e et 12 ^e arrondis)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 26 janvier 2022 de 14 h à 17 h Jeudi 03 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 14 février 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie secteur VII (13 ^e et 14 ^e arrondis)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 9 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie secteur VIII (15 ^e et 16 ^e arrondis)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 26 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 04 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
2 ^e Mairie d'Aubagne	Lundi 31 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h
VAR	
3 ^e Mairie de Carnoules	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 03 février 2022 de 14 h à 17h Mardi 15 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17h
4 ^e Mairie de Cuers	Mercredi 26 janvier 2022 de 9h à 12 Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 14h à 17h Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
5 ^e Mairie de La Crau	Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
6 ^e Mairie de La Garde	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h
7 ^e Mairie des Arcs	Lundi 17 janvier 2022 de 14 h à 17 h Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h
8 ^e Mairie de Puget-Ville	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12 h Lundi 07 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
9 ^e Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
10 ^e Mairie de Solliès-Pont	Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Vendredi 25 février 2022 de 9h à 12h
11 ^e Mairie de Toulon	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
ALPES MARITIMES	
12 ^e CANNES	
Mairie de Cannes-Annexe La Ferrage	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 27 janvier 2022 de 14 h à 17 h Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h
Annexe Cannes La Bocca	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h30 à 16 h30 Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 18 février 2022 de 13h30 à 16h30 Jeudi 24 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30

La suite en page suivante

Annonces légales

nice-matin
Jeudi 30 décembre 2021

AVIS D'ENQUÊTES

13/NICE :	
Mairie de Nice Annexe Corvey	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 17 février 2022 de 13h30 à 16h30 Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
Mairie annexe St-Augustin	Lundi 17 janvier 2022 de 13h à 16h Vendredi 18 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 13h à 16h
14/ Bâtiment Orange Bleu annexe urbanisme - Antilles	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 09 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
15/Mairie de Grasse	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 04 février 2022 de 13h à 16h Jeudi 24 février 2022 de 13h à 16h
16/Mairie de Menton	Jeudi 27 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès des membres de la commission d'enquête lors des permanences ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête (Mairie de Marseille-Direction Générale Adjointe - la ville plus verte et plus durable - 40, rue Fauchier - 13002 Marseille) aux heures d'ouverture, et sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/Inpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publicques-hors-ICPE-Marseille>.
Pendant l'enquête, le Président de la commission d'enquête peut, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du code de l'environnement.

Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillies seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et rendus publics par voie dématérialisée sur son site internet : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique considérée et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, les Préfets des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes pourront, le cas échéant, prononcer, par arrêté inter-préfectoral, la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet, conformément aux articles L. 121-1 et suivants L. 122-1 et suivants du code de l'environnement. Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet préfectoral.

Renseignements : Les coordonnées des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes : SNCF Réseau, Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur Les Docks Atrium 10,4, 10, Place de La Jolette BP 85404, 13567 Marseille Cedex 02
Site internet : <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/>
contact: paca@rsnouveau.fr

- Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable », 40 Rue Fauchier - 13002 Marseille. Site Internet : www.marseille.fr. Tél : 04 91 55 22 00

- Mairies des 1^{er} et 7^{es} arrondissements de Marseille : Adresse : 61, La Canebière, 13001 Marseille, Tél : 04 91 14 54 10

- Mairie des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille : Adresse : 2, Place La Major, 13002 - Marseille, Tél : 04 91 14 67 80

- Mairie des 4^e et 5^e arrondissements de Marseille : Adresse : 13, square Sidi Brahim, 13005 - Marseille, Tél : 04 91 14 60 30

- Mairie des 11^e et 12^e arrondissements de Marseille : Adresse : La Grande Bastide Cazeaux, avenue Bouvaya d'Arnaud, 13012 Marseille, Tél : 04 91 14 63 08/62 62

- Mairie des 13^e et 14^e arrondissements de Marseille : Adresse : Le Grand Séminaire, 72, rue Paul Coxo, 13014 Marseille, Tél : 04 91 55 42 02

- Mairie des 15^e et 16^e arrondissements de Marseille : Adresse : 246, Rue de Lyon, 13015 Marseille, Tél : 04 91 14 90 63

- Mairie d'Aubagne : Service Urbanisme, 180 traverse de la Vallée - La Tourtelte, 13400 Aubagne, Tél : 04 42 18 19 09

- Mairie Les Arcs-sur-Argens : Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle, 83450 Les Arcs-sur-Argens, Tél : 04 94 47 56 70

- Mairie de Carnoules : Adresse : 27, Cours Victor Hugo, 83660 Carnoules Tél : 04 94 13 80 00

- Mairie de La Crau : Adresse : Hôtel de Ville, Boulevard de la République 83260 La Crau, Tél : 04 94 01 56 80

- Mairie de Cuers : Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général Magnan, 83390 Cuers, Tél : 04 94 13 50 70

- Mairie de La Gardie : Adresse : Hôtel de Ville, Rue Jean Baptiste Lavène, 83130 La Gardie, Tél : 04 94 08 98 00

- Mairie de Puget-Ville : Adresse : Hôtel de Ville, 368 rue de la Libération, 83390 Puget-Ville, Tél : 04 94 13 82 00

- Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer : Adresse : Place Estienne d'Orves, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer, Tél : 04 94 26 26 22

- Mairie de Sollies-Pont : Adresse : Allée de la Groffière, 83210 Sollies-Pont Tél : 04 94 13 58 46

- Mairie de Toulon : Adresse : Av. de la République, 83050 Toulon, Tél : 04 94 36 30 00

- Mairie de Nice : Adresse : annexe de l'Hôtel de Ville, bâtiment Corvey, 6, rue Alexandre Mari, 06364 Nice, Tél : 04 97 13 51 11

- Mairie de Nice : Adresse : annexe Saint Augustin, 75, bd Montel, 06364 Nice, Tél : 04 98 98 20 55

- Mairie de Cannes : Adresse : hôtel de ville annexe 31, bd de la Ferrage, 06400 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76

- Mairie de Cannes : Adresse : mairie annexe « La Licorne », 23, avenue Francis Tonner, 06150 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76

- Mairie de Grasse : Adresse : hôtel de ville, place du Petit Puy, BP 12069, 06131 Grasse, Tél : 04 97 05 50 67

- Mairie de Antibes : Adresse : bâtiment Orange Bleu, 11 bd Chancel, 06600 Antibes, Tél : 04 98 73 55 59 / 06 30 23 58 45

- Mairie de Menton : Adresse : 17, Rue de la République, 06500 Menton, Tél : 04 92 10 50 11

- Préfecture des Bouches-du-Rhône : Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement - Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement : Place Félix Baret - 13006 Marseille - Tél : 04.84.35.40.00 - Site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

AVIS RECTIFICATIF

RECTIFICATIF
Rectificatif à l'annonce parue le 18 décembre 2021 dans Nice Matin concernant la dissolution de la société SARL LE CHALET
Il a lieu de lire : JAGO du 30/11/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à cette même date.

**AVEC NICE-MATIN
À PARTIR DE**

1€* / JOUR

**CHOISISSEZ VOTRE
FORMULE GOURMANDE**

**LIVRÉ OU
À EMPORTER ?**

JE CHOISIS MA FORMULE AU 04 93 18 28 85

nice-matin

AVIS ADMINISTRATIFS

AVIS
Extrait d'une requête en déclaration d'absence
En date du 25 novembre 2021, l'Association Tutélaire des Personnes Protégées des Alpes-Maritimes (ATIAM), par l'intermédiaire de son avocat Maître Emmanuel VOISIN-MONCHO, membre de la SCP E. F. VOISIN-MONCHO, de la barre de GRASSE, demeurant 3 rue de Bône à CANNES, a saisi le Tribunal Judiciaire de NICE à l'effet de faire déclarer l'absence de Monsieur René, Raymond MAHJET, né le 16 juin 1936 à LYON 5ème arrondissement (Rhône), ce dernier n'ayant pas reparu à son domicile sis 4 rue du Général Saramito "Les Oytiles" Bâtiment 2 Etage 1 depuis l'année 2000 sans que l'on ait eu de ses nouvelles, présumé absent par jugement du Juge des Tutelles de Nice en date du 23 juin 2011.
L'Association Tutélaire des Personnes Protégées des Alpes-Maritimes (ATIAM), mandataire judiciaire à la protection des majeurs, ayant été désignée pour représenter et administrer les biens de Monsieur René, Raymond MAHJET, né le 16 juin 1936 à LYON 5ème arrondissement (Rhône) en vertu de l'ordonnance de présomption d'absence susvisée.

Appels d'offres

AVIS D'APPELS

COMMUNE DE SAINT DALMAS LE SELVAGE
AVIS D'APPEL A CANDIDATURE
1. Objet de la consultation :
Gestion du gîte de Bousiéyès avec un bail pour trois saisons 2022, 2023 et 2024.
2. Modalités de présentation de l'offre :
Constitution d'un dossier contenant :
- Une lettre de candidature et de motivation.
- Des références dans le domaine de l'accueil, de la restauration et du milieu montagnard.
- Un dossier à demander par courriel à l'adresse: stdalmas.solv@free.fr
3. Date limite de réception des offres :
Mardi 26 janvier 2022 à 12 heures
4. Modalités de remise des candidatures :
Envoi R.A.R. adressé à : Monsieur le Maire - Mairie 06660 Saint Dalmas Le Sauvage
5. Date d'envoi de l'avis de consultation : 27 décembre 2021

BATIGERE GRAND EST

AVIS D'ATTRIBUTION
BATIGERE - M. le Directeur Général
- 12 rue des Carmes 54000 Nancy - marchesbdge@batigere.fr - www.batigere.fr

Objet : Mission de Maîtrise d'œuvre Réhabilitation énergétique d'un immeuble de 117 logements Parc de Turin - 228 route de Turin à Nice 06300
Référence acheteur : PAN-C2116
Nature du marché : Services
Procédure avec négociation

Classification CPV :
Principale : 71200000 - Services d'architecture
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal de grande instance de Metz - 3 rue Haute Pierre - BP 81022 - 57103 Metz - Cedex
- Tél : 0387567500 - Fax : 0387567515

Attribution du marché :
Valeur totale du marché (hors TVA) : 270270 euro
Nombre d'offres reçues : 3
Date d'attribution : 21/12/21
ONE WAY 4 ARCHITECTES, 1533 route des Clausonnes, 06410 Biot
Montant HT : 270 270,00 euros
Le titulaire est une PME : Non
Envoi le 24/12/21 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2021 au tarif de base de 4,07 € HT pour les Alpes-Maritimes.

nice-matin UN JOURNAL OFFICIEL HABILITÉ POUR VOS ANNONCES LÉGALES

VIE DES SOCIÉTÉS **MARCHÉS PUBLICS**
www.clic-legales.com www.nicematinmarchespublics.com

AVIS ADMINISTRATIFS
Adressez vos demandes par mail
Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

KENO Résultats des tirages du mercredi 29 décembre 2021

Tirage du midi
1 2 7 15 16 17 19 28 30 35
36 38 42 45 50 57 60 64 65 67
MULTIPLIEUR X 2
JOKER 8 982 747

Tirage du soir
1 2 15 18 19 20 21 25 29 31
35 37 39 48 50 52 56 63 66 70
MULTIPLIEUR X 2
JOKER 3 390 893

Résultats et informations : Application FDJ.fr

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE...
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

LOTO Résultats du tirage du mercredi 29 décembre 2021

TIRAGE LOTO: 18 21 33 48 49 CHANCE 7

5 BONS NUMÉROS + CHANCE : Aucun gagnant.
4 BONS NUMÉROS + CHANCE : 64
3 BONS NUMÉROS + CHANCE : 319
2 BONS NUMÉROS + CHANCE : 2 415
1 BON NUMÉRO + CHANCE : 14 702
0 BON NUMÉRO + CHANCE : 35 855
524 633
2,20 €

2 978,20 €
422,80 €
33,30 €
19,70 €
6,20 €
4,20 €
2,20 €

OPTION 2ND TIRAGE : 7 9 13 31 42
5 BONS NUMÉROS : 424
4 BONS NUMÉROS : 16 049
3 BONS NUMÉROS : 187 720
2 BONS NUMÉROS : 3 €

Tirage des 10 codes LOTO gagnants à 20 000 € :
L 7031 9850 P 1860 2975 Q 2290 5845 R 6286 3363 S 1778 6805
M 5024 1950 O 4278 2750 U 8096 4161 V 6160 0888 W 9393 2888

Résultat sur fdj.fr
A gagner, au tirage SUPER LOTOS du vendredi 31 décembre 2021 :
13 000 000 €*

Résultats et informations : Application FDJ.fr
JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT...
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

Annonces légales

var-matin

Jeudi 30 décembre 2021

AVIS D'ENQUÊTES



Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En application du code de l'urbanisme, du code de l'environnement et du code de l'urbanisme et d'exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-61 en date du 9 décembre 2021 des Préfets de départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, il sera procédé, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes à l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), par SNCF Réseau, portant sur :
- l'utilité publique du projet sur les communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Cannes et Nice ;
- la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU ou PLUI) des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.
Le projet a pour objectif de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur afin de répondre aux besoins de transport du quotidien des habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales : amélioration de la robustesse du réseau, réduction des retards et annulation de trains, augmentation des fréquences des services, développement de la capacité du réseau, réduction de certains temps de parcours.

Le projet prévoit la réalisation de travaux d'adaptation du nœud ferroviaire Marseillais et de la ligne Marseille - Vitimille en vue d'en améliorer sa capacité, sa fiabilité et sa performance à l'horizon 2035.
Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du public qui s'est déroulée du 16 juillet 2021 au 16 août 2021 inclus.
Le responsable du projet est SNCF-Réseau (coordonnateur) et SNCF Gares & Connexions.
Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par décision conjointe des Présidents du Tribunal Administratif de Marseille, du Tribunal Administratif de Nice et du Tribunal Administratif de Toulon :
Président : Monsieur Maurice COURT, Ingénieur TPE - Cadre ODE, retraité.
Membres Titulaires :
Monsieur Frédéric ALLAIN, Ingénieur ENSPM - Officier armée de terre - ingénieur ICPE, retraité.
Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire Colonel de l'armée de Terre, retraité.
Monsieur Bernard ARGOLAS, Professeur d'histoire et géographie, retraité.
Monsieur Jacques BRANELLEC, Ingénieur mécanicien de la Marine et Ingénieur en génie atomique, retraité.
Madame Fabienne CARRIAS-BOURGOIN, Ingénieur conseil HGE et DD.
Madame Caroline CERRATO, Ingénieure CPE Lyon, spécialisée en environnement et risques industriels.
Monsieur Olivier FERNANDEZ, Gérant, consultant de la SARL Mesures et Environnement.
Monsieur Bernard GUEDE, Cadre établissement financement collectivités locales, Consultant développement local.
Monsieur Jean-Marc GUSTAVE, Officier supérieur de l'armée de l'air, retraité.
Monsieur Leonard LOMBARDO, Ingénieur chef de bureau EDF GDF, retraité.
Monsieur Jean-Pierre PERRIN, Cadre région PACA.
Madame Catherine PUECH, Ingénieure urbaniste, retraitée.
Monsieur Christian RAVIART, Général de division de l'armée de Terre, 2^e section, retraité.

Monsieur Paul Denis SOLAL, Directeur de PME, retraité.
Monsieur Marc SOREL, Lieutenant-Colonel du Gendarmier, retraité.
Monsieur Denis SPALONCI, Ingénieur en chef à la DGST de Sainte-Maxime, retraité.
Monsieur Christian TORD, Ingénieur divisionnaire industries et mines.
Monsieur Giovanni VALASTRO, Architecte enseignant.
En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Des recommandations d'organisation pourront être mises en place en concertation avec la commission d'enquête afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du public large.
Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.
Consultation du dossier d'enquête : Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête à feuilletés non mobiles cotés et parqués par un membre de la commission d'enquête, relatifs à l'utilité publique, en vue de la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) par SNCF RESEAU et la mise en compatibilité des PLU ou PLUI des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules, Cuers, seront déposés pendant 43 jours consécutifs, du lundi 17 janvier 2022 au 28 février 2022, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, et propositions sur lesdits registres d'enquête ouvrants à cet effet aux lieux, jours et heures suivants :

Département des Bouches-du-Rhône	Département du Var	Département des Alpes-Maritimes
Lieux d'enquête Mairie centrale siège de l'enquête DGA + la ville + plus verte et plus durable » 40, rue Faucher 13002 Marseille du lundi au vendredi 9h-12h 13h45-1645	Lieux d'enquête Mairie de Carnoules 27 cours Victor-Hugo 83660 Carnoules Du lundi au vendredi 8h-12h 15h-17h	Lieux d'enquête Mairie de Cannes 31 bd de La Ferrage 06400 Cannes du lundi au vendredi 9h-12h 14h-17h
Mairie sect. I (1/7) Mairie de Marseille du lundi au vendredi 8h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de Cuers Hotel de Ville pl. du G ^e Magnan 83390 Cuers Du lundi au vendredi 8h-12h 15h30-17h sauf vend. 16h30	Mairie annexe « La Licorne » Cannes-La Socca 23 avenue Francis Tanner 06 150 Cannes-La Bocca du lundi au vendredi 08h30-17h
Mairie sect. II (2/3) 2, place de la Major 13002 Marseille Du lundi au vendredi 08h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de La Crau Bd de la République 83260 La Crau Du lundi au vendredi 08h00-12h00 13h30-17h00	Bâtiment Corvezy, Service état civil, 6, rue A.-Miri 06364 Nice Casca 4 du lundi au vendredi 08h30-17h00
Mairie sect. III (4/5) 13, square Sidi Brahim 13005 Marseille du lundi au vendredi 08h30-12h 14h-16h30	Mairie de La Garde Rue Jean-Baptiste Lavigne 83130 La Garde Du lundi au vendredi 08h30-17h00	Mairie de Nice annexe-Saint-Augustin 75 boulevard Montol 06364 Nice du lundi au vendredi en continu 08h45-16h30

Mairie sect. VI (11/12) La Grande Bastide Cazeaux Av. Bouyrola d'Arnaud 13012 Marseille du lundi au vendredi 08h00-17h30	Mairie de Les Arcs PL du G ^e de Gaulle 83480 Les Arcs sur Arcens Du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h30-17h00	Mairie d'Antibes Bâtiment annexe mairie Bâtiment Orange Bleu 11 boulevard Chancel 06600 Antibes du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h00-16h30
Mairie sect. VII (13/14) Mairie de Marseille du lundi au vendredi 8h-12h-12h45 à 17h	Mairie de Puget-Ville 368 rue de la Libération 83390 Puget-Ville Du lundi au jeudi 8h30-12h 14h-17h30 vendredi : 16h30 samedi : 09h-12h	Mairie de Grasse Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069 du lundi au vendredi 08h15-16h30
Mairie sect. VIII (15/16) Mairie de Marseille du lundi au vendredi 09h-12h00 13h30-16h30	Mairie de Solliès-Pont Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille Du lundi au vendredi 09h-12h00 13h30-16h30	Mairie de Menton 17, Rue de la République 06500 Menton du lundi au vendredi 08h30-12h30 13h30-17h00
Mairie d'Aubagne	Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée-La Touraille 13400 Aubagne du lundi au vendredi 8h30-12h14 h-17h.	Mairie de Menton Place Estienne d'Orves 83270 St-Cyr-sur-Mer du lundi au vendredi 08h00-12h00 13h30-17h00
	Mairie de Toulon Avenue de la République 83050 Toulon Cedex Du lundi au vendredi 09h00-12h00 14h00-16h30	

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> et depuis le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/enquetespubliques-hors-ICPE/Marseille>

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public :
- à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureaux n°121 - contact préalable au 04.94.35.43.80.64),
- à la préfecture du Var (Accueil général) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16 h le vendredi) ; uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 94 18 83 83
- à la préfecture des Alpes-Maritimes : uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 93 72 20 05

Le dossier sera communiqué à toute personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.
Font partie intégrante du dossier d'enquête publique, l'Évaluation Environnementale relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'étude d'impact relative à cette opération, ainsi que l'avis émis par l'Autorité administrative de l'Etat compétente (CGEDD) en matière d'environnement et le mémoire en réponse à l'avis de cette dernière autorité émis par SNCF-Réseau. Ces pièces sont donc consultables, pendant la durée de l'enquête, aux lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Elles sont conservées également en Préfecture des Bouches-du-Rhône.

L'avis émis par l'Autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-indiqué.

Propositions et observations du public : Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 17 janvier 2022 au lundi 28 février 2022 inclus :
- sur les registres d'enquête publique unique disponibles dans les lieux d'enquête précités aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.
- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registrenumerique.fr/lnpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/enquetespubliques-hors-ICPE/Marseille>. Le registre dématérialisé sera ouvert du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.

- par courriel à l'adresse suivante : lnpca@registre-numerique.fr du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00 ;
- par courrier adresse dans les mêmes délais à Monsieur Maurice COURT, Président de la commission d'enquête ayant pour objet la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, au siège de l'enquête : Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Faucher, 13002 Marseille
En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants

BOUCHES-DU RHONE	
1/MARSEILLE :	
Mairie centrale (siège de l'enquête)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h45 à 16h45 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Mardi 15 février 2022 de 13h45 à 16h45 Jeudi 24 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h45 à 16h45
Mairie secteur I (1 ^{er} à 7 ^{es} arrondissements)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Mardi 08 février 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 17 février 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 23 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30

Mairie secteur II (2 ^{es} et 3 ^{es} arrondissements)	Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 27 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 07 février 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 16 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30
Mairie secteur III (4 ^{es} et 5 ^{es} arrondissements)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie secteur VI (11 ^{es} et 12 ^{es} arrondissements)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 26 janvier 2022 de 14 h à 17 h Jeudi 03 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 14 février 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie secteur VII (13 ^{es} et 14 ^{es} arrondissements)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 9 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie secteur VIII (15 ^{es} et 16 ^{es} arrondissements)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 26 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 04 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
2/ Mairie d'Aubagne	Lundi 31 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h

VAR	
3/ Mairie de Carnoules	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 03 février 2022 de 14 h à 17h Mardi 15 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17h
4/ Mairie de Cuers	Mercredi 26 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 14h à 17h
5/ Mairie de La Crau	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
6/ Mairie de La Garde	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h
7/ Mairie des Arcs	Lundi 17 janvier 2022 de 14 h à 17 h Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h
8/ Mairie de Puget-Ville	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12 h Lundi 07 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12 h
9/ Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
10/ Mairie de Solliès-Pont	Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Vendredi 25 février 2022 de 9h à 12h 11/ Mairie de Toulon Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30

ALPES MARITIMES	
12/ CANNES	
Mairie de Cannes-Annexe La Ferrage	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 27 janvier 2022 de 14 h à 17 h Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h
Annexe Cannes La Bocca	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h30 à 16 h30 Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 18 février 2022 de 13h30 à 16h30 Jeudi 24 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30

La suite en page suivante

Annonces légales

var-matin
Jeudi 30 décembre 2021

AVIS D'ENQUÊTES

13/NICE :	
Mairie de Nice Annexe Corvey	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 18 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 17 février 2022 de 13h30 à 16h30 Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
Mairie annexe St-Augustin	Lundi 17 janvier 2022 de 13h à 16h Vendredi 18 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 13h à 16h
14/ Bâtiment Orange Bleu annexe urbanisme - Antibes	Mardi 16 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 09 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
15/Mairie de Grasse	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 04 février 2022 de 13h à 16h Jeudi 24 février 2022 de 13h à 16h
16/Mairie de Menton	Jeudi 27 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites auprès des membres de la commission d'enquête lors des permanences ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête (Mairie de Marseille-Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauriol -13002 Marseille) aux heures d'ouverture, et sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/Inpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches du Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-CPME-Marseille>

Pendant l'enquête, le Président de la commission d'enquête peut, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du code de l'environnement.

Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillis seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et rendus publics par voie dématérialisée sur son site internet : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique considérée et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, les Préfets des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes pourront, le cas échéant, prononcer, par arrêté inter-préfectoral, la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet, conformément aux articles L. 121-1 et suivants, L. 122-1 et suivants du code de l'expropriation. Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet préfectoral.

Renseignements : Les coordonnées des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes : SNGF Rhône, Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur Les Bocks Atinum 10,4, 10, Place de La Joliette BP 85404, 13667 Marseille Cedex 02

Site internet : <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/contact-paca@reseau.sncf.fr>

- Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable », 40 Rue Fauriol - 13002 Marseille. Site Internet : www.marseille.fr. Tél : 04 91 55 22 00
- Mairie des 1^{er} et 7^{es} arrondissements de Marseille : Adresse : 61, La Canebière, 13001 Marseille, Tél : 0491 14 54 10
- Mairie des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille : Adresse : 2, Place de La Major, 13002 - Marseille, Tél : 04 91 14 27 80
- Mairie des 4^e et 5^e arrondissements de Marseille : Adresse : 13, square Sidi Ibrahim, 13005 - Marseille, Tél : 04 91 14 60 30
- Mairie des 11^e et 12^e arrondissements de Marseille : Adresse : La Grande Bastide Caspoux, avenue Bouyala d'Arnaud, 13012 Marseille, Tél : 04 91 14 63 08 62 62
- Mairie des 13^e et 14^e arrondissements de Marseille : Adresse : Le Grand Séminaire, 72, rue Paul Cava, 13014 Marseille, Tél : 04 91 55 42 02
- Mairie des 15^e et 16^e arrondissements de Marseille : Adresse : 246, Rue de Lyon, 13015 Marseille, Tél : 04 91 14 60 63
- Mairie d'Aubagne : Service Urbanisme, 180 traverse de la Vallée - La Tourtelte, 13400 Aubagne, Tél : 04 42 15 19 39
- Mairie Les Arcs-sur-Argens : Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle, 83450 Les Arcs-sur-Argens, Tél : 04 94 47 56 70
- Mairie de Carnoules : Adresse : 27, Cours Victor Hugo, 83660 Carnoules, Tél : 04 94 13 80 00
- Mairie de La Crau : Adresse : Hôtel de Ville, Boulevard de la République 83260 La Crau, Tél : 04 94 37 56 80
- Mairie de Cuers : Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général Magnan 83380 Cuers, Tél : 04 94 13 50 70
- Mairie de la Garde : Adresse : Hôtel de Ville, Rue Jean Baptiste Lavègne, 83130 La Garde, Tél : 04 94 08 98 00
- Mairie de Puget-Ville : Adresse : Hôtel de Ville, 368 rue de la Libération, 83390 Puget-Ville, Tél : 04 94 13 82 00
- Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer : Adresse : Place Estienne d'Orves, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer, Tél : 04 94 26 26 22
- Mairie de Sollies-Pont : Adresse : Allée de la Grefrière, 83210 Sollies-Pont, Tél : 04 94 13 58 46
- Mairie de Toulon : Adresse : Av. de la République, 83056 Toulon, Tél : 04 94 36 30 00
- Mairie de Nice : Adresse : annexe de l'Hôtel de Ville, bâtiment Corvisy, 6, rue Alexandre Meri, 06364 Nice, Tél : 04 92 13 51 11
- Mairie de Nice : Adresse : annexe Saint Augustin, 75, bd Montel, 06364 Nice, Tél : 04 99 98 20 55
- Mairie de Cannes : Adresse : hôtel de ville annexe 31, bd de la Ferrage, 06400 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76
- Mairie de Cannes : Adresse : mairie annexe « La Licorne », 23, avenue Francis Tonner, 06150 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76
- Mairie de Grasse : Adresse : Hôtel de ville, place du Petit Puy, BP 12069, 06131 Grasse, Tél : 04 97 05 30 67
- Mairie de Antibes : Adresse : bâtiment Orange Bleu, 11 bd Chancel, 06600 Antibes, Tél : 04 99 75 59 06 30 23 58 45
- Mairie de Menton : Adresse : 17, Rue de la République, 06500 Menton, Tél : 04 92 10 50 11
- Préfecture des Bouches-du-Rhône : Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'environnement - Bureau de l'Unité Publique, de la Concertation et de l'environnement - Place Félix Baret - 13016 Marseille - Tél : 04.84.35.40.00 - Site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

MAIRIE DE LA MOTTE

AVIS D'OUVERTURE DES ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

Allégation partielle et création d'un tronçon d'un chemin rural
En application des dispositions de l'arrêté du Maire n° 284/2021 du 03/12/2021, l'allégation d'une portion du chemin rural des « Eouvières » et le projet de création d'un nouveau tronçon situé au lieu-dit « Clastron / La Resclave », seront soumis à enquêtes publiques conjointes durant 16 jours du mardi 28 décembre 2021 au mercredi 12 janvier 2022 inclus.

M. Christian RAVIART assumera les fonctions de commissaire enquêteur. Les dossiers d'enquêtes seront déposés en mairie de La Motte et consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres d'enquête ou par écrit au commissaire enquêteur soit par voie postale (Mairie de La Motte - Place Georges Clémenceau - 63920 La Motte) soit par courriel (enquete@publique.villelamotte@gmail.com).

Une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur à la mairie de La Motte afin de recevoir en personne les observations orales et écrites :
- Mardi 28 décembre 2021 de 14h à 16h30 ;
- Mercredi 05 janvier 2022 de 9h à 12h30 ;
- Mercredi 12 janvier 2022 de 14h à 16h30.

COMMUNE DE CARNOULES

AVIS

Enquête publique sur le Projet de modification de droit commun n°6 du PLU modification du des dates de permanences du commissaire enquêteur
Par arrêté en date du 7 décembre 2021, le Maire de la commune de Carnoules a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification de droit commun n°6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le projet intègre le rapport sur les incidences environnementales, au titre de l'évaluation environnementale ; l'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquêtes. Les Caractéristiques principales de la modification de droit commun du PLU sont : mettre à jour l'emplacement réservé n°21 dans la liste des emplacements réservés et sur les documents graphiques. Compléter la rédaction du règlement du PLU concernant l'article les articles UD-9 et AU1d-6. Corriger une erreur matérielle dans les annexes au règlement. Ouvrir à l'urbanisation la zone d'urbanisation future « stricte » AU2z de Cros de Suvan délimitée au PLU approuvé par le conseil municipal le 11 mars 2013.

M Olivier Villedieu de Torcy, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

L'enquête se déroulera en Mairie de Carnoules du 27 décembre 2021 à 8h30 au vendredi 28 janvier 2022 à 17h00. Un protocole d'accueil du public « Covid 19 » sera mis en place.

- A l'issue de cette enquête et au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal sera appelé à délibérer pour approuver la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme.
- Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet <http://www.carnoules.fr> et en mairie de Carnoules aux jours et heures habituels d'ouverture du 27 décembre 2021 au 28 janvier 2022 inclus, la mairie est ouverte lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00. Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions du 27 décembre 2021 à 8h30 au 28 janvier 2022 à 17h00.
- sur le registre papier disponible en Mairie aux horaires d'ouverture.
- par courrier postal à l'adresse : Monsieur le commissaire enquêteur, MDC6 Mairie de Carnoules 27 cours Victor Hugo 83 660 Carnoules
- Par courriel à l'adresse : enquete.publique@carnoules.net
- Après du commissaire enquêteur pendant ses permanences. Le commissaire enquêteur recevra le public dans la salle Jean Moulin, 25 cours Victor Hugo à Carnoules, aux jours et horaires suivants :
- Le lundi 27 décembre 2021 de 8h30 à 12h30 (ouverture de l'enquête) : suite à un problème de santé du commissaire enquêteur la permanence du 27 décembre 2021 de 8h30 à 12h30 n'a pu se tenir par téléphone. Elle est donc reportée au lundi 24 janvier 2022 de 8h30 à 12h30.
- Le jeudi 6 janvier 2022 de 9h00 à 12h30,
- Le mardi 11 janvier 2022 de 14h00 à 17h00,
- Le mercredi 19 janvier 2022 de 9h00 à 12h30,
- Le Lundi 24 janvier 2022 (report de la date du 27 décembre 2021)
- Le vendredi 28 janvier 2022 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête).
- Afin que chacun ait accès aux mêmes informations, les observations reçues par courrier et courriel, ainsi que celles écrites sur le registre papier d'enquête seront déposées sur le site internet <http://www.carnoules.fr>. Les observations reçues par courriel et par courrier seront également déposées sur le registre papier d'enquête.
- A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet <http://www.carnoules.fr> et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
- Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire : Par courrier : Mairie de Carnoules 27 cours Victor Hugo 83 660 Carnoules et par téléphone : 04 94 13 80 00

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS

Par acte authentique du 14/12/2021 reçu par Me Laurent DELANOE officier à SALINSFONTAINE il a été constituée une SCI dénommée : PHENE
Siege social : 9, corniche de cardenon 83230 BORHES LES MIMOSAS
Capital : 1.200 €
Objet : La propriété, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance ou à plusieurs associés de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement. L'acquisition de tous biens immobiliers ou non, revants, le placement des fonds et plus généralement l'organisation en vue d'en faciliter la gestion et la transmission.
Garant : M. SMITH Daniel E, Phene Street SW3 5NZ LONDRES
ROYAUME-UNI Co-Gérant : Mme BUCKLE Karen E, Phene Street SW3 5NZ LONDRES ROYAUME-UNI
Cession des parts sociales : Toutes les cessions de parts, que-que soit la qualité ou de des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Toulon.

MAIRIE DE SAINTE-MAXIME

AVIS

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE SAINTE-MAXIME – BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE ET ARRÊT DU PLU
Par délibération n° USM-DEI-21186 du 18 novembre 2021, le conseil municipal de Sainte-Maxime a arrêté conjointement le bilan de la concertation relative à la révision du PLU ainsi que le projet de PLU révisé.
L'affichage en mairie de cette délibération a été effectué à compter du 26 novembre 2021.
Le dossier du projet de PLU arrêté par le conseil municipal est tenu à disposition du public et consultable en mairie, à la Direction de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30. Ce dossier est également consultable sur le site internet de la Ville (www.ville-sainte-maxime.fr), rubrique « Urbanisme et environnement », sous-rubrique « Urbanisme », chapitre « PLU ».



PREFECTURE DU VAR

AVIS ADMINISTRATIFS

Direction départementale des territoires et de la mer
Selon les dispositions de l'article R2124-5 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux concessions d'utilisation du domaine public maritime (DPM) en dehors des ports, commune de TOULON, Le Mourillon – Anse Tabarly, Base nautique.
Conformément aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques et à celles des collectivités territoriales, il est nécessaire, à l'échéance de la concession des plages artificielles du Mourillon, soit au 31 décembre 2023, d'y soustraire certains espaces et ouvrages afin de leur attribuer un titre juridiquement approprié.
Dans ces circonstances, la commune de Toulon a sollicité, par délibération de son conseil municipal du 17 décembre 2021 la mise en oeuvre d'une concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports concernant la base nautique de l'Anse Tabarly dont la validité sera portée au 1er janvier 2024.
Le projet de la commune porte sur l'entretien et l'exploitation des équipements nécessaires aux activités nautiques non motorisées accordées actuellement dans le cadre de la concession de plage artificielle.
La surface totale de cette concession est de 5 853 m² dont un ponton démontable et transportable d'un linéaire de 20 m.



PREFECTURE DU VAR

AVIS ADMINISTRATIFS

Direction départementale des territoires et de la mer
Avis d'information
Selon les dispositions de l'article R 2124-5 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux concessions d'utilisation du domaine public maritime (DPM) en dehors des ports
Commune de TOULON
Le Mourillon – Secteur Est - Promenade Henri Fabre
Conformément aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques et à celles des collectivités territoriales, il est nécessaire, à l'échéance de la concession des plages artificielles du Mourillon, soit au 31 décembre 2023, d'y soustraire certains espaces et ouvrages afin de leur attribuer un titre juridiquement approprié.
Dans ces circonstances, la métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM), au titre de sa compétence « Aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires » a sollicité, par délibération de son conseil métropolitain du 16 décembre 2021 la mise en oeuvre d'une concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports concernant les digues et ouvrages en dur liés à la protection et à la continuité de cheminement de la promenade Henri Fabre.
Le projet de la métropole TPM porte sur l'entretien des équipements existants accordés actuellement dans le cadre de la concession de plage artificielle, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023 et les aménagements projetés à moyen et long terme.
La surface totale de cette concession est d'environ 36 764 m².



LE MOURILLON – SECTEUR OUEST – LITTORAL FRÉDÉRIC MISTRAL

AVIS ADMINISTRATIFS

Selon les dispositions de l'article R2124-5 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux concessions d'utilisation du domaine public maritime (DPM) en dehors des ports
Conformément aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques et à celles des collectivités territoriales, il est nécessaire, à l'échéance de la concession des plages artificielles du Mourillon, soit au 31 décembre 2023, d'y soustraire certains espaces et ouvrages afin de leur attribuer un titre juridiquement approprié.
Dans ces circonstances, la métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM), au titre de ses compétences « Création, aménagement et entretien de voirie » et « Aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires » a sollicité, par délibération de son conseil métropolitain du 16 décembre 2021 la mise en oeuvre d'une concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports concernant les ouvrages de protection de la voirie littoral Frédéric Mistral et ouvrages en dur associés liés au déplacement urbain.
Le projet de la métropole TPM porte sur l'entretien des aménagements et des équipements existants accordés actuellement dans le cadre de la concession de plage artificielle, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023.
La surface totale de cette concession est d'environ 1 484 m².

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCEC1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2021 au tarif de base de 4,07 € HT pour le Var.

VIE DES SOCIÉTÉS MARCHÉS PUBLICS AVIS ADMINISTRATIFS

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PUBLICATIONS Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

Légaes

AVIS RECTIFICATIF

AVIS RECTIFICATIF/ERRATUM
 Dans l'avis d'enquête publique parue dans nos colonnes de et de Var Matin le 30.12.2021, portant sur la nouvelle ligne SNCF, il fallait lire pour les permanences des commissaires enquêteurs dans le tableau :
 11/ Maire de Toulon
 Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h
 Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30
 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h
 Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30
 Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h
 Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
 La reste est sans changements.

CONVOICATIONS AUX A.G.

CONVOICATION
 La Motte, le 27 décembre 2021,
 Cher sociétaire,
 Le Conseil d'Administration de la coopérative « Les Vignerons de Saint-Roman » vous invite à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la coopérative devant statuer sur les comptes de l'exercice 2020/2021.
 Cette Assemblée Générale Ordinaire se tiendra dans la Salle Polyvalente de La Motte, le mardi 18 janvier 2022 à 9h30.
ORDRE DU JOUR :
 - Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 janvier 2021
 - Rapport du Conseil d'Administration aux associés
 - Rapport du Commissaire aux Comptes
 - Approbation des comptes clos au 31 juillet 2021
 - Questions des administrateurs
 - Affectation du résultat
 - Renouvellement des administrateurs
 - Constatation de la validité du capital social
 - Allocation globale pour l'immission du temps passé à l'administration de la coopérative
 - Approbation des conventions réglementées
 - Budget formation des administrateurs
 - Questions diverses
 Vous trouverez en annexe de cette convocation une information sur la part des résultats que le conseil d'administration propose de verser aux associés-coopérateurs et le titre de rémunération du capital social et versement de ristournes ainsi qu'une information sur la part des résultats des filiales destinée à la coopérative, ainsi qu'une attestation de notre commissaire aux comptes 2020/2021 sur l'exhaustivité des informations relatives aux associations. Les associés-coopérateurs ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance, au siège de la coopérative, du rapport aux associés, des rapports du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels (le cas échéant des comptes consolidés et/ou combinés) et/ou rapport sur la gestion du groupe, d'un document contenant ces informations sur l'état entre la part indiquée lors de la précédente AG et celle effectivement payée et du texte des résolutions proposées. Au cas où il ne vous serait pas possible d'assister à cette assemblée, vous pouvez vous y faire représenter par votre conjoint, un ascendant ou descendant majeur ou par un autre associé coopérateur en utilisant le pouvoir ci-dessous, après y avoir apposé la mention « bon pour pouvoir » suivie de votre signature. Vous pouvez également retourner à la Coopérative ce pouvoir en blanc, revêtu de la mention susvisée et de votre signature. Le Président l'attribuera dans ce cas à un associé-coopérateur présent.
 Merci de venir avec votre stylo et votre marque, et bien sûr de respecter les gestes barrières, du gel hydroalcoolique sera à disposition à l'entrée de la salle.
 Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, cher sociétaire, mes sincères salutations.
 Le Président du Conseil d'Administration
 Jean-François ROSMINI

VIE DES SOCIÉTÉS

MODIFICATION
CAPTAR SA au capital de 636 €
 Siège social: 113 avenue des Moulins 83160 La Valette-du-Var
 R.C.S. Toulon 383883871
 Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2021, il a été décidé de renommer en qualité de Gerant, Mme Claudine FARDIEU, 12 avenue des Villars, 83210 Solles Ponton remplacement de M. Paul TARDIEU, 113 avenue des Moulins, 83160 La Valette-du-Var à compter du 13 décembre 2021.
 L'article 48 des statuts a été modifié en conséquence.
 Mention en sera faite au R.C.S. de Toulon.

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2022 à 0,183 € HT pour les Var.
 Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire.
 Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numériques centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1995 et réglée par le décret du 28 décembre 2002.

LOTTO Résultats du tirage du vendredi 31 décembre 2021

CHANCE
 1 2 11 18 48 7

1 KON NOMBRO + CHANCE	1	13 millions €
2 KON NOMBRO	10	74 854,20 €
3 KON NOMBRO + CHANCE	103	2 369,30 €
4 KON NOMBRO	1 080	1 016,30 €
5 KON NOMBRO + CHANCE	6 596	79,50 €
6 KON NOMBRO	49 425	47,70 €
7 KON NOMBRO + CHANCE	94 097	15,60 €
8 KON NOMBRO	701 206	7,50 €
9 KON NOMBRO + CHANCE	1 181 373	3 €

Retrouvez l'intégralité des 50 codes SUPER LOTO gagnants à 20 000 € sur fdj.fr

Résultat sur fdj.fr
 A gagner, au tirage LOTTO du samedi 1er janvier 2022 :
2 000 000 €*

Résultats et Informations : Application FDJ, fdj.fr

JOUER COMPORTE DES RISQUES : DÉPENDANCE, ISOLEMENT...
 APPELEZ LE 09 74 75 15 13 (appel non surtaxé)

Annonces

www.immo.nicematin.com - www.auto.nicematin.com - www.emploi.nicematin.com

var-matin

Samedi 1er janvier 2022

Immobilier Var

ACHAT TERRAINS

Tous Secteurs

ACHETE un terrain non constructible dans le 06 et le 83, étudie toute proposition. PARTICULIER. Tél: 06.84.43.07.23

Immobilier Alpes-Maritimes

VENTE 3 PIÈCES

ST-LAURENT, CAGNES, VILLENEUVE, VENEC, ST-PAUL

3 PIÈCES d'exception, 93 m2 (neuf 2019), 36 et dernier étage ascenseur, calme, lumineux, vue mer, balcon d'angle à vivre 14 m2 plein sud, suite parentale avec grand podium + balcon 5 m2 + 1 chambre 12 m2 avec penderie + 1 bureau/dressing (sans fenêtre), 2 SdE fenêtre, grande cuisine indépendante équipée avec fenêtre, clim réversible dans chaque pièce, garage fermé 2 voitures.

ST Laurent. Charges 2021 1990€/mois, taxe foncière 2020 1.490€/an. Esorgie A. Prix 459 000€. PARTICULIER Tél: 06.95.06.61.22.

VENTE VILLAS

CANNES, ARRIÈRE-PAYS CANNOS

EXCEPTIONNEL domaine Cannes 20000 m2 de terrain, deux maisons principales joliment meublées, deux piscines, helipad, doctique, parking 30 véhicules, maison de gardien, 616 millions. PARTICULIER de préférence à particulier. Tél: 07.49.92.23.07

LOCATION STUDIOS - 1 PIÈCE

CANNES, ARRIÈRE-PAYS CANNOS

CANNES studio 33 m2, vue mer, résidence avec services, restaurants, salle de jeux, récréation 24/24, piscine acceptée dès 55ans. Classe énergie nc. Loyer: 839€ Ch-Chauff compris. PARTICULIER. Tél: 07.85.99.05.33

LOCATION VILLAS

MONT-BORON, VILLEFRANCHE

FABRON supérieur, loue grande villa, 4 chambres, 3 bains, living, terrasse, 3 garages, jardin, surface 169 m2 habitable. Classe énergie nc. Loyer: 3300€. PARTICULIER. Tél: 04.93.97.31.62

Autos

OCCASIONS (achat)

ACHAT IMMÉDIAT Tous véhicules récents. CANNES AUTO PARK 257 Avenue Francis Tomer 06400 CANNES. Tél: 04.93.48.61.40 / 06.25.27.08.89. www.cannesautomobiles.com

AUTO SURE 06 achète immédiatement tous véhicules, même sans contrôle technique ou en panne, de 200 € à 50 000 €. Achet 7j/7, service carte grise, enregistrement, cession... 37 Bd Saint Roch 06300 Nice. Demander Felix au 06.65.18.05.41.

BMW

BMW 520i, 5 portes, gris ébène, très bon état, 128.000km, essence, 1ère main. 7500€. PARTICULIER Tél: 06.11.18.32.22.

PEUGEOT

PEUGEOT 108, 82 CV. Pures tocks, déc 2017, révision Peugeot à 28.900 kms, toutes options du modèle 2018 Roland Garros, toit Dec, clim, GPS tactile, bou tons antidébruit essence 9.800 €. PARTICULIER. Tél: 06.15.56.79.72

FIAT

VROOM-VROOM COLLECTOR 1 FIAT PANDA SPORT, 100 HP, 16V, 2007, immaculé, gris métallisé, 22.000km seulement, boîte manuelle 6 vitesses, spoiler, jantes alu, pneus 195/45 R15. CT décembre 2021. Prix à débattre. PARTICULIER Tél: 06.95.06.61.22.

VOLVO

VOLVO XC 60, D4 diesel 5 cylindres, 2016, noir intérieur cuir et tissu, 73.000km. Prix 24.800€. PARTICULIER Tél: 06.08.61.52.46.

Art, Antiquité, Brocante

ART

ACHETE tableaux anciens, 19 et 20 ème siècle jusqu'à 1950, peintres français et étrangers tous sujets, bronzes animaliers, fond d'atelier d'artiste décoré. PARTICULIER. Tél: 06.07.03.23.16. v.martillier@wanadoo.fr

Antiquaire achète: Cristal, argenterie, tableaux, bibelots, médailles, sculptures, bijoux, montres, poupées, parures, bragues, stylos et autres. Tél: 07.82.79.22.75 512942460030

COLLECTION

PHILATELIE, NUMISMATIQUE

PHILATELISTE achète comptant au meilleur prix, collections stocks timbres France, Colonies, tous pays, vieilles lettres, cartes postales, monnaies. Déplacements, expertises gratuits. Tél: 09.81.78.52.10.

OBJETS ANCIENS

COLLECTIONNEUR achète cher: casques militaires, uniformes, insignes, équipements, souvenirs de guerre, fanions, armes anciennes, décorations, casques à pointes, parachutes, officiers soldats 14/18 - 39/45, Indochine, Résistance. Tous m'intéresse même en mauvais état. PARTICULIER. Tél: 06.11.57.21.75.

Achète SACS A MAIN de femme vintage. PARTICULIER. Tél: 06.07.82.72.49.

COLLECTIONNEUR achète ARMES ANCIENNES, insignes militaires, décorations, casques, ordres de chevalerie, pistolets, sabres, fusils de chasse. PARTICULIER. Tél: 06.14.18.78.85 ou 04.93.20.05.75.

TABLEAUX, ESTAMPES

ACHETE TABLEAUX sur Indochine, Vietnam, Chine, Laos, Maroc, Tunisie, Algérie, armes orientales, vases chinois anciens. PARTICULIER. Tél: 06.14.18.78.85 ou 04.93.20.05.75.

Bonnes Affaires

AMEUBLEMENT

MERBLES DIVERS

VENDS fauteuil, quéridon, lampe de luxe, marque MARINER depuis 1853, très haut de gamme, neufs et fêlés main, finitions bois massif, bronze et or 24 carats. Prix: 6.000 €. PARTICULIER. Tél: 06.23.95.58.05

URGENT achète tous meubles Lorrain: armoire Lorraine, chaise Lorraine, vaisselier et Suedette ainsi que toutes pièces de verres (gallé, daum, Lalique). PARTICULIER. Tél: 06.29.69.58.06

ACHÈTE tous meubles et décoration ancienne pour meubler grande propriété: salle à manger, chambre, armoire, bibliothèque, livre, commode, tableaux, lustre, miroir, vitrine. PARTICULIER. Tél: 06.29.69.58.06

ACHÈTE cher en permanence vieux meubles, art de la table (argenterie ménagère) couvert, plat, toute pièce en métal argenté ou argent, service de vosres. PARTICULIER. Tél: 06.16.03.54.25

A vendre CANNES. Salle à manger STAR-BAY (table ovale + 1 allonge, 2 fauteuils, 4 chaises, 1 banat bas), excellent état, 1.300€: 1 bureau style anglais et son fauteuil, 250€: mobiliers divers. PARTICULIER. Tél: 06.16.03.57.36.10.

ACHÈTE tous meubles scandinave et meubles Henri II: salle à manger, chambre à coucher, buffet, table, chaises, meuble gothique, meuble art deco, meuble anglais. PARTICULIER. Tél: 06.03.94.99.91

BIJOUX

ACHÈTE tous bijoux anciens ou modernes, colliers de perles, broches, casques tous bijoux en tous genres et fantaisies, débris, pièces, bijoux cassés et toutes montres. PARTICULIER. Tél: 06.03.94.99.91

LIVRES-BD

ACHÈTE cher livres anciens encyclopédie, carte postale, vieux papier, timbres, broches (Dupont, Cartier, Dunhill) stylos Mont-blanc, Waterman. PARTICULIER. Tél: 06.16.03.54.25

DONNE collection revue LE CHASSE-MARÉE N°1 à 270 dans boîtes de rangement étouffé. Pas en vente au détail. PARTICULIER. Tél: 06.07.24.20.14

MODE, PRET-A-PORTER

FOURURES, CUIR

ACHÈTE toutes vos fourrures: manteaux, cols, étoles: vison, renard, zibeline, marmotte, mouton doré, astrakan et tous bijoux or, tous sacs de marque Chanel, Vitton, Hermès. PARTICULIER. Tél: 06.35.17.99.92

DIVERS

COLLECTIONNEUR achète cher: casques militaires, uniformes, insignes, équipements, souvenirs de guerre, fanions, armes anciennes, décorations, casques à pointes, parachutes, officiers soldats 14/18 - 39/45, Indochine, Résistance. Tous m'intéresse même en mauvais état. PARTICULIER. Tél: 06.11.57.21.75.

COLLECTIONNEUR achète ARMES ANCIENNES, insignes militaires, décorations, casques, ordres de chevalerie, pistolets, sabres, fusils de chasse. PARTICULIER. Tél: 06.14.18.78.85 ou 04.93.20.05.75.

VENDS vitrine 180X 115X 35 cms, avec vitres collections 1/18 ème, années 1945-70, françaises 33, US 18. PARTICULIER. Tél: 04.94.65.36.73

COLLECTIONNEUR sérieux, passionné vend beaux fossiles trobrites Maroc et Suedé casse double emploi. Liste sur demande. Nice. PARTICULIER. Tél: 06.13.09.82.02

ACHÈTE tous livres anciens, vieux courriers, cartes postales, timbres anciens ou modernes, même collection complète, billets anciens, monnaies, stylos plumes, encres. PARTICULIER. Tél: 06.29.69.58.06

COLLECTIONNEUR achète vitrine mini 500€, violoncelle mini 1500€ et tout instrument de musique même en très mauvais état. Se déplace sous 48 heures, annonce sérieuse. PARTICULIER. Tél: 06.64.43.07.23

ACHÈTE pièces de monnaie anciennes française ou étrangères, manteau de fourrure, machine à coudre, cuivre et étain. PARTICULIER. Tél: 06.16.03.54.25

ACHÈTE pour ma collection des peintures anciennes d'artistes russes ainsi que d'autres objets russes anciens: icônes, samovars, pièces en argent, etc... PARTICULIER. Tél: 07.85.18.26.20

ACHÈTE toutes ménagères en argent ou en métal argenté, tous couverts, tous modèles, caféière, théière, plateaux, cuillères, couvert à gilet, timbales, ménagère Christine. PARTICULIER. Tél: 06.03.94.99.91

ACHÈTE CHER services de vaisselle (Haviland, Bernardaud etc.), service de verres (cristal de saint Louis et Baccarat) et toutes ménagères en argent ou métal,inge ancien. PARTICULIER. Tél: 06.29.69.58.06

COLLECTIONNEUR achète toutes pendules, horloge, carillons, montres (montre bracelet et montre à gousset: Rolex, Lip, Cartier, Omega et toutes horloges combats. PARTICULIER. Tél: 06.35.17.99.92

ACHÈTE vieux vins (bourgeois, Bordeaux etc.) et Petrus, Roman Conti, même vins ancien inbuvable, spiritueux, cognac, châteaux, marc etc... Achete cave entière à votre guise. PARTICULIER. Tél: 06.29.69.58.06

ACHÈTE objets et meubles d'art asiatique: Chinois ou Japonais, statuf en porcelaine, peinture asiatique, statue en corail, statue en ivoire, statue en jade, vase en céramique. PARTICULIER. Tél: 06.03.94.99.91

COLLECTIONNEUR achète toutes pièces de monnaie anciennes (18rs, 10frs, 50frs en argent) et pièces en or (20frs, Napoléon, Louis, pesos, do l'Alger) même en petite quantité. PARTICULIER. Tél: 06.35.17.99.92

COLLECTIONNEUR achète toutes céramiques de Vallauris: des pots, des pinchet, des plats, table basse, etc... De Picasso, Madaura, Jean Marais, Roger Capron etc... Toutes poteries. PARTICULIER. Tél: 06.35.17.99.92

KENO Résultats des tirages du vendredi 31 décembre 2021

Tirage du midi
 7 9 13 14 15 19 20 22 24 25
 29 30 35 37 40 45 56 61 62 64

Multiplieur: x 2

JOKER: 9 178 841

Tirage du soir
 6 10 12 15 19 24 25 26 28 29
 32 37 38 39 42 46 51 59 63 68

Multiplieur: x 2

JOKER: 9 925 757

Résultats et Informations: Application FDJ, fdj.fr

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT...
 APPELEZ LE 09 74 75 15 13 (appel non surtaxé)

EUROMILLIONS Résultats du tirage du vendredi 31 décembre 2021

7 22 25 43 49

5	1	1	1	1	17 871 460,00 €	1	17 871 460,00 €
2 +	18	5	2	2	70 564,20 €	897,20	17 143,93 €
5	14	0	1	1	16 312,30 €	1	16 312,30 €
4 +	63	14	6	1 069,00 €	215,00	1 275,00 €	1 275,00 €
4 +	1 422	238	92	64,40	11,60	165,90	165,90 €
3 +	2 489	622	223	52,20	7,20	59,40	59,40 €
4	2 843	411	1	30,10	1	32,10	32,10 €
2 +	33 993	7 132	2 994	13,40	1,00	14,10	14,10 €
3 +	62 251	11 128	4 934	9,20	1,00	10,00	10,00 €
3	97 175	16 824	1	9,20	1	9,70	9,70 €
1 +	175 632	37 113	15 276	4,60	1,00	6,60	6,60 €
0 +	777	253 564	1 200	4,00	1,00	6,00	6,00 €
2 +	729 226	156 996	65 095	4,00	1,00	6,00	6,00 €
2	1 364 192	272 706	1	4,00	1	4,00	4,00 €
0 +	1	524 411	1	3,00	1	3,00	3,00 €

1 gagnant en France** à 1 000 000 €

JA 583 3740

Prochains tirages, mardi 4 janvier 2022
 1 grand gagnant en France** à 17 000 000 € + 1 grand gagnant en France** à 1 000 000 €

Résultats et Informations: Application FDJ, fdj.fr

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT...
 APPELEZ LE 09 74 75 15 13 (appel non surtaxé)



En application du code de l'expropriation, du code de l'environnement et du code de l'Urbanisme et en exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-61 en date du 9 décembre 2021 des Préfets de département des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, il sera procédé, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes à l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), par SNCF Réseau, portant sur :

- l'utilité publique du projet sur les communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Cannes et Nice ;
- la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU ou PLU) des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.

Le projet a pour objectif de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur afin de répondre aux besoins de transport du quotidien des habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales : amélioration de la robustesse du réseau, réduction des retards et annulation de trains, augmentation des fréquences des services, développement de la capacité du réseau, réduction de certains temps de parcours.

Le projet prévoit la réalisation de travaux d'adaptation du nœud ferroviaire Marseillais et de la ligne Marseille Vintimille en vue d'en améliorer sa capacité, sa fiabilité et sa performance à l'horizon 2035.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du public qui s'est déroulée du 16 juillet 2021 au 16 août

2021 inclus.

Le responsable du projet est SNCF-Réseau (coordonnateur) et SNCF Gares & Connexions.

Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par décision conjointe des Présidents du Tribunal Administratif de Marseille, du Tribunal Administratif de Nice et du Tribunal Administratif de Toulon :

Président : Monsieur Maurice COURT, Ingénieur TPE - Cadre DDE, retraité.

Membres titulaires :

Monsieur Frédéric ALLAIN, Ingénieur ENSPM - Officier armée de terre - ingénieur ICPE, retraité.

Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire Colonel de l'armée de Terre, retraité.

Monsieur Bernard ARGOLAS, Professeur d'histoire et géographie, retraité.

Monsieur Jacques BRANELLEC, Ingénieur mécanicien de la Marine et Ingénieur en génie atomique, retraité.

Madame Fabienne CARRIAS-BOURGOIN, Ingénieure conseil HQE et DD.

Madame Caroline CERRATO, Ingénieure CPE Lyon, spécialisée en environnement et risques industriels.

Monsieur Olivier FERNANDEZ, Gérant, consultant de la SARL Mesures et Environnement.

Monsieur Bernard GUEDJ, Cadre établissement financement collectivités locales. Consultant développement local

Monsieur Jean-Marc GUSTAVE, Officier supérieur de l'armée de l'air, retraité.

Monsieur Léonard LOMBARDO, Ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF, retraité.

Monsieur Jean-Pierre PERRIN, Cadre région PACA.

Madame Catherine PUECH, Ingénieure urbaniste, retraitée.

Monsieur Christian RAVIART, Général de division de l'armée de Terre, 2 section, retraité

Monsieur Paul Denis SOLAL, Directeur de PME, retraité.

Monsieur Marc SOREL, Lieutenant-Colonel de Gendarmerie, retraité.

Monsieur Denis SPALONY, Ingénieur en Chef à la DGST de Sainte Maxime, retraité.

Monsieur Christian TORD, Ingénieur divisionnaire industries et mines.

Monsieur Giovanni VALASTRO, Architecte enseignant.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc...) seront fixées au cas par cas, en fonction

des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Des recommandations d'organisation pourront être mises en place en concertation avec la commission d'enquête afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.

Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Consultation du dossier d'enquête :

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, relatifs à l'utilité publique, en vue de la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) par SNCF RESEAU et la mise en compatibilité des PLU ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules, Cannes, seront déposés pendant 43 jours consécutifs, du lundi 17 janvier 2022 au 28 février 2022, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, et propositions sur lesdits registres d'enquête ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures suivants :

VOIR TABLEAU 1*

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante: <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> et depuis le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public :

- à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau n°421- contact préalable au 04.84.35.43.80/84).
- à la préfecture du Var (Accueil général): du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16 h le vendredi), uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 94 18 83 83
- à la préfecture des Alpes-Maritimes : uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 93 72 20 00

Le dossier sera communicable à toute

personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Font partie intégrante du dossier d'enquête publique. L'Évaluation Environnementale relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'étude d'impact relative à cette opération, ainsi que l'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente (CGEDD) en matière d'environnement et le mémoire en réponse à l'avis de cette dernière autorité émis par SNCF-Réseau. Ces pièces sont donc consultables, pendant la durée de l'enquête, aux lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Elles sont conservées également en Préfecture des Bouches-du-Rhône.

L'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-indiqué.

Propositions et observations du public : Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 17 janvier 2022 au lundi 28 février 2022 inclus :

- sur les registres d'enquête publique unique disponibles dans les lieux d'enquête précités aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.
- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>. Le registre dématérialisé sera ouvert du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courriel à l'adresse suivante : lnpca@mail.registre-numerique.fr du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courrier adressé dans les mêmes délais à Monsieur Maurice COURT, Président de la commission d'enquête ayant pour objet la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, au siège de l'enquête : Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier, 13002 Marseille

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants

VOIR TABLEAU 2*

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès des membres de la commission d'enquête lors des permanences ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête (Mairie de Marseille-Di-

rection Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier -13002 Marseille) aux heures d'ouverture, et sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de

* TABLEAU 2 COMMISSION D'ENQUÊTE A LA DISPOSITION DU PUBLIC	
BOUCHES DU RHONE	
1/ MARSEILLE :	
Mairie centrale (siège de l'enquête)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h45 à 16h45 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Mardi 15 février 2022 de 13h45 à 16h45 Jeudi 24 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h45 à 16h45
Mairie secteur I (1° et 7° arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 17 février 2022 de 9h à 12h Mercredi 23 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30
Mairie secteur II (2° et 3° arrondts)	Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 27 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 07 février 2022 de 9h à 12h Mercredi 16 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30
Mairie secteur III (4° et 5° arrondts)	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
Mairie secteur VI (11° et 12° arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 26 janvier 2022 de 14h à 17h Jeudi 03 février 2022 de 9h à 12h Lundi 14 février 2022 de 9h à 12h Mardi 22 février 2022 de 14h à 17h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
Mairie secteur VII (13° et 14° arrondts)	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 9 février 2022 de 14h à 17h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
Mairie secteur VIII (15° et 16° arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 26 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 04 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
2/ Mairie d'Aubagne	Lundi 31 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h
VAR	
3/ Mairie de Carnoules	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 03 février 2022 de 14h à 17h Mardi 15 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
4/ Mairie de Cuers	Mercredi 26 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 14h à 17h
5/ Mairie de La Crau	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
6/ Mairie de La Garde	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
7/ Mairie des Arcs	Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
8/ Mairie de Puget-Ville	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h Lundi 07 février 2022 de 14h à 17h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
9/ Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
10/ Mairie de Solliès-Pont	Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Vendredi 25 février 2022 de 9h à 12h
11/ Mairie de Toulon	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
ALPES MARITIMES	
12/ CANNES	
Mairie de Cannes Annexe La Ferrage	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 27 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
Annexe Cannes La Bocca	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Vendredi 18 février 2022 de 13h30 à 16h30 Jeudi 24 février 2022 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
13/ NICE :	
Mairie de Nice Annexe Corvèsy	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 17 février 2022 de 13h30 à 16h30 Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
Mairie annexe St-Augustin	Lundi 17 janvier 2022 de 13h à 16h Vendredi 18 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 13h à 16h

* TABLEAU 1 CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE					
Département des Bouches du Rhône		Département du Var		Département des Alpes Maritimes	
Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture
Mairie centrale siège de l'enquête DGA «la ville plus verte et plus durable»	40, rue Fauchier 13002 Marseille Du lundi au vendredi 09h00-12h00/13h45-16h45	Mairie de Carnoules	27, cours Victor Hugo 83660 Carnoules Du lundi au vendredi 08h00-12h00/15h00-17h00	Mairie de Cannes Hôtel de ville annexe de Cannes	31 boulevard de La Ferrage 06400 Cannes du lundi au vendredi 09h00-12h00/14h00-17h00
Mairie sect. I (1/7)	61, La Canebière 13001 Marseille du lundi au vendredi 8h30-12h10/13h10-16h30	Mairie de Cuers	Hotel de Ville - Place du Général Magnan 83390 Cuers Du lundi au vendredi 08h00-12h00/13h30-17h00 sauf le vendredi 16h30	Mairie annexe «La Licorne» Cannes La Bocca	23 avenue Francis Tonner 06150 Cannes La Bocca du lundi au vendredi 08h30-17h00
Mairie sect. II (2/3)	2, place de la Major 13002 Marseille Du lundi au vendredi 08h30-12h10/13h10-16h30	Mairie de La Crau	Bd de la République 83260 La Crau Du lundi au vendredi 08h00-12h00/13h30-17h00	Mairie de Nice annexe mairie de Nice	bâtiment Corvézy, service état civil, 6 rue Alexandre Mari 06364 Nice Cedex 4 du lundi au vendredi 08h30-17h00
Mairie sect. III (4/5)	13, square Sidi Brahim 13005 Marseille du lundi au vendredi 08h30-12h/14h-16h30	Mairie de La Garde	Rue Jean Baptiste Lavène 83130 La Garde Du lundi au vendredi 08h30-17h00	Mairie de Nice annexe Saint-Augustin	75 boulevard Montel 06364 Nice Cedex du lundi au vendredi en continu 08h45-16h30
Mairie sect. VI (11/12)	La Grande Bastide Cazeaux Avenue Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille du lundi au vendredi 08h00/17h30	Mairie de Les Arcs	Place du Général de Gaulle 83460 Les Arcs-sur-Argens Du lundi au vendredi 08h30-12h00/13h30-17h00	Mairie d'Antibes Bâtiment annexe mairie	Bâtiment Orange Bleu 11 boulevard Chancel 06600 Antibes du lundi au vendredi 08h30-12h00/13h00-16h30
Mairie sect. VII (13/14)	Le Grand Séminaire 72, rue Paul Coxe 13014 Marseille lundi au vendredi 8h00-12h00/12h45 à 17h00	Mairie de Puget-Ville	368 rue de la Libération 83390 Puget-Ville du lundi au jeudi 8h30-12h/14h-17h30 16h30 le vendredi Le samedi 09h00-12h00	Mairie de Grasse	Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069 du lundi au vendredi 08h15-16h30
Mairie sect. VIII (15/16)	Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille Du lundi au vendredi 09h-12h00/13h30-16h30	Mairie de Solliès-Pont	Centre technique municipal service urbanisme Allée de la Greffière 83210 Solliès-Pont Du lundi au vendredi 08h30-12h00	Mairie de Menton	17, Rue de la République 06500 Menton du lundi au vendredi 08h30-12h30/13h30-17h00
		Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Place Estienne d'Orves 83270 St-Cyr-sur-Mer du lundi au vendredi 08h00-12h00 13h30-17h00		
Mairie d'Aubagne	Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée La Tourtelle 13400 Aubagne du lundi au vendredi 8h30-12h/14h-17h.	Mairie de Toulon	Avenue de la République 83056 Toulon Cedex Du lundi au vendredi 09h00-12h00/14h00-16h30		

14/ Bâtiment Orange Bleu annexe urbanisme Antibes	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 09 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
15/Mairie de Grasse	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 04 février 2022 de 13h à 16h Jeudi 24 février 2022 de 13h à 16h
16/Mairie de Menton	Jeudi 27 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30

Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>
Pendant l'enquête, le Président de la commission d'enquête peut, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du code de l'environnement.
Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillies seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et rendus publics par voie dématérialisée sur son site internet : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.
Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique considérée et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, les Préfets des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes pourront, le cas échéant, prononcer, par arrêté inter-préfectoral, la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet, conformément aux articles L. 121-1 et suivants, L. 122-1 et suivants du code de l'expropriation. Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet préfectoral.

Renseignements
Les coordonnées des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :
SNCF Réseau
Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur - Les Docks Atrium 10,4 10, Place de La Joliette BP 85404 - 13567 Marseille Cedex 02
Site internet : <https://www.lignenouvelle-provence-cotedazur.fr/>

contact-paca@reseau.sncf.fr
- **Mairie de Marseille** - Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable », 40 Rue Fau-chier - 13002 Marseille. Site Internet : www.marseille.fr. Tél : 04 91 55 22 00
- **Mairie des 1^{er} et 7^e arrondissements de Marseille**
Adresse : 61, La Canebière, 13001 Marseille, Tél : 04 91 14 54 10
- **Mairie des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille**
Adresse : 2, Place de La Major, 13002 Marseille, Tél : 04 91 14 57 80
- **Mairie des 4^e et 5^e arrondissements de Marseille**
Adresse : 13, square Sidi Brahim, 13005 Marseille, Tél : 04 91 14 60 30
- **Mairie des 11^e et 12^e arrondissements de Marseille**
Adresse : La Grande Bastide Cazeaux, avenue Bouyala d'Arnaud, 13012 Marseille, Tél : 04 91 14 63 08 / 62 62
- **Mairie des 13^e et 14^e arrondissements de Marseille**
Adresse : Le Grand Séminaire, 72, rue Paul Coxe, 13014 Marseille, Tél : 04 91 55 42 02
- **Mairie des 15^e et 16^e arrondissements de Marseille**

Adresse : 246, Rue de Lyon, 13015 Marseille, Tél : 04 91 14 60 63

- **Mairie d'Aubagne**
Service Urbanisme - 180 traverse de la Vallée - La Tourtelle, 13400 Aubagne, Tél : 04 42 18 19 09

- **Mairie Les Arcs-sur-Argens**
Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle, 83460 Les Arcs-sur-Argens, Tél : 04 94 47 56 70

- **Mairie de Carnoules**
Adresse : 27, Cours Victor Hugo, 83660 Carnoules Tél : 04 94 13 80 00

- **Mairie de La Crau**
Adresse : Hôtel de Ville, Boulevard de la République 83260 La Crau, Tél : 04 94 01 56 80

- **Mairie de Cuers**
Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général Magnan, 83390 Cuers, Tél : 04 94 13 50 70

- **Mairie de la Garde**
Adresse : Hôtel de Ville, Rue Jean Baptiste Lavène, 83130 La Garde, Tél : 04 94 08 98 00

- **Mairie de Puget-Ville**
Adresse : Hôtel de Ville, 368 rue de la Libération, 83390 Puget-Ville, Tél : 04 94 13 82 00

- **Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer**
Adresse : Place Estienne d'Orves, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer, Tél : 04 94 26 26 22

- **Mairie de Solliès-Pont**
Adresse : Allée de la Greffière, 83210 Solliès-Pont Tél : 04 94 13 58 46

- **Mairie de Toulon**
Adresse : Avenue de la République, 83056 Toulon, Tél : 04 94 36 30 00

- **Mairie de Nice**
Adresse : annexe de l'Hôtel de Ville, bâtiment Corvézy, 6, rue Alexandre Mari, 06364 Nice, Tél : 04 97 13 51 11

- **Mairie de Cannes**
Adresse : annexe Saint Augustin, 75, bd Montel, 06364 Nice, Tél : 04 89 98 20 55

- **Mairie de Cannes**
Adresse : hôtel de ville annexe 31, bd de la Ferrage, 06400 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76

- **Mairie de Cannes**
Adresse : mairie annexe «La Licorne», 23, avenue Francis Tonner, 06150 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76

- **Mairie de Grasse**
Adresse : hôtel de ville, place du Petit Puy, BP 12069, 06131 Grasse, Tél : 04 97 05 50 67

- **Mairie de Antibes**
Adresse : bâtiment Orange Bleu, 11 bd Chancel, 06600 Antibes, Tél : 04 89 73 55 59 / 06 30 23 58 45

- **Mairie de Menton**
Adresse : 17, Rue de la République, 06500 Menton, Tél : 04 92 10 50 11

- **Préfecture des Bouches-du-Rhône**
Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement
Place Félix Baret - 13006 Marseille
Tél : 04.84.35.40.00 - Site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le 13 décembre 2021
Pour le préfet,
Le Directeur de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement
signé Fabrice BONICEL

333

ARRETES ET AVIS



1er Avis d'Enquête Publique

Ouverture de l'enquête publique relative à la révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Saint Paul de Vence

Par arrêté municipal en date du 20/12/2021, Monsieur le Maire de la commune de Saint Paul de Vence a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Saint Paul de Vence.
Cette enquête publique se déroulera au service urbanisme, 1, rondpoint saint claire à Saint Paul de Vence pendant une durée de 15 jours consécutifs du mercredi 19 janvier 2022 à 9h00 au mercredi 2 février 2022 à 16h00.

Elle concerne le Règlement Local de Publicité, document de planification qui permet d'adapter la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) aux spécificités du territoire communal en adoptant des dispositions plus restrictives que ce dernier.

Afin de conduire l'enquête publique, le président du Tribunal Administratif de Nice a désigné Monsieur MARTINEZ Alfred en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique est consultable :

- en version informatique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://saintpauldevence.org>;
- en version papier au service urbanisme, 1, rondpoint Saint Claire à Saint Paul de Vence, sur rendez-vous.

Toute information peut être demandée auprès du service urbanisme au numéro de téléphone suivant : 04 93 32 41 27 et à l'adresse mail : service-urbanisme@saint-pauldevence.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences qu'il tiendra à la salle Freinet, 1 rue du Saint esprit aux jours et heures suivants :

- le mercredi 19 janvier 2022 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00 ;
- le mercredi 2 février 2022 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00 ;

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre papier d'enquête publico-urbanisme ;
- par voie postale en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de saint Paul de Vence, place de la mairie 06570 Saint Paul de Vence, à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante : service-urbanisme@saint-pauldevence.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à Monsieur le Maire de la commune de Saint Paul de Vence dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public au service urbanisme et sur le site internet de la commune <https://saintpauldevence.org> pendant un an.

Le projet de révision du RLP, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera soumis pour approbation au Conseil Municipal. Le RLP, une fois approuvé, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme de Saint Paul de Vence.

1128/045

ENTREPRENEURS, PROFESSIONNELS JURIDIQUES & COMPTABLES

Passez votre annonce légale en ligne

et recevez immédiatement l'attestation et la facture

Alpes-Maritimes et toute la France

tribuca.net ESPACE PRO

CONSTITUTIONS

Le 22.12.2021 s'est constituée la SAS HERMES 7 Holding capital 1000€ siège social 06210 Mandelieu-la-Napoule 520, Ave Janvier Passero, Rés. Les Hortensias A. Durée 50ans date immatriculation RCS Cannes. Objet Holding, acquisition, détention de participations et conseils dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres sociaux, fusion, alliance, association ou participation. Admission aux AGO/AGE et droit de vote tout actionnaire peut participer et voter aux AGO/ AGE en justifiant son identité. Clause de transmission d'actions, en cas pluralité d'actionnaires, agrément à la majorité de 51%. Président M. Christophe MOLINES (même adresse que le siège social).

1128/239

CONSTITUTIONS

Me Nicole AZUELOS ISSERT
Notaire
20 rue Gubernatis
06000 NICE

Suivant acte reçu par Maître Camille ISSERT, notaire au sein de l'Etude de Maître Nicole AZUELOS-ISSERT, à NICE, 20 rue Gubernatis, le 21 décembre 2021, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI 3 AVENUE GILLY Siège : NICE 06100, 3 avenue Gilly. Objet : l'acquisition, la gestion et l'administration par bail ou autrement de tous biens immobiliers. Plus spécialement, l'opération suivante : * L'acquisition des biens et droits immobiliers dans un immeuble en copropriété situé à NICE, 3 avenue Gilly, cadastré section LN numéro 187 : > LOT NUMERO UN (1) : Une Cave portant le numéro un au plan. Et les quarante-six/dix millièmes (46/10000èmes) des parties communes générales. > LOT NUMERO VINGT DEUX (22) : Un CELLIER portant le numéro sept au plan des celliers. Et les vingt-quatre/dix millièmes (24/10000èmes) des parties communes générales. > LOT NUMERO VINGT TROIS (23) : Un GARAGE portant le numéro un au plan des garages. Et les soixante-seize/dix millièmes (76/10000èmes) des parties communes générales. > LOT NUMERO TRENTE ET UN (31) : Un APPARTEMENT situé au deuxième étage ayant sa porte d'entrée à gauche en arrivant sur la palier, composé de : hall, salle à manger avec loggia, deux chambres, salle de bain donnant sur l'avenue Gilly, cabinet de toilettes et WC, trois chambres et cuisine donnant sur l'arrière de l'immeuble, et porte dans la cuisine donnant accès à l'escalier de service. Portant le numéro six au plan du deuxième étage. Et les mille cent cinquante-six/dix millièmes (1156/10000èmes) des parties communes générales. * L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cette acquisition auprès de tout organisme bancaire; Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet social, pourvu qu'elles aient un caractère civil ou qu'elles n'affectent pas le caractère civil de la société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation. Capital : 1.200 €. Gérant : Carole NGUYEN demeurant à NICE, 1 avenue Malausséna. Cession de parts sociales : toutes les cessions sont soumises à l'agrément préalable des associés. RCS : NICE. Pour avis Le notaire

1127/N839

Aux termes d'un acte SSP, en date du 09/12/2021, à CANNES, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société Civile Immobilière. **Dénomination** : MENERBES, **Siège** : 47-49 avenue du Roi Albert, Résidence de l'Orangerie 06400 CANNES. **Objet** : La Société a pour objet l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail non meublé, location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Elle peut acquérir des biens immobiliers par crédit-bail, des parts de sociétés immobilières ainsi que tous droits donnant vocation immédiate ou à terme à la propriété ou à la jouissance de biens immobiliers. Elle peut mettre le bien immobilier dont elle est propriétaire à la disposition gratuite d'un ou plusieurs associés à la condition qu'ils détiennent, ensemble et séparément, la majorité des droits de vote. Elle peut faire toutes opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux, ou garantir sous quelque forme que ce soit les associés dans la mesure où leur engagement personnel serait en rapport direct avec l'intérêt de la Société, pourvu que ces opérations n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil. **Durée** : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au Rcs de Cannes. **Capital** : 1000 €, apport en numéraire. **Gérance** : ZINGRAF Michael, demeurant : 46 chemin des Collines 06400 CANNES.

Cessions de parts : Toutes opérations ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un quelconque droit de propriété sur une ou plusieurs parts sociales, notamment toutes cessions entre vifs, échanges, apports à une société ou donations entre toutes personnes physiques ou morales, ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un quelconque droit de propriété sur une ou plusieurs parts sociales, à titre gratuit ou onéreux, sont soumises à l'agrément de la Société

Christophe ROSA
Avocat au Barreau de GRASSE

Suivant acte sous seing privé en date à CANNES du 17 décembre 2021 il a été institué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : LOU CALISSOUN
SIEGE SOCIAL : 27, Avenue de Vallauris 06400 CANNES
OBJET : La Société a pour objet : l'acquisition de tous biens immobiliers en vue de leur gestion et location et plus particulièrement le bien immobilier situé sis à (06210) MANDELIEU LA NAPOULE- 906 Boulevard Paul Tarascon. L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et plus particulièrement à l'acquisition des locaux ci-dessus. Et généralement toutes opérations se rapportant à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
DUREE : 50 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
CAPITAL : 1.000 Euros
GERANT DE LA SOCIETE : Monsieur Richard BOURRELLY, né le 25 mars 1973 à BEAUNE (21200) de nationalité française, demeurant à CANNES (06400), 27, Avenue de Vallauris.

CESSION DES PARTS : - Forme de la cession - La cession des parts doit être constatée par écrit sous seing privé. Cet écrit sera daté et précisera le nom et les prénoms du cédant et du cessionnaire, le nombre et la valeur des parts cédées, le prix de cession. Elle n'est opposable aux tiers qu'après accomplissement de ces formalités et après publication.
- Cession entre associés, conjoints, ascendants et descendants sont soumises à agrément dans les conditions prévues à l'article 12.312.3 Cession à des tiers
Agrément dans tous les cas
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CANNES.

1128/238

SOYEZ AU COEUR DE L'ACTU



51 NUMÉROS
+ 2 HORS-SÉRIES ANNUELS
+ ÉDITION NUMÉRIQUE
ABONNEZ-VOUS tribuca.net



NEMO CONSEIL
Experts Comptables
5 bis Avenue Mirabeau
06000 NICE
Tél. 04 93 85 75 33

Aux termes d'un acte SSP, en date du 20/12/2021, à NICE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société Civile Immobilière. **Dénomination** : COMSA, **Siège** : 13 Corniche André de Joly, Château Riquier B1 06300 NICE. **Objet** : L'acquisition, la construction et la propriété de tous immeubles, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, dont elle aura la propriété ou la jouissance, la mise à disposition à titre gratuit desdits biens aux associés ou à l'un d'eux. **Durée** : 50 ans à compter du jour de l'immatriculation au Rcs de Nice. **Capital** : 100 €, apport en numéraire. **Gérance** : LAURIERE Françoise, demeurant : 13 Corniche André de Joly, Château Riquier B1 06300 NICE. **Cessions de parts** : Les cessions sont libres entre les associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément de la majorité en nombre des associés, représentant elle-même les trois quarts des parts sociales y compris en cas d'apports au titre d'une fusion ou d'une scission. Entre conjoints, ascendants ou descendants, étrangers à la société, les parts sociales ne sont cessibles qu'avec le consentement de la majorité en nombre des associés, cette majorité représentant elle-même les trois quarts des parts sociales.

1128/N756

Suivant Acte sous seing privé du 7/11/2021, il a été procédé à la constitution de la société dénommée ALJAWAD FRANCE, société civile Immobilière au capital de 1000 euros, ayant son siège social à CANNES (06400), 107 108 109 110 Boulevard de la Croisette,
La société a pour objet : L'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location et la vente (exceptionnellement), l'administration et la gérance de tous biens immobiliers, mobiliers, créances et placements tels que les valeurs mobilières, les titres, les droits sociaux, les contrats de capitalisations, et autres produits financiers portant intérêt; L'emprunt, le cautionnement simple ou hypothécaire nécessaire à la réalisation de l'objet social ; La réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises, Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société; Constituée pour une durée de 99 ans
Capital : Apports en numéraire exclusivement d'un montant de 1000 euros
Gérants :

- Monsieur Amer AL CHEKH, demeurant à ANTELIAS (LIBAN) Club Antronic, Bambouc 2.
- Monsieur Ahmad FAKIH demeurant 2 Brick Street, Park Tower, Appartement 10, LONDRES (Royaume-Uni)
Immatriculation à réaliser auprès du Greffe du Tribunal de commerce de CANNES
Agrément préalable de l'unanimité des associés excepté :
- pour les cessions entre associés
- en cas de mutation à titre gratuite pour les descendants majeurs des associés fondateurs

1128/021

Par acte SSP en date du 15/12/2021, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société Civile Immobilière **Dénomination** : SCI SAM **Siège** : 12 rue de Madrid « Les Pins d'Alep » Bâtiment A3 **Objet** : Acquisition propriété mise en valeur, construction aménagement administration location de tous biens et droit immobiliers toute opérations civiles se rattachant à l'objet social **Capital** : 14.000 euros **Durée** : 99 ans **Gérant** : Melle Sabrina MALHERBE, demeurant 12 rue de Madrid « Les Pins d'Alep » 06110 Le Cannet **Cession parts** : Agrément dans tous les cas
Immatriculation au RCS de Cannes

1128/009

PAS DE PARUTION VENDREDI 31 DECEMBRE 2021

Les attestations seront établies pour l'édition du vendredi 7 janvier 2022

Nos bureaux restent ouverts et à votre disposition pour toutes demandes de publications et formalités commerciales

AUCUN CHANGEMENT POUR VOS DEMANDES DE PUBLICATIONS WEB
tribuca.net/officiel/ tribuca.net

PUBLIEZ SANS INTERRUPTION EN VERSION NUMÉRIQUE
LES ANNONCES LÉGALES À PARAÎTRE DANS LE 06
tribuca.net est habilité à publier des annonces légales selon Arrêté Préfectoral du 15 décembre 2021

Pour tout renseignement complémentaire
annonceslegales@tribuca.legal 04 92 17 55 00

RÉALISATION DES PHASES 1 & 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 17 JANVIER AU 28 FÉVRIER 2022 • BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

PARUTION 2

Annonces légales

Contacts : 04.91.84.46.30 - al@laprovence-medias.fr
www.laprovencemarchespublics.com

Mardi 18 Janvier 2022
habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Département

ANNONCES LEGALES

249803



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En application du code de l'expropriation, du code de l'environnement et du code de l'urbanisme et en exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-61 en date du 9 décembre 2021 des Préfets de département des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, il sera procédé, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes à l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), par SNCF Réseau, portant sur :

- l'utilité publique du projet sur les communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Cannes et Nice ;
- la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLUI ou PLU) des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.

Le projet a pour objectif de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur afin de répondre aux besoins de transport du quotidien des habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales : amélioration de la robustesse du réseau, réduction des retards et annulation de trains, augmentation des fréquences des services, développement de la capacité du réseau, réduction de certains temps de parcours. Le projet prévoit la réalisation de travaux d'adaptation du nœud ferroviaire Marseillais et de la ligne Marseille Vintimille en vue d'en améliorer sa capacité, sa fiabilité et sa performance à l'horizon 2035.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du public qui s'est déroulée du 16 juillet 2021 au 16 août 2021 inclus.

Le responsable du projet est SNCF-Réseau (coordonnateur) et SNCF Gares & Connexions.

Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par décision conjointe des Présidentes du Tribunal Administratif de Marseille, du Tribunal Administratif de Nice et du Tribunal Administratif de Toulon :

Président : Monsieur Maurice COURT, Ingénieur TPE – Cadre DDE, retraité.

Membres titulaires :

- Monsieur Frédéric ALLAIN, Ingénieur ENSPM – Officier armée de terre – ingénieur ICPE, retraité.
- Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire Colonel de l'armée de Terre, retraité.
- Monsieur Bernard ARGOLAS, Professeur d'histoire et géographie, retraité.
- Monsieur Jacques BRANELLEC, Ingénieur mécanicien de la Marine et Ingénieur en génie atomique, retraité.
- Madame Fabienne CARRIAS-BOURGOIN, Ingénieure conseil HOE et DD.
- Madame Caroline CERRATO, Ingénieure CPE Lyon, spécialisé en environnement et risques industriels.
- Monsieur Olivier FERNANDEZ, Gerant, consultant de la SARL Mesures et Environnement.
- Monsieur Bernard GUEDJ, Cadre établissement financement collectivités locales. Consultant développement local.
- Monsieur Jean-Marc GUSTAVE, Officier supérieur de l'armée de l'air, retraité.
- Monsieur Léonard LOMBARDO, Ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF, retraité.
- Monsieur Jean-Pierre FERRIN, Cadre région PACA.
- Madame Catherine PUECH, Ingénieure urbaniste, retraitée.
- Monsieur Christian RAVIART, Général de division de l'armée de Terre, 2^e section, retraité.
- Monsieur Paul Denis SOLAL, Directeur de PME, retraité.
- Monsieur Marc SOREL, Lieutenant-Colonel de Gendarmerie, retraité.
- Monsieur Denis SPALONY, Ingénieur en Chef à la DGST de Sainte Maxime, retraité.
- Monsieur Christian TORO, Ingénieur divisionnaire industries et mines.
- Monsieur Giovanni VALASTRO, Architecte enseignant.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc...) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Des recommandations d'organisation pourront être mises en place en concertation avec la commission d'enquête afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.

Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Consultation du dossier d'enquête :

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, relatifs à l'utilité publique, en vue de la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) par SNCF RESEAU et la mise en compatibilité des PLUI ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules, Cannes, seront déposés pendant 43 jours consécutifs, du lundi 17 janvier 2022 au 28 février 2022, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, et propositions sur lesdits registres d'enquête ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures suivants :

Département des Bouches du Rhône		Département du Var		Département des Alpes Maritimes	
Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture
Mairie centrale siège de l'enquête DGA « la ville plus verte et plus durable »	40, rue Fauchier 13002 Marseille Du lundi au vendredi 09h00-12h00 13h45-16h45	Mairie de Carnoules	27, cours Victor Hugo 83660 Carnoules Du lundi au vendredi 08h00-12h00 15h00-17h00	Mairie de Cannes Hôtel de ville annexe de Cannes	31 boulevard de La Ferrage 06 400 Cannes du lundi au vendredi 09h 00- 12h00 14h00-17h00
Mairie sect. I (1/7)	61, La Canebière 13001 Marseille du lundi au vendredi 8h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de Cuers	Hotel de Ville Place du Général Magnan 83 390 Cuers Du lundi au vendredi 08h00 -12h00 13h30 -17h00 sauf le vendredi 16h30	Mairie annexe « La Licorne » Cannes la Bocca	23 avenue Francis Tonner 06 150 Cannes La Bocca du lundi au vendredi 08h30- 17h00
Mairie sect. II (2/3)	2, place de la Major 13002 Marseille Du lundi au vendredi 08h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de La Crau	Bd de la République 83260 La Crau Du lundi au vendredi 08h00-12h00 13h30-17h00	Mairie de Nice annexe mairie de Nice	bâtiment Corvézy, service état civil, 6 rue Alexandre Mari 06 364 Nice Cedex 4 du lundi au vendredi 08h30-17h00
Mairie sect. III (4/5)	13, square Sidi Brahim 13005 Marseille du lundi au vendredi 08h30-12h 14h-16h30	Mairie de La Garde	Rue Jean Baptiste Lavène 83130 La Garde Du lundi au vendredi 08h30-17h00	Mairie de Nice mairie annexe Saint-Augustin	75 boulevard Montel 06 364 Nice Cedex du lundi au vendredi en continu 08h45 -16h30
Mairie sect. VI (11/12)	La Grande Bastide Cazeaux Avenue Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille du lundi au vendredi 08h00 - 17h30	Mairie de Les Arcs	Place du Général de Gaulle 83460 Les Arcs-sur-Argens Du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h30-17h00	Mairie d'Antibes Bâtiment annexe mairie	Bâtiment Orange Bleu 11 boulevard Chanocel 06600 Antibes du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h00-16h30
Mairie sect. VII (13/14)	Le Grand Séminaire 72, rue Paul Coxé 13014 Marseille lundi au vendredi 8h00 -12h00 12h45 à 17h00	Mairie de Puget-Ville	368 rue de la Libération 83390 Puget-Ville du lundi au jeudi 8h30-12h 14h-17h30 16 h 30 le vendredi Le samedi 09h00-12h00	Mairie de Grasse	Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069 du lundi au vendredi 08h15-16h30
Département des Bouches du Rhône		Département du Var		Département des Alpes Maritimes	
Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture
Mairie sect. VIII (15/16)	Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille Du lundi au vendredi 09h-12h00 13h30-16h30	Mairie de Solliès-Pont	Centre technique municipal service urbanisme Allée de la Greffière 83210 Solliès-Pont Du lundi au vendredi 08h30-12h00	Mairie de Menton	17, Rue de la République 06500 Menton du lundi au vendredi 08h30-12h30 13h30-17h00
		Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Place Estienne d'Orves 83270 St-Cyr-sur-Mer du lundi au vendredi 08h00 -12h00 13h30 -17h00		
Mairie d'Aubagne	Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée La Tournelle 13400 Aubagne du lundi au vendredi 8h30 -12h 14 h -17h.	Mairie de Toulon	Avenue de la République 83056 Toulon Cedex Du lundi au vendredi 09h00-12h00 14H00-16H30		

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante: <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> et depuis le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public :

- à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 – bureau n°421 – contact préalable au 04.84.35.43.80/84).

ANNONCES LEGALES

249606

Suite du n° 248882

- à la préfecture du Var (Accueil général) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16 h le vendredi), uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 94 18 83 83
- à la préfecture des Alpes-Maritimes : uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 93 72 20 00

Le dossier sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Font partie intégrante du dossier d'enquête publique. L'évaluation Environnementale relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'étude d'impact relative à cette opération, ainsi que l'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente (CGEDD) en matière d'environnement et le mémoire en réponse à l'avis de cette dernière autorité émis par SNCF-Réseau. Ces pièces sont donc consultables, pendant la durée de l'enquête, aux lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Elles sont conservées également en Préfecture des Bouches-du-Rhône.

L'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-indiqué.

Propositions et observations du public :

Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 17 janvier 2022 au lundi 28 février 2022 inclus :

- sur les registres d'enquête publique unique disponibles dans les lieux d'enquête précités aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.
- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/npca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>. Le registre dématérialisé sera ouvert du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courriel à l'adresse suivante : npca@mail.registre-numerique.fr du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courrier adressé dans les mêmes délais à Monsieur Maurice COURT, Président de la commission d'enquête ayant pour objet la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, au siège de l'enquête : Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier, 13002 Marseille

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants

BOUCHES DU RHONE		VAR		ALPES MARITIMES	
1 /MARSEILLE :	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h	3 /Mairie de Carnoules	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h	12/ CANNES	
Mairie centrale (siège de l'enquête)	Mardi 25 janvier 2022 de 13h45 à 16h45		Jeudi 03 février 2022 de 14 h à 17h	Mairie de Cannes-Annexe La Ferrage	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h
	Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12 h		Mardi 15 février 2022 de 9h à 12h		Jeudi 27 janvier 2022 de 14 h à 17 h
	Mardi 15 février 2022 de 13h45 à 16h45	4/ Mairie de Cuers	Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17h		Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h
	Jeudi 24 février 2022 de 9 h à 12 h		Mercredi 26 janvier 2022 de 9h à 12h		Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h
	Lundi 28 février 2022 de 13h45 à 16h45		Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h		Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie secteur I (1° et 7° arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h	5/ Mairie de La Crau	Lundi 21 février 2022 de 14h à 17h	Annexe Cannes La Bocca	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h
	Vendredi 28 janvier 2022 de 13h10 à 16h30		Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h		Vendredi 28 janvier 2022 de 13h30 à 16h30
	Mardi 08 février 2022 de 9 h à 12 h		Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h		Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h
	Jeudi 17 février 2022 de 9 h à 12 h		Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h		Vendredi 18 février 2022 de 13h30 à 16h30
	Mercredi 23 février 2022 de 13h10 à 16h30		Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h		Jeudi 24 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30
	Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30		Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h		Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30
Mairie secteur II (2° et 3° arrondts)	Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h	6/ Mairie de La Garde	Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h		
	Jeudi 27 janvier 2022 de 13h10 à 16h30		Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h	13/NICE :	
	Lundi 07 février 2022 de 9 h à 12 h		Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h	Mairie de Nice Annexe Corvesy	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12 h
	Mercredi 16 février 2022 de 13h10 à 16h30		Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h		Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30
	Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h		Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h		Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h
	Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30		Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h		Jeudi 17 février 2022 de 13h30 à 16h30
Mairie secteur III (4° et 5° arrondts)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h	7/Mairie des Arcs	Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h		Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30
	Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 16h30		Lundi 17 janvier 2022 de 14 h à 17 h		Jeudi 17 février 2022 de 13h30 à 16h30
	lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h		Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h		Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30
Mairie secteur VI (11° et 12° arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h	8/ Mairie de Puget-Ville	Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h	Mairie annexe St-Augustin	lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
	Mercredi 26 janvier 2022 de 14 h à 17 h		Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12 h		Lundi 17 janvier 2022 de 13 h à 16h
	Jeudi 03 février 2022 de 9 h à 12 h		Lundi 07 février 2022 de 14 h à 17 h		Vendredi 18 février 2022 de 13h à 16h
	Lundi 14 février 2022 de 9 h à 12 h		Lundi 28 février 2022 de 9h à 12 h		Lundi 28 février 2022 de 13h à 16h
	Mardi 22 février 2022 de 14 h à 17 h	9/Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer		14/ Bâtiment Orange Bleu annexe urbanisme Antibes	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h
	Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h		Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h		Mercredi 09 février 2022 de 13h à 16h
Mairie secteur VII (13° et 14° arrondts)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h		Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h		Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
	Mercredi 9 février 2022 de 14 h à 17 h		Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h		Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h
	Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h		Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h		Vendredi 04 février 2022 de 13h à 16h
Mairie secteur VIII (15° et 16° arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h	10/Mairie de Solliès-Pont	Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h	15/Mairie de Grasse	
	Mercredi 26 janvier 2022 de 13h30 à 16h30		Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h		Jeudi 24 février 2022 de 13h à 16h
	Vendredi 04 février 2022 de 9h à 12h		Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h		
	Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30		Vendredi 25 février 2022 de 9h à 12h	16/Mairie de Menton	Jeudi 27 janvier 2022 de 9 h à 12 h
	Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h	11/Mairie de Toulon			Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30
	Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30		Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h		
2/ Mairie d'Aubagne	Lundi 31 janvier 2022 de 9h à 12h		Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30		
	Vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h		Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h		
			Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30		
			Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h		
			Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30		

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès des membres de la commission d'enquête lors des permanences ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête (Mairie de Marseille-Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier -13002 Marseille) aux heures d'ouverture, et sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/npca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Pendant l'enquête, le Président de la commission d'enquête peut, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du code de l'environnement.

Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillies seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et rendus publics par voie dématérialisée sur son site internet : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique considérée et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, les Préfets des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes pourront, le cas échéant, prononcer, par arrêté inter-préfectoral, la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet, conformément aux articles L. 121-1 et suivants, L. 122-1 et suivants du code de l'expropriation. Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet préfectoral.

Renseignements

Les coordonnées des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :

SNCF Réseau
Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur
Les Docks Atrium 10.4
10, Place de La Joliette
BP 85404
13567 Marseille Cedex 02
Site internet : <https://www.lignenouvelle-provencotedazur.fr/>
contact-paca@reseau.sncf.fr

– Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable », 40 Rue Fauchier – 13002 Marseille. Site Internet : www.marseille.fr. Tél : 04 91 55 22 00
– Mairie des 1er et 7° arrondissements de Marseille
Adresse : 61, La Canebière, 13001Marseille. Tél : 0491 14 54 10
– Mairie des 2° et 3° arrondissements de Marseille
Adresse : 2, Place de La Major, 13002Marseille. Tél : 04 91 14 57 80
– Mairie des 4° et 5° arrondissements de Marseille
Adresse : 13, square Sidi Brahim, 13005Marseille. Tél : 04 91 14 60 30
– Mairie des 11° et 12° arrondissements de Marseille
Adresse : La Grande Bastide Cazeaux, avenue Bouyala d'Arnaud, 13012Marseille. Tél : 0491 14 63 08/62 62
– Mairie des 13° et 14° arrondissements de Marseille
Adresse : Le Grand Séminaire, 72, rue Paul Coxe, 13014 Marseille, Tél : 04 91 55 42 02

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES LÉGALES HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL		
MARSEILLE	Vie des sociétés Tél. 04 91 57 75 34 ipp@lamarseillaise.fr	MARTIGUES Tél. 04 91 57 75 39 martiguespub@lamarseillaise.fr
Marchés publics Tél. 04 91 57 75 39 cdelepine@lamarseillaise.fr		

 <p>PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE</p>	 <p>PREFET DU VAR</p>	 <p>PREFET DES ALPES-MARITIMES</p>
<p>Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement</p> <p>AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE</p>		
<p>En application du code de l'expropriation, du code de l'environnement et du code de l'urbanisme et en exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-61 en date du 9 décembre 2021 des Préfets de département des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, il sera procédé, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes à l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), par SNCF Réseau, portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'utilité publique du projet sur les communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Cannes et Nice ; - la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLUI ou PLU) des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes. <p>Le projet a pour objectif de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur afin de répondre aux besoins de transport du quotidien des habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales : amélioration de la robustesse du réseau, réduction des retards et annulation de trains, augmentation des fréquences des services, développement de la capacité du réseau, réduction de certains temps de parcours.</p> <p>Le projet prévoit la réalisation de travaux d'adaptation du nœud ferroviaire Marseillais et de la ligne Marseille Vintimille en vue d'en améliorer sa capacité, sa fiabilité et sa performance à l'horizon 2035. Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du public qui s'est déroulée du 16 juillet 2021 au 16 août 2021 inclus.</p> <p>Le responsable du projet est SNCF-Réseau (coordonnateur) et SNCF Gares & Connexions.</p> <p>Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par décision conjointe des Présidents du Tribunal Administratif de Marseille, du Tribunal Administratif de Nice et du Tribunal Administratif de Toulon :</p> <p>Président : Monsieur Maurice COURT, Ingénieur TPE - Cadre DDE, retraité.</p> <p>Membres titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Monsieur Frédéric ALLAIN, Ingénieur ENSPM - Officier armée de terre - Ingénieur ICPE, retraité. Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire Colonel de l'armée de Terre, retraité. Monsieur Bernard ARGOLAS, Professeur d'histoire et géographie, retraité. Monsieur Jacques BRANELLEC, Ingénieur mécanicien de la Marine et Ingénieur en génie atomique, retraité. Madame Fabienne CARRIAS-BOURGOIN, Ingénieure conseil HQE et DD. Madame Caroline CERRATO, Ingénieure CPE Lyon, spécialisée en environnement et risques industriels. Monsieur Olivier FERNANDEZ, Gérant, consultant de la SARL Mesures et Environnement. Monsieur Bernard GUEDJ, Cadre établissement financement collectivités locales. Consultant développement local. Monsieur Jean-Marc GUSTAVE, Officier supérieur de l'armée de l'air, retraité. Monsieur Léonard LOMBARDO, Ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF, retraité. Monsieur Jean-Pierre PERRIN, Cadre région PACA. Madame Catherine PUECH, Ingénieure urbaniste, retraitée. Monsieur Christian RAVIART, Général de division de l'armée de Terre, 2e section, retraité. Monsieur Paul Denis SOLAL, Directeur de PME, retraité. Monsieur Marc SOREL, Lieutenant-Colonel de Gendarmerie, retraité. Monsieur Denis SPALONY, Ingénieur en Chef à la DGST de Sainte Maxime, retraité. Monsieur Christian TORD, Ingénieur divisionnaire industries et mines. Monsieur Giovanni VALASTRO, Architecte enseignant. <p>En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc...) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.</p> <p>Des recommandations d'organisation pourront être mises en place en concertation avec la commission d'enquête afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.</p> <p>Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.</p>		
<p>Consultation du dossier d'enquête : Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, relatifs à l'utilité publique, en vue de la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) par SNCF RESEAU et la mise en compatibilité des PLUI ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules, Cannes, seront déposés pendant 43 jours consécutifs, du lundi 17 janvier 2022 au 28 février 2022, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, et propositions sur lesdits registres d'enquête ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures du tableau 1.</p> <p>Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/lnpca et depuis le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille</p> <p>Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau n°421-contact préalable au 04.84.35.43.80/84). - à la préfecture du Var (Accueil général) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16 h le vendredi), uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 94 18 83 83 - à la préfecture des Alpes-Maritimes : uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 93 72 20 00 <p>Le dossier sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.</p> <p>Font partie intégrante du dossier d'enquête publique. L'Évaluation Environnementale relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'étude d'impact relative à cette opération, ainsi que l'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente (CGEDD) en matière d'environnement et le mémoire en réponse à l'avis de cette dernière autorité émis par SNCF-Réseau. Ces pièces sont donc consultables, pendant la durée de l'enquête, aux lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Elles sont conservées également en Préfecture des Bouches-du-Rhône.</p> <p>L'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-indiqué.</p> <p>Propositions et observations du public : Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 17 janvier 2022 au lundi 28 février 2022 inclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les registres d'enquête publique unique disponibles dans les lieux d'enquête précités aux jours et horaires mentionnés ci-dessus. - sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : https://www.registre-numerique.fr/lnpca ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille. Le registre dématérialisé sera ouvert du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00. - par courriel à l'adresse suivante : lnpca@mail.registre-numerique.fr du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00. - par courrier adressé dans les mêmes délais à Monsieur Maurice COURT, Président de la commission d'enquête ayant pour objet la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, au siège de l'enquête : Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier, 13002 Marseille. <p>En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures du tableau 2.</p> <p>Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès des membres de la commission d'enquête lors des permanences ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête (Mairie de Marseille-Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier -13002 Marseille) aux heures d'ouverture, et sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : https://www.registre-numerique.fr/lnpca ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de Préfecture des Bouches-du-Rhône : https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille</p> <p>Pendant l'enquête, le Président de la commission d'enquête peut, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du code de l'environnement.</p> <p>Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillies seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et rendus publics par voie dématérialisée sur son site internet : https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr pendant un an.</p> <p>Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration.</p> <p>Au terme de l'enquête publique considérée et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, les Préfets des Bouches-</p>		
<p>Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes pourront, le cas échéant, prononcer, par arrêté inter-préfectoral, la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet, conformément aux articles L. 121-1 et suivants, L. 122-1 et suivants du code de l'expropriation. Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet préfectoral.</p> <p>Renseignements : Les coordonnées des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes : SNCF Réseau Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur Les Docks Atrium 10,4 10, Place de La Joliette BP 85404 13567 Marseille Cedex 02 Site internet : https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/contact-paca@reseau.sncf.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable », 40 Rue Fauchier - 13002 Marseille. Site Internet : www.marseille.fr. Tél : 04 91 55 22 00 - Mairie des 1er et 7e arrondissements de Marseille Adresse : 61, La Canebière, 13001 Marseille, Tél : 0491 14 54 10 - Mairie des 2e et 3e arrondissements de Marseille Adresse : 2, Place de La Major, 13002 Marseille, Tél : 04 91 14 57 80 - Mairie des 4e et 5e arrondissements de Marseille Adresse : 13, square Sidi Brahim, 13005 Marseille, Tél : 04 91 14 60 30 - Mairie des 11e et 12e arrondissements de Marseille Adresse : La Grande Bastide Cazeaux, avenue Bouyala d'Arnaud, 13012 Marseille, Tél : 0491 14 63 08/62 62 - Mairie des 13e et 14e arrondissements de Marseille Adresse : Le Grand Séminaire, 72, rue Paul Coxe, 13014 Marseille, Tél : 04 91 55 42 02 - Mairie des 15e et 16e arrondissements de Marseille Adresse : 246, Rue de Lyon, 13015 Marseille, Tél : 04 91 14 60 63 - Mairie d'Aubagne Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée - La Tourtelle, 13400 Aubagne, Tél : 04 42 18 19 09 - Mairie Les Arcs-sur-Argens Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle, 83460 Les Arcs-sur-Argens, Tél : 04 94 47 56 70 - Mairie de Carnoules Adresse : 27, Cours Victor Hugo, 83660 Carnoules Tél : 04 94 13 80 00 - Mairie de La Crau Adresse : Hôtel de Ville, Boulevard de la République 83260 La Crau, Tél : 04 94 01 56 80 - Mairie de Cuers Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général Magnan, 83390 Cuers, Tél : 04 94 13 50 70 - Mairie de la Garde Adresse : Hôtel de Ville, Rue Jean Baptiste Lavène, 83130 La Garde, Tél : 04 94 08 98 00 - Mairie de Puget-Ville Adresse : Hôtel de Ville, 368 rue de la Libération, 83390 Puget-Ville, Tél : 04 94 13 82 00 - Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer Adresse : Place Estienne d'Orves, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer, Tél : 04 94 26 26 22 - Mairie de Solliès-Pont Adresse : Allée de la Greffière, 83210 Solliès-Pont Tél : 04 94 13 58 46 - Mairie de Toulon Adresse : Avenue de la République, 83056 Toulon, Tél : 04 94 36 30 00 - Mairie de Nice Adresse : annexe de l'Hôtel de Ville, bâtiment Corvézy, 6, rue Alexandre Mari, 06364 Nice, Tél : 04 97 13 51 11 - Mairie de Nice Adresse : annexe Saint Augustin, 75, bd Montel, 06364 Nice, Tél : 04 89 98 20 55 - Mairie de Cannes Adresse : hôtel de ville annexe 31, bd de la Ferrage, 06400 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76 - Mairie de Cannes Adresse : mairie annexe « La Licorne », 23, avenue Francis Tonner, 06150 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76 - Mairie de Grasse Adresse : hôtel de ville, place du Petit Puy, BP 12069, 06131 Grasse, Tél : 04 97 05 50 67 - Mairie de Antibes Adresse : bâtiment Orange Bleu, 11 bd Chancel, 06600 Antibes, Tél : 04 89 73 55 59 / 06 30 23 58 45 - Mairie de Menton Adresse : 17, Rue de la République, 06500 Menton, Tél : 04 92 10 50 11 - Préfecture des Bouches-du-Rhône Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement Place Félix Baret - 13006 Marseille Tél : 04.84.35.40.00 - Site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr <p>Marseille, le 13 décembre 2021 Pour le préfet, Le Directeur de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement signé Fabrice BONICEL N°202102182</p>		

**Publications
d'annonces légales
et judiciaires**



RAPIDITÉ, EFFICACITÉ
sur 4 départements (13/83/30/34)

Votre contact :
ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
Devis sur demande

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

TABEAU 1

Département des Bouches-du-Rhône		Département du Var		Département des Alpes Maritimes	
Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture
Mairie centrale siège de l'enquête DGA «la ville plus verte et plus durable»	40, rue Fauchier 13002 Marseille Du lundi au vendredi 09h00-12h00 13h45-16-45	Mairie de Carnoules	27, cours Victor Hugo 83660 Carnoules Du lundi au vendredi 08h00-12h00 15h00-17h00	Mairie de Cannes Hôtel de ville annexe de Cannes	31 boulevard de La Ferrage 06 400 Cannes du lundi au vendredi 09h 00- 12h00 14h00-17h00
Mairie sect. I (1/7)	61, La Canebière 13001 Marseille du lundi au vendredi 8h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de Cuers	Hotel de Ville Place du Général Magnan 83 390 Cuers Du lundi au vendredi 08h00 -12h00 13h30 -17h00 sauf le vendredi 16h30	Mairie annexe « La Licorne » Cannes la Bocca	23 avenue Francis Tonner 06 150 Cannes La Bocca du lundi au vendredi 08h30- 17h0
Mairie sect. II (2/3)	2, place de la Major 13002 Marseille Du lundi au vendredi 08h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de La Crau	Bd de la République 83260 La Crau Du lundi au vendredi 08h00-12h00 13h30-17h00	Mairie de Nice annexe mairie de Nice	bâtiment Corvézy, ser-vicé état civil, 6 rue Alexandre Mari 06 364 Nice Cedex 4 du lundi au vendredi 08h30-17h00
Mairie sect. III (4/5)	13, square Sidi Brahim 13005 Marseille du lundi au vendredi 08h30-12h 14h-16h30	Mairie de La Garde	Rue Jean Baptiste Lavène 83130 La Garde Du lundi au vendredi 08h30-17h00	Mairie de Nice mairie annexe Saint-Augustin	75 boulevard Montel 06 364 Nice Cedex du lundi au vendredi en continu 08h45-16h30
Mairie sect. VI (11/12)	La Grande Bastide Cazeaux Avenue Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille du lundi au vendredi 08h00 /17h30	Mairie de Les Arcs	Place du Général de Gaulle 83460 Les Arcs-sur-Argens Du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h30-17h00	Mairie d'Antibes Bâtiment annexe mairie	Bâtiment Orange Bleu 11 boulevard Chancel 06600 Antibes du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h00-16h30
Mairie sect. VII (13/14)	Le Grand Séminaire 72, rue Paul Coxe 13014 Marseille lundi au vendredi 8h00 -12h00 12h45 à 17h00	Mairie de Puget-Ville	368 rue de la Libération 83390 Puget-Ville du lundi au jeudi 8h30-12h/14h-17h30 16 h 30 le vendredi Le samedi 09h00-12h00	Mairie de Grasse	Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069 du lundi au vendredi 08h15-16h30
Mairie sect. VIII (15/16)	Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille Du lundi au vendredi 09h-12h00 13h30-16h30	Mairie de Solliès-Pont	Centre technique munici-pal service urbanisme Allée de la Greffière 83210 Solliès-Pont Du lundi au vendredi 08h30-12h00	Mairie de Menton	17, Rue de la République 06500 Menton du lundi au vendredi 08h30-12h30 13h30-17h00
Mairie d'Aubagne	Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée - La Tourtelle 13400 Aubagne du lundi au vendredi 8h30 -12h 14 h -17h.	Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Place Estienne d'Orves 83270 St-Cyr-sur-Mer du lundi au vendredi 08h00 -12h00 13h30 -17h00		
		Mairie de Toulon	Avenue de la République 83056 Toulon Cedex Du lundi au vendredi 09h00-12h00 14h00-16h30		

TABEAU 2

Bouches-du-Rhône		Var		Alpes Maritimes	
MARSEILLE				CANNES	
Lieux	Jours et heures	Lieux	Jours et heures	Lieux	Jours et heures
Mairie centrale (siège de l'enquête)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h45 à 16h45 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Mardi 15 février 2022 de 13h45 à 16h45 Jeudi 24 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h45 à 16h45	Mairie de Carnoules	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 03 février 2022 de 14h à 17h Mardi 15 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h	Mairie de Cannes-Annexe La Ferrage	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 27 janvier 2022 de 14 h à 17 h Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h
Mairie sect. I (1/7)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Mardi 08 février 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 17 février 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 23 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30	Mairie de Cuers	Mercredi 26 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 14h à 17h	Annexe Cannes La Bocca	lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 18 février 2022 de 13h30 à 16h30 Jeudi 24 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30
Mairie sect. II (2/3)	Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 27 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 07 février 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 16 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30	Mairie de La Crau	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h		
Mairie sect. III (4/5)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 16h30 lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h	Mairie de La Garde	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h		
Mairie sect. VI (11/12)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 26 janvier 2022 de 14 h à 17 h Jeudi 03 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 14 février 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h	Mairie de Les Arcs	Lundi 17 janvier 2022 de 14 h à 17 h Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h		
Mairie sect. VII (13/14)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 9 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h	Mairie de Puget-Ville	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12 h Lundi 07 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12 h	Mairie annexe St-Augustin	Lundi 17 janvier 2022 de 13 h à 16h Vendredi 18 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 13h à 16h
Mairie sect. VIII (15/16)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 26 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 04 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30	Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Lundi 17 janvier 2022 de 9 à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h	Bâtiment Orange Bleu annexe urbanisme Antibes	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 09 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie d'Aubagne	Lundi 31 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h	Mairie de Solliès-Pont	Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Vendredi 25 février 2022 de 9h à 12h	Mairie de Grasse	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 04 février 2022 de 13h à 16h Jeudi 24 février 2022 de 13h à 16h
		Mairie de Toulon	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30	Mairie de Menton	Jeudi 27 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30

MA ANNONCES LEGALES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

VAR

Tél. 04 91 57 75 39
toulonpub@lamarseillaise.fr

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Président

PRÉFET DU VAR
Président

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES
Président

Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En application du code de l'expropriation, du code de l'environnement et du code de l'urbanisme et en exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-61 en date du 9 décembre 2021 des Préfets de département des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, il sera procédé, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes à l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), par SNCF Réseau, portant sur :

- l'utilité publique du projet sur les communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Cannes et Nice ;
- la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLUI ou PLU) des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.

Le projet a pour objectif de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur afin de répondre aux besoins de transport du quotidien des habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales : amélioration de la robustesse du réseau, réduction des retards et augmentation de la capacité du réseau, quences des services, développement de la capacité du réseau, réduction de certains temps de parcours.

Le projet prévoit la réalisation de travaux d'adaptation du nœud ferroviaire Marseillais et de la ligne Marseille Vintimille en vue d'en améliorer sa capacité, sa fiabilité et sa performance à l'horizon 2035.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du public qui s'est déroulée du 16 juillet 2021 au 15 août 2021 inclus.

Le responsable du projet est SNCF-Réseau (coordonnateur) et SNCF Gares & Connexions.

Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par décision conjointe des Présidents du Tribunal Administratif de Marseille, du Tribunal Administratif de Nice et du Tribunal Administratif de Toulon :

Président : Monsieur Maurice COURT, Ingénieur TPE - Cadre DDE, retraité.

Membres titulaires :
Monsieur Frédéric ALLAIN, Ingénieur ENSPM - Officier armée de terre - ingénieur ICPE, retraité.
Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire Colonel de l'armée de Terre, retraité.
Monsieur Bernard ARGOLIAS, Professeur d'histoire et géographie, retraité.
Monsieur Jacques BRANELLEC, Ingénieur mécanicien de la Marine et Ingénieur en génie atomique, retraité.
Madame Fabienne CARRIAS-BOURGOIN, Ingénieure conseil HQE et DD.
Madame Caroline CERRATO, Ingénieure CPE Lyon, spécialisé en environnement et risques industriels.
Monsieur Olivier FERNANDEZ, Gérant, consultant de la SARL Mesures et Environnement.
Monsieur Bernard GUEJ, Cadre établissement financement collectivités locales, Consultant développement local.
Monsieur Jean-Marc GUSTAVE, Officier supérieur de l'armée de l'air, retraité.
Monsieur Léonard LOMBARDO, Ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF, retraité.
Monsieur Jean-Pierre PERRIN, Cadre région PACA.
Madame Catherine PUECH, Ingénieure urbaniste, retraitée.
Monsieur Christian RAVIART, Général de division de l'armée de Terre, 2e section, retraité.
Monsieur Paul Denis SOLAL, Directeur de PME, retraité.
Monsieur Marc SOREL, Lieutenant-Colonel de Gendarmerie, retraité.
Monsieur Denis SPALONY, Ingénieur en Chef à la DGST de Sainte Maxime, retraité.
Monsieur Christian TORD, Ingénieur divisionnaire industries et mines.
Monsieur Giovanni VALASTRICO, Architecte enseignant.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc...) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Des recommandations d'organisation pourront être mises en place en concertation avec la commission d'enquête afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.

Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Consultation du dossier d'enquête :
Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, relatifs à l'utilité publique, en vue de la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) par SNCF RESEAU et la mise en compatibilité des PLUI ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules, Cannes, seront déposés pendant 43 jours consécutifs, du lundi 17 janvier 2022 au 28 février 2022, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, et propositions sur lesdits registres d'enquête ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures du tableau 1.

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> et depuis le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public :

- à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau n°421-contact préalable au 04.84.35.43.80/84).
- à la préfecture du Var (Accueil général) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16 h le vendredi), uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 94 18 83 83
- à la préfecture des Alpes-Maritimes : uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 93 72 20 00

Le dossier sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Font partie intégrante du dossier d'enquête publique, l'évaluation Environnementale relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'étude d'impact relative à cette opération, ainsi que l'avis émis par l'Autorité administrative de l'Etat compétente (CGEDD) en matière d'environnement et le mémoire en réponse à l'avis de cette dernière autorité émis par SNCF-Réseau. Ces pièces sont donc consultables, pendant la durée de l'enquête, aux lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Elles sont conservées également en Préfecture des Bouches-du-Rhône.

L'avis émis par l'Autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-indiqué.

Propositions et observations du public :
Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 17 janvier 2022 au lundi 28 février 2022 inclus :

- sur les registres d'enquête publique unique disponibles dans les lieux d'enquête précités aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.
- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>. Le registre dématérialisé sera ouvert du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courriel à l'adresse suivante : lnpca@mail.registre-numerique.fr du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courrier adressé dans les mêmes délais à Monsieur Maurice COURT, Président de la commission d'enquête ayant pour objet la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, au siège de l'enquête : Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier, 13002 Marseille.

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures du tableau 2.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès des membres de la commission d'enquête lors des permanences ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête (Mairie de Marseille-Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier - 13002 Marseille) aux heures d'ouverture, et sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Pendant l'enquête, le Président de la commission d'enquête peut, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du code de l'environnement.

Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillies seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et rendus publics par voie dématérialisée sur son site internet : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique considérée et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, les Préfets des Bouches-du-

Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes pourront, le cas échéant, prononcer, par arrêté inter-préfectoral, la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à cette opération du bénéficiaire du responsable du projet, conformément aux articles L. 121-1 et suivants, L. 122-1 et suivants du code de l'expropriation. Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet préfectoral.

Renseignements :
Les coordonnées des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :
SNCF Réseau
Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur
Les Docks Atrium 10,4
10, Place de La Joliette
BP 85404
13567 Marseille Cedex 02
Site internet : <https://www.lignenouvelle-provencocotedazur.fr/contact-paca@reseau.sncf.fr>

- **Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable »**, 40 Rue Fauchier - 13002 Marseille. Site Internet : www.marseille.fr Tél : 04 91 55 22 00
- **Mairie des 1er et 7e arrondissements de Marseille**
Adresse : 61, La Canebière, 13001Marseille, Tél : 0491 14 54 10
- **Mairie des 2e et 3e arrondissements de Marseille**
Adresse : 2, Place de La Major, 13002Marseille, Tél : 04 91 14 57 80
- **Mairie des 4e et 5e arrondissements de Marseille**
Adresse : 13, square Sidi Brahim, 13005Marseille, Tél : 04 91 14 60 30
- **Mairie des 11e et 12e arrondissements de Marseille**
Adresse : La Grande Bastide Carreaux, avenue Bouyala d'Arnaud, 13012Marseille, Tél : 0491 14 63 08/62 62
- **Mairie des 13e et 14e arrondissements de Marseille**
Adresse : Le Grand Séminaire, 72, rue Paul Coxe, 13014 Marseille, Tél : 04 91 55 42 02
- **Mairie des 15e et 16e arrondissements de Marseille**
Adresse : 246, Rue de Lyon, 13015 Marseille, Tél : 04 91 14 60 63
- **Mairie d'Aubagne**
Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée - La Tourtelie, 13400 Aubagne, Tél : 04 42 18 19 09
- **Mairie Les Arcs-sur-Argens**
Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle, 83460 Les Arcs-sur-Argens, Tél : 04 94 47 56 70
- **Mairie de Carnoules**
Adresse : 27, Cours Victor Hugo, 83660 Carnoules Tél : 04 94 13 80 00
- **Mairie de La Crau**
Adresse : Hôtel de Ville, Boulevard de la République 83260 La Crau, Tél : 04 94 01 56 80
- **Mairie de Cuers**
Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général Magnan, 83390 Cuers, Tél : 04 94 13 50 70
- **Mairie de la Garde**
Adresse : Hôtel de Ville, Rue Jean Baptiste Lavène, 83130 La Garde, Tél : 04 94 08 98 00
- **Mairie de Puget-Ville**
Adresse : Hôtel de Ville, 368 rue de la Libération, 83390 Puget-Ville, Tél : 04 94 13 82 00
- **Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer**
Adresse : Place Estienne d'Orves, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer, Tél : 04 94 26 26 22
- **Mairie de Solliès-Pont**
Adresse : Allée de la Greffière, 83210 Solliès-Pont Tél : 04 94 13 58 46
- **Mairie de Toulon**
Adresse : Avenue de la République, 83056 Toulon, Tél : 04 94 36 30 00
- **Mairie de Nice**
Adresse : annexe de l'Hôtel de Ville, bâtiment Corvézy, 6, rue Alexandre Mari, 06364 Nice, Tél : 04 97 13 51 11
- **Mairie de Cannes**
Adresse : annexe Saint Augustin, 75, bd Montel, 06364 Nice, Tél : 04 89 98 20 55
- **Mairie de Cannes**
Adresse : hôtel de ville annexe 31, bd de la Ferrage, 06400 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76
- **Mairie de Cannes**
Adresse : mairie annexe « La Licorne », 23, avenue Francis Tonner, 06150 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76
- **Mairie de Grasse**
Adresse : hôtel de ville, place du Petit Puy, BP 12069, 06131 Grasse, Tél : 04 97 05 50 67
- **Mairie de Antibes**
Adresse : bâtiment Orange Bleu, 11 bd Chancel, 06600 Antibes, Tél : 04 89 73 55 59 / 06 30 23 58 45
- **Mairie de Menton**
Adresse : 17, Rue de la République, 06500 Menton, Tél : 04 92 10 50 11
- **Préfecture des Bouches-du-Rhône**
Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement
Place Félix Baret - 13006 Marseille
Tél : 04.84.35.40.00 - Site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le 13 décembre 2021
Pour le préfet,
Le Directeur de la Citoyenneté,
de la Légimité et de l'Environnement
signé Fabrice BONICEL

Publications d'annonces légales et judiciaires

RAPIDITÉ, EFFICACITÉ sur 4 départements (13/83/30/34)

Votre contact :
ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
Devis sur demande

VAR
La Marseillaise

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

TABLEAU 1

Département des Bouches-du-Rhône		Département du Var		Département des Alpes Maritimes	
Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture
Mairie centrale siège de l'enquête DGA «la ville plus verte et plus durable»	40, rue Fauchier 13002 Marseille Du lundi au vendredi 09h00-12h00 13h45-16-45	Mairie de Carnoules	27, cours Victor Hugo 83660 Carnoules Du lundi au vendredi 08h00-12h00 15h00-17h00	Mairie de Cannes Hôtel de ville annexe de Cannes	31 boulevard de La Ferrage 06 400 Cannes du lundi au vendredi 09h 00- 12h00 14h00-17h00
Mairie sect. I (1/7)	61, La Canebière 13001 Marseille du lundi au vendredi 8h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de Cuers	Hotel de Ville Place du Général Magnan 83 390 Cuers Du lundi au vendredi 08h00 -12h00 13h30 - 17h00 sauf le vendredi 16h30	Mairie annexe « La Licorne » Cannes la Bocca	23 avenue Francis Tonner 06 150 Cannes La Bocca du lundi au vendredi 09h30- 17h0
Mairie sect. II (2/3)	2, place de la Major 13002 Marseille Du lundi au vendredi 08h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de La Crau	Bd de la République 83260 La Crau Du lundi au vendredi 08h00-12h00 13h30-17h00	Mairie de Nice annexe mairie de Nice	bâtiment Corvézy, ser-vice état civil, 6 rue Alexandre Mari 06 364 Nice Cedex 4 du lundi au vendredi 08h30-17h00
Mairie sect. III (4/5)	13, square Sidi Brahim 13005 Marseille du lundi au vendredi 08h30-12h 14h-16h30	Mairie de La Garde	Rue Jean Baptiste Lavène 83130 La Garde Du lundi au vendredi 08h30-17h00	Mairie de Nice mairie annexe Saint-Augustin	75 boulevard Monteil 06 364 Nice Cedex du lundi au vendredi en continu 08h45-16h30
Mairie sect. VI (11/12)	La Grande Bastide Cazeaux Avenue Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille du lundi au vendredi 08h00 /17h30	Mairie de Les Arcs	Place du Général de Gaulle 83460 Les Arcs-sur-Argens Du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h30-17h00	Mairie d'Antibes Bâtiment annexe mairie	Bâtiment Orange Bleu 11 boulevard Chancel 06600 Antibes du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h00-16h30
Mairie sect. VII (13/14)	Le Grand Séminaire 72, rue Paul Coxe 13014 Marseille lundi au vendredi 8h00 -12h00 12h45 à 17h00	Mairie de Puget-Ville	368 rue de la Libération 83390 Puget-Ville du lundi au jeudi 8h30-12h/14h-17h30 16 h 30 le vendredi Le samedi 09h00-12h00	Mairie de Grasse	Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069 du lundi au vendredi 08h15-16h30
Mairie sect. VIII (15/16)	Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille Du lundi au vendredi 09h-12h00 13h30-16h30	Mairie de Solliès-Pont	Centre technique municipal service urbanisme Allée de la Greflière 83210 Solliès-Pont Du lundi au vendredi 08h30-12h00	Mairie de Menton	17, Rue de la République 06500 Menton du lundi au vendredi 08h30-12h30 13h30-17h00
Mairie d'Aubagne	Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée - La Tourtelle 13400 Aubagne du lundi au vendredi 8h30 -12h 14 h -17h.	Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Place Estienne d'Orves 83270 St-Cyr-sur-Mer du lundi au vendredi 08h00 -12h00 13h30 -17h00		
		Mairie de Toulon	Avenue de la République 83056 Toulon Cedex Du lundi au vendredi 09h00-12h00 14h00-16h30		

TABLEAU 2

Bouches-du-Rhône		Var		Alpes Maritimes	
MARSEILLE				CANNES	
Lieux	Jours et heures	Lieux	Jours et heures	Lieux	Jours et heures
Mairie centrale (siège de l'enquête)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h45 à 16h45 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12 h Mardi 15 février 2022 de 13h45 à 16h45 Jeudi 24 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 13h45 à 16h45	Mairie de Carnoules	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 03 février 2022 de 14 h à 17h Mardi 15 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17h	Mairie de Cannes-Annexe La Ferrage	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 27 janvier 2022 de 14 h à 17 h Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h
Mairie sect. I (1/7)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Mardi 08 février 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 17 février 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 23 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30	Mairie de Cuers	Mercredi 26 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 14h à 17h	Annexe Cannes La Bocca	lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 18 février 2022 de 13h30 à 16h30 Jeudi 24 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30
Mairie sect. II (2/3)	Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 27 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 07 février 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 16 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30	Mairie de La Crau	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h		
Mairie sect. III (4/5)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h	Mairie de La Garde	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h		
Mairie sect. VI (11/12)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 26 janvier 2022 de 14 h à 17 h Jeudi 03 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 14 février 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h	Mairie de Les Arcs	Lundi 17 janvier 2022 de 14 h à 17 h Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h		
Mairie sect. VII (13/14)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 9 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h	Mairie de Puget-Ville	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12 h Lundi 07 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12 h	Mairie annexe St-Augustin	Lundi 17 janvier 2022 de 13 h à 16h Vendredi 18 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 13h à 16h
Mairie sect. VIII (15/16)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 26 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 04 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30	Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Lundi 17 janvier 2022 de 9 à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h	Bâtiment Orange Bleu annexe urbanisme Antibes	Mardi 16 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 09 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie d'Aubagne	Lundi 31 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h	Mairie de Solliès-Pont	Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Vendredi 25 février 2022 de 9h à 12h	Mairie de Grasse	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 04 février 2022 de 13h à 16h Jeudi 24 février 2022 de 13h à 16h
		Mairie de Toulon	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30	Mairie de Menton	Jeudi 27 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30

**Publications
d'annonces légales
et judiciaires**



RAPIDITÉ, EFFICACITÉ
sur 4 départements (13/83/30/34)

Votre contact :
ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
Devis sur demande

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Toulon le 18/01/2022

Légaies

AVIS D'ENQUÊTES

Site internet : <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/contact-paca@resau.sncl.fr>

- Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable », 40 Rue Fauchier - 13002 Marseille. Site Internet : www.marseille.fr. Tél. 04 91 55 22 00

- Mairie des 1^{er} et 7^e arrondissements de Marseille - Adresse : 61, La Canebière, 13001 Marseille. Tél. 04 91 14 54 10

- Mairie des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille - Adresse : 2, Place de La Major, 13002 - Marseille. Tél. 04 91 14 57 80

- Mairie des 4^e et 5^e arrondissements de Marseille - Adresse : 13, square Sidi Brahim, 13005 - Marseille. Tél. 04 91 14 60 30

- Mairie des 11^e et 12^e arrondissements de Marseille - Adresse : La Grande Bastide Cazeaux, avenue Bouyala d'Arnaud, 13012 Marseille. Tél. 04 91 14 63 08/62 62

- Mairie des 13^e et 14^e arrondissements de Marseille - Adresse : Le Grand Séminaire, 72, rue Paul Caze, 13014 Marseille. Tél. 04 91 55 42 02

- Mairie des 15^e et 16^e arrondissements de Marseille - Adresse : 246, Rue de Lyon, 13015 Marseille. Tél. 04 91 14 60 83

- Mairie d'Aubagne - Service Urbanisme, 180 traverse de la Vallée - La Tourlette, 13400 Aubagne. Tél. 04 42 18 19 09

- Mairie Les Arcs-sur-Argens - Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle, 83460 Les Arcs-sur-Argens. Tél. 04 94 47 56 70

- Mairie de Carnoules - Adresse : 27, Cours Victor Hugo, 83660 Carnoules. Tél. 04 94 13 80 00

- Mairie de La Crau - Adresse : Hôtel de Ville, Boulevard de la République 83260 La Crau. Tél. 04 94 01 56 80

- Mairie de Cuers - Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général Magnan, 83390 Cuers. Tél. 04 94 13 50 70

- Mairie de la Garde - Adresse : Hôtel de Ville, Rue Jean Baptiste Lavèrè, 83130 La Garde. Tél. 04 94 08 98 00

- Mairie de Puget-Ville - Adresse : Hôtel de Ville, 368 rue de la Libération, 83390 Puget-Ville. Tél. 04 94 13 82 00

- Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer - Adresse : Place Estienne d'Orves, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer. Tél. 04 94 26 26 22

- Mairie de Solliès-Pont - Adresse : Allée de la Grenifère, 83210 Solliès-Pont. Tél. 04 94 13 58 46

- Mairie de Toulon - Adresse : Av. de la République, 83056 Toulon. Tél. 04 94 36 30 00

- Mairie de Nice - Adresse : annexe de l'Hôtel de Ville, bâtiment Corvèze, 6, rue Alexandre Mari, 06364 Nice. Tél. 04 97 13 51 11

- Mairie de Nice - Adresse : annexe Saint Augustin, 75, bd Montel, 06364 Nice. Tél. 04 89 98 20 55

- Mairie de Cannes - Adresse : hôtel de ville annexe 31, bd de la Ferrage, 06400 Cannes. Tél. 04 97 06 47 76

- Mairie de Cannes - Adresse : mairie annexe « La Licorne », 23, avenue Francis Tonner, 06150 Cannes. Tél. 04 97 06 47 76

- Mairie de Grasse - Adresse : hôtel de ville, place du Petit Puy, BP 12069, 06131 Grasse. Tél. 04 97 05 50 67

- Mairie de Antibes - Adresse : bâtiment Orange Bleu, 11 bd Chancel, 06600 Antibes. Tél. 04 89 73 55 59 / 06 30 23 58 45

- Mairie de Menton - Adresse : 17, Rue de la République, 06500 Menton. Tél. 04 92 10 50 11

- Préfecture des Bouches-du-Rhône - Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement - Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement : Place Félix Bèret - 13006 Marseille - Tél. 04 84 35 40 00 - Site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2022 à 0,183 € HT pour les Var.

Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire.

Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1995 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »

LIVRÉ OU À EMPORTER ?

AVEC VAR-MATIN À PARTIR DE 1€ / JOUR

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE GOURMANDE AU 04 93 18 28 85

* Valable pour un abonnement point de vente 7J/7, soit 31,90€

var-matin

Annonces

www.immo.nicematin.com - www.auto.nicematin.com - www.emploi.nicematin.com

Art, Antiquité, Brocante

ART

ACHETE tableaux anciens, 19 et 20^{ème} siècle jusqu'à 1960, peintres français et étrangers tous sujets, bronzes animaliers, fond d'atelier d'artiste décédé. PARTICULIER. 06.07.03.23.16. v. marillier@wanadoo.fr

COLLECTION

PHILATÉLIE, NUMISMATIQUE

PHILATELISTE achète comptant au meilleur prix, collections stocks timbres France, Colonies, tous pays, vieilles lettres, cartes postales, monnaies. Déplacements, expertises gratuits. Tél : 09.81.78.52.10.

MEUBLES ANCIENS

Achète TOUS MEUBLES et objets anciens (commodes, tableaux, pendules, horloges, argenterie et ivoire anciens). PARTICULIER Tél.06.09.26.85.32.

OBJETS ANCIENS

Antiquaire ACHETE

Meuble ancien
Manteaux fourrure
Statue bronze et marbre
Pièce de monnaie
Bijoux
Pate de verre
Biblot, ...
Argent et or
Successions

SCHOUMER Pascal
06.87.92.56.05
04.94.95.39.75
pascal.schoumer@wanadoo.fr

ACHETE

Armes anciennes et montres, pendules, ...



SCHOUMER Pascal
06.87.92.56.05
04.94.95.39.75
pascal.schoumer@wanadoo.fr

ACHETE

Argenterie, ménagère, pièces or, argent, ...



SCHOUMER Pascal
06.87.92.56.05
04.94.95.39.75
pascal.schoumer@wanadoo.fr

Achète SACS A MAIN de femme année 1960, 1970, 1980, 1990. PARTICULIER Tél. 06.07.82.72.49.

ACHAT, BROCANTE, ANTIQUITE de la cave au grenier. PARTICULIER Tél. 06.24.15.11.25

Collectionneur averti achète au meilleur prix anciennes armes de collections : Épées, sabres, pistolets, casques, etc... 18, 19 et 20ème siècles, même à restaurer. PARTICULIER. Tél : 06.09.28.85.32.

Collectionneur averti achète au meilleur prix anciens objets MILITAIRES : casques, uniformes, bélonnettes, épées, sabres, etc... Particulier Tél : 06.09.28.85.32.

Bonnes Affaires

OBJETS - de 500 euros

Collectionneur recherche et achète tous postes de radios scientifiques, poste de TSF et tous objets scientifiques anciens (mappemonde, objets de marines etc...). Particulier 06.29.69.58.06.

AMEUBLEMENT

MEUBLES DIVERS

Recherche pour meubler une villa cannoise : tous meubles anciens, miroirs, tableaux, vases, pendules, anciens luminaires, et tout autre objet ancien. Particulier Tél.06.85.10.06.40

ACHÈTE urgent pour meubler une grande maison bourgeoise tous meubles anciens, armoires, buffet, pendules, lustres, piano, tapis, table de ferme, chambre, armoire à glace. Particulier 06.14.45.11.43.

ACHETE comptant mobilier ancien et décoration : vintage, luminaire, miroir, objet de vitrine, décoration de jardin ou d'intérieur etc... Particulier 07.87.94.39.11 E-mail jfs45@live.fr

CHERCHE pour meubler villa tout mobiliers anciens, chambres à coucher, salles à manger, buffets, tables, chaises, fauteuils, miroirs, lustres, tableaux, etc... PARTICULIER. Tél: 07.80.96.31.79

CHERCHE personnellement vaisselle ancienne, argenteries, étains, livres, anciens jouets, pendules, montres, ancien briquet, objets de vitrines etc... PARTICULIER 07.80.96.32.07

CHERCHE personnellement vaisselle ancienne, argenteries, étains, livres, anciens jouets, pendules, montres, ancien briquet, objets de vitrines etc... PARTICULIER 07.80.96.32.07

AMEUBLEMENT

MEUBLES DIVERS

ACHÈTE cher en permanence vieux meubles, art de la table, argenterie, ménagère, couverts, plats, toutes pièces en métal argenté ou argent, service de verres, vaisselles. PARTICULIER. Tél: 06.16.03.54.25

COUP DE BALAI urgent avant départ en maison de retraite: divers meubles, miroir, tableau et objets de décorations, clim mobile, machine à laver, gazinière, vaisselle, linge de maison, etc... PARTICULIER Tél. 06.40.48.24.03

URGENT recherche et achète tous meubles lorrain: armoire Lorrain, chaise Lorraine, vaisselier et assiettes ainsi que toutes pâtes de verres (Gallé, Daum, Lalique). Tél: 06.29.69.58.06

RECHERCHE salle à manger Henri 2 et chambres à coucher Henri 2, buffet, table, chaises, armoire, commodes, chevet ainsi que bibliothèque, bureau et fauteuils anciens. PARTICULIER. Tél: 06.03.94.99.91

POUR MEUBLER maison de maître à Mandelieu, recherche et achète tous meubles anciens, miroir, tableaux, tapis, tapisseries, pendule à poser, vitrine, chambre, piano, livres. PARTICULIER. Tél: 06.35.17.99.92

BIJOUX

RECHERCHE personnellement tous bijoux en or, argent et fantaisie. Toutes pièces de monnaie anciennes, discrétion assurée. PARTICULIER. Tél: 06.59.00.37.73

Achète à très bon prix toutes montres de luxe ou de marque : Cartier, Hermès, Rolex, Breitling, Jaeger LeCoultre, Longines, Tudor, Chanel, Omega, Zenith etc... Particulier 07.53.73.62.96

ACHÈTE comptant : tous bijoux divers en or, platine, argent, plaqué or ou fantaisie en bon état, abimé ou même cassé. PARTICULIER 07.67.94.39.11 Email: jfs45@live.fr

ACHÈTE toutes montres de luxe, montre vintage, montre de plongée, montre en or, montre gousset, montre de marque : Cartier, Rolex, Breitling etc... PARTICULIER 06.30.33.48.65

ACHÈTE tout bijou de marque ou de luxe : Cartier, Chanel, Hermès, Bulgari, Chopard, Fred, Chaumet, Mauboussin, Messika, Pomellato, Van Cleef. Particulier : 06.30.33.48.65

JEUX, JOUETS

Achète à très bon prix jouet ancien et figurine : goldorak, tinn, dinky toys, big jim, jouef, solido poupée, train, voiture, lego, playmobil, jouet en tôle. Particulier 07.53.73.62.96

LIVRES-BD

ACHÈTE cher livres anciens, encyclopédie, carte postale, vieux papiers, timbres, briquet (Dupont, Cartier, Dunhill) stylos Mont-blanc, Waterman. PARTICULIER. Tél: 06.16.03.54.25

ACHÈTE tous livres anciens, vieux courriers, cartes postales, timbres anciens ou moderne même collection complète, billets anciens, monnaies, stylos plumes, encriers. PARTICULIER. Tél: 06.03.94.99.91

MODE, PRET-A-PORTER

FOURRURES, CUIR

ACHÈTE toutes vos fourrures: manteaux, cols, étoles: vison, renard, zibeline, marmotte, mouton doré, astrakan et tous bijoux or, tous sacs de marque Chanel, Vuitton, Hermès. PARTICULIER. Tél: 06.59.17.99.92

DIVERS

TOUS débarras utile, recyclage, mise en Hôtel des Ventes, vide maisons, appartement de la cave au grenier, garage. Mises en état, propreté. PARTICULIER. Tél: 06.47.26.26.45

ACHÈTE tous jouets anciens voitures (Dinky toys, Solido, Norev, etc...), Goldorak, Lego, Playmobil, Barbie, Big jim, matel, etc... Jeu électronique ancien PARTICULIER. Tél: 06.59.00.37.73

ACHÈTE tous vins et spiritueux anciens: Bordeaux, Bourgogne, etc... Toutes années et cépages. Champagne, cognac, armagnac, etc... Achète toutes quantités. PARTICULIER. Tél: 06.59.00.37.73

COLLECTIONNEUR recherche tout objet militaire: médailles, coiffe, uniformes, armés, ordre militaire, sabre, dague, pucelle, insigne militaire, etc PARTICULIER. Tél: 06.59.00.37.73

ACHÈTE tout ce qui se rapporte à l'horlogerie: horloges, pendules, carillons, cartels, comtoises, montres toutes marques (bracelet ou à gousset). PARTICULIER. Tél: 06.59.00.37.73

Passionnée de grandes marques recherche tous sacs à mains (Hermès, Louis Vuitton, Chanel, Dior, etc) carrés de soie, montres et bijoux de marque. Particulier Tél. 06.65.10.06.40

Achète toute argenterie, ménagère, couverts, théières, cafetières et toutes autres pièces en argent ou en métal argenté (christofle, gallia, etc). PARTICULIER Tél.06.65.10.06.40

Achète tous livres anciens, BD, cartes postales, timbres, vieux courriers et papiers. Anciens briquets (Dupont, Cartier, etc) stylos (montblanc, etc) Particulier Tél.06.65.10.06.40

Achète vêtements de luxe. Fourrures: manteaux (vison, astrakan, renard). Sac de marque (Chanel, Vuitton, Hermès). Montres (Rolex, Breitling, Omega), Briquet (Dupont). PARTICULIER 06.14.45.11.43.

ACHÈTE livres, encyclopédie, stylo plume ou bille (Cartier, Parker, Waterman, Mont-blanc). Briquets (Dupont, Dunhill, Thorens). Timbres anciens, euros, pièces monnaie et billets. PARTICULIER 06.14.45.11.43.

Achète à très bon prix, bijoux or, argent, plaqué or et fantaisie : Chaîne, Collier, Broche, Bracelet, Gourmette, Bague, Alliance, Boucles D'oreille Etc... Particulier 07.53.73.62.96

Achète à très bon prix tous objets militaires : arme ancienne, insigne, médaille, casque, uniforme, fanion, drapeau, décoration de guerre 14/18 - 39/45 Etc... Particulier 07.53.73.62.96

Achète à très bon prix tous objets de luxe ou de marque: sac à main, montre, foulard, stylo, briquet, maroquinerie, bijoux, argenterie, verrerie Etc... Particulier 07.53.73.62.96

LOTO Résultats du tirage du lundi 17 janvier 2022

Tirage LOTO: 4 5 15 22 27 @CHANCE 9

5 SOUS NUMÉROS + @CHANCE	1	7 millions €
5 SOUS NUMÉROS	5	32 980,10 €
4 SOUS NUMÉROS + @CHANCE	84	479,10 €
4 SOUS NUMÉROS	628	231,10 €
3 SOUS NUMÉROS + @CHANCE	2 271	38,10 €
3 SOUS NUMÉROS	22 631	13,70 €
2 SOUS NUMÉROS + @CHANCE	28 471	8,50 €
2 SOUS NUMÉROS	270 100	3,50 €
1 SOUS NUMÉRO + @CHANCE	310 073	2,20 €
0 SOUS NUMÉRO + @CHANCE		

OPTION 2ND TIRAGE: 8 16 29 33 40

5 SOUS NUMÉROS	2	55 181 €
4 SOUS NUMÉROS	188	633,80 €
3 SOUS NUMÉROS	8 891	34,40 €
2 SOUS NUMÉROS	127 449	3 €

Tirage des 10 codes LOTO® gagnants à 20 000 €

A 9245 2819 B 1321 7469 F 1226 3576 H 9138 1274 E 7006 4122
J 2708 9933 K 6749 8964 M 0443 8269 O 5761 8808 Q 7163 2819

Résultat sur fdj.fr

A gagner, au tirage LOTO® du mercredi 19 janvier 2022 : **2 000 000 €***

Résultats et Informations : Application FDJ

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

KENO Résultats des tirages du lundi 17 janvier 2022

Tirage du midi

2 9 14 19 23 31 32 33 35 36
37 42 43 45 47 52 54 62 63 64

MULTIPLIEUR X 2

JOKER+ 6 756 886

Tirage du soir

1 5 6 11 14 15 22 25 26 29
33 34 35 42 44 48 49 52 56 65

MULTIPLIEUR X 2

JOKER+ 9 908 227

Résultats et Informations : Application FDJ

JOUER COMPORTE DES RISQUES : DÉPENDANCE, ISOLEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Toulon le 18/01/2022

Annonces légales

AVIS D'ENQUÊTES



Direction de la Citoyenneté et de la Légimité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En application du code de l'expropriation, du code de l'environnement et du code de l'urbanisme et en exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-61 en date du 9 décembre 2021 des Préfets de département des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, il sera procédé, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes à l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), par SNCF Réseau, portant sur :

- l'utilité publique du projet sur les communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Cannes et Nice ;
- la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.

Le projet a pour objectif de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur afin de répondre aux besoins de transport du quotidien des habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales : amélioration de la robustesse du réseau, réduction des retards et annulation de trains, augmentation des fréquences des services, développement de la capacité du réseau, réduction de certains temps de parcours.

Le projet prévoit la réalisation de travaux d'adaptation du nœud ferroviaire Marseillais et de la ligne Marseille - Vintimille en vue d'en améliorer sa capacité, sa fiabilité et sa performance à l'horizon 2035.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du public qui s'est déroulée du 16 juillet 2021 au 16 août 2021 inclus.

Le responsable du projet est SNCF-Réseau (coordonnateur) et SNCF Gares & Connexions.

Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par décision conjointe des Présidents du Tribunal Administratif de Marseille, du Tribunal Administratif de Nice et du Tribunal Administratif de Toulon :

- Président : Monsieur Maurice COURT, Ingénieur TPE - Cadre DDE, retraité.
- Membres titulaires : Monsieur Frédéric ALLAIN, Ingénieur ENSPM - Officier armée de terre - ingénieur ICPE, retraité. Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire Colonel de l'armée de Terre, retraité. Monsieur Bernard ARGOLAS, Professeur d'histoire et géographie, retraité. Monsieur Jacques BRANELLEC, Ingénieur mécanicien de la Marine et Ingénieur en génie atomique, retraité.

- Madame Fabienne CARRIAS-BOURGOIN, Ingénierie conseil HQE et DD.
- Madame Caroline CERRATO, Ingénierie CPE Lyon, spécialisée en environnement et risques industriels.
- Monsieur Olivier FERNANDEZ, Gérant, consultant de la SARL Mesures et Environnement.
- Monsieur Bernard GUEUJ, Cadre établissement financement collectivités locales. Consultant développement local.

- Monsieur Jean-Marc GUSTAVE, Officier supérieur de l'armée de l'air, retraité.
- Monsieur Léonard LOMBARDO, Ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF, retraité.
- Monsieur Jean-Pierre PERRIN, Cadre région PACA.
- Madame Catherine PUECH, Ingénierie urbaniste, retraitée.
- Monsieur Christian RAVIART, Général de division de l'armée de Terre, 2e section, retraité.
- Monsieur Paul Denis SOLAL, Directeur de PME, retraité.
- Monsieur Marc SOREL, Lieutenant-Colonel de Gendarmerie, retraité.
- Monsieur Denis SPALONY, Ingénieur en Chef à la DGST de Sainte-Maxime, retraité.
- Monsieur Christian TORO, Ingénieur divisionnaire industries et mines.
- Monsieur Giovanni VALASTRO, Architecte enseignant.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Des recommandations d'organisation pourront être mises en place en concertation avec la commission d'enquête afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.

Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Consultation du dossier d'enquête : Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête à feuilletés non mobiles cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, relatifs à l'utilité publique, en vue de la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) par SNCF RESEAU et la mise en compatibilité des PLU ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules, Cannes, seront déposés pendant 43 jours consécutifs, du lundi 17 janvier 2022 au 28 février 2022, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, et propositions sur lesdits registres d'enquête ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures suivants :

Le dossier d'enquête sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/inpca> et depuis le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public :

- à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau n°421 - contact préalable au 04.84.35.43.80/84).
- à la préfecture du Var (Accueil général) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16 h le vendredi), uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 94 18 83 83
- à la préfecture des Alpes-Maritimes : uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 93 72 20 00

Le dossier sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Font partie intégrante du dossier d'enquête publique, l'évaluation Environnementale relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'étude d'impact relative à cette opération, ainsi que l'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente (CGEDD) en matière d'environnement et le mémoire en réponse

à l'avis de cette dernière autorité émis par SNCF-Réseau. Ces pièces sont donc consultables, pendant la durée de l'enquête, aux lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Elles sont conservées également en Préfecture des Bouches-du-Rhône.

L'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-indiqué.

Propositions et observations du public : Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 17 janvier 2022 au lundi 28 février 2022 inclus :

- sur les registres d'enquête publique unique disponibles dans les lieux d'enquête précités aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.
- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/inpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>. Le registre dématérialisé sera ouvert du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courriel à l'adresse suivante : inpca@mail.registre-numerique.fr du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courrier adressé dans les mêmes délais à Monsieur Maurice COURT, Président de la commission d'enquête ayant pour objet la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, au siège de l'enquête : Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier, 13002 Marseille.

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants

Département des Bouches-du-Rhône		Département du Var		Département des Alpes-Maritimes	
Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture
Mairie centrale siège de l'enquête DGA « la ville plus verte et plus durable »	40, rue Fauchier 13002 Marseille du lundi au vendredi 9h-12h 13h45-16h45	Mairie de Carnoules	27, cours Victor-Hugo 83660 Carnoules Du lundi au vendredi 8h-12h / 15h-17h	Mairie de Cannes Hôtel de ville annexe de Cannes	31 bd de La Ferrage 06400 Cannes du lundi au vendredi 9h-12h 14h-17h
Mairie sect. I (1/7)	61, La Canebière 13001 Marseille du lundi au vendredi 8h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de Cuers	Hôtel de Ville pl. du G ^e Magnan 83390 Cuers Du lundi au vendredi 8h-12h 13h30-17h sauf vend. 16h30	Mairie annexe « La Licorne » Cannes-La Bocca	23 avenue Francis Tonner 06 150 Cannes-La Bocca du lundi au vendredi 08h30-17h
Mairie sect. II (2/3)	2, place de la Major 13002 Marseille Du lundi au vendredi 08h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de La Crau	Bd de la République 83260 La Crau Du lundi au vendredi 08h00-12h00 13h30-17h00	Mairie de Nice annexe mairie de Nice	Bâtiment Corvézy, Service état civil, 6, rue A.-Mari 06364 Nice Cedex 4 du lundi au vendredi 08h30-17h00
Mairie sect. III (4/5)	13, square Sidi-Brahim 13005 Marseille du lundi au vendredi 08h30-12h 14h-16h30	Mairie de La Garde	Rue Jean-Baptiste Lavène 83130 La Garde Du lundi au vendredi 08h30-17h00	Mairie de Nice mairie annexe-Saint-Augustin	75 boulevard Montel 06364 Nice Cedex du lundi au vendredi en continu 08h45-16h30
Mairie sect. VI (11/12)	La Grande Bastide Cazeaux Av. Bouyaud d'Arnaud 13012 Marseille du lundi au vendredi 08h00-17h30	Mairie de Les Arcs	Pl. du G ^e de Gaulle 83460 Les Arcs-sur-Argens Du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h30-17h00	Mairie d'Antibes Bâtiment annexe mairie	Bâtiment Orange Bleu 11 boulevard Chancel 06600 Antibes du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h00-16h30
Mairie sect. VII (13/14)	Le Grand Séminaire 72, rue P.-Coxe 13014 Marseille du lundi au vendredi 8h-12h 12h45 à 17h	Mairie de Puget-Ville	368 rue de la Libération 83390 Puget-Ville du lundi au vendredi 8h30-12h 14h-17h30 vendredi : 16h30 samedi : 09h-12h	Mairie de Grasse	Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069 du lundi au vendredi 08h15-16h30

Mairie sect. VIII (15/16)	Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille Du lundi au vendredi 09h-12h00 13h30-16h30	Mairie de Solliès-Pont	Centre technique municipal service urbanisme Allée de la Greffière 63210 Solliès-Pont Du lundi au vendredi 08h30-12h00	Mairie de Menton	17, Rue de la République 06500 Menton du lundi au vendredi 08h30-12h30 13h30-17h00
Mairie d'Aubagne	Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée-La Tourtelte 13400 Aubagne du lundi au vendredi 8h30-12h 14h-17h	Mairie de Toulon	Place Estienne d'Orves 83270 St-Cyr-sur-Mer du lundi au vendredi 08h00-12h00 13h30-17h00		

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/inpca> et depuis le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public :

- à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau n°421 - contact préalable au 04.84.35.43.80/84).
- à la préfecture du Var (Accueil général) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16 h le vendredi), uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 94 18 83 83
- à la préfecture des Alpes-Maritimes : uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 93 72 20 00

Le dossier sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Font partie intégrante du dossier d'enquête publique, l'évaluation Environnementale relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'étude d'impact relative à cette opération, ainsi que l'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente (CGEDD) en matière d'environnement et le mémoire en réponse

à l'avis de cette dernière autorité émis par SNCF-Réseau. Ces pièces sont donc consultables, pendant la durée de l'enquête, aux lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Elles sont conservées également en Préfecture des Bouches-du-Rhône.

L'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-indiqué.

Propositions et observations du public : Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 17 janvier 2022 au lundi 28 février 2022 inclus :

- sur les registres d'enquête publique unique disponibles dans les lieux d'enquête précités aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.
- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/inpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>. Le registre dématérialisé sera ouvert du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courriel à l'adresse suivante : inpca@mail.registre-numerique.fr du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courrier adressé dans les mêmes délais à Monsieur Maurice COURT, Président de la commission d'enquête ayant pour objet la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, au siège de l'enquête : Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier, 13002 Marseille.

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants

BOUCHES-DU-RHÔNE	
1 / MARSEILLE :	
Mairie centrale (siège de l'enquête)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h45 à 16h45 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Mardi 15 février 2022 de 13h45 à 16h45 Jeudi 24 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h45 à 16h45
Mairie secteur I (1 ^{er} et 7 ^{es} arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 17 février 2022 de 9h à 12h Mercredi 23 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30
Mairie secteur II (2 ^e et 3 ^e arrondts)	Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 27 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 07 février 2022 de 9h à 12h Mercredi 16 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30
Mairie secteur III (4 ^e et 5 ^e arrondts)	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
Mairie secteur VI (11 ^e et 12 ^e arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 26 janvier 2022 de 14h à 17h Jeudi 03 février 2022 de 9h à 12h Lundi 14 février 2022 de 9h à 12h Mardi 22 février 2022 de 14h à 17h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
Mairie secteur VII (13 ^e et 14 ^e arrondts)	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 9 février 2022 de 14h à 17h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
Mairie secteur VIII (15 ^e et 16 ^e arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 26 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 04 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
2 / Mairie d'Aubagne	Lundi 31 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h

VAR	
3 / Mairie de Carnoules	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 03 février 2022 de 14h à 17h Mardi 15 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
4 / Mairie de Cuers	Mercredi 26 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 14h à 17h
5 / Mairie de La Crau	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
6 / Mairie de La Garde	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
7 / Mairie des Arcs	Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
8 / Mairie de Puget-Ville	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h Lundi 07 février 2022 de 14h à 17h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
9 / Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Lundi 17 janvier 2022 de 9 à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
10 / Mairie de Solliès-Pont	Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Vendredi 25 février 2022 de 9h à 12h
11 / Mairie de Toulon	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30

ALPES MARITIMES	
12 / CANNES	
Mairie de Cannes-Annexe La Ferrage	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 27 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
Annexe Cannes La Bocca	lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Vendredi 18 février 2022 de 13h30 à 16h30 Jeudi 24 février 2022 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
13 / NICE :	
Mairie de Nice Annexe Corvesy	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 17 février 2022 de 13h30 à 16h30 Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
Mairie annexe St-Augustin	Lundi 17 janvier 2022 de 13h à 16h Vendredi 18 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 13h à 16h
14 / Bâtiment Orange Bleu annexe urbanisme - Antibes	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 09 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
15 / Mairie de Grasse	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 04 février 2022 de 13h à 16h Jeudi 24 février 2022 de 13h à 16h
16 / Mairie de Menton	Jeudi 27 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès des membres de la commission d'enquête lors des permanences ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête (Mairie de Marseille-Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier - 13002 Marseille) aux heures d'ouverture, et sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/inpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Pendant l'enquête, le Président de la commission d'enquête peut, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L.123-13 du code de l'environnement.

Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillies seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et rendus publics par voie dématérialisée sur son site internet : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique considérée et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, les Préfets des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes pourront, le cas échéant, prononcer, par arrêté inter-préfectoral, la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet, conformément aux articles L. 121-1 et suivants, L. 122-1 et suivants du code de l'expropriation. Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet préfectoral.

Renseignements : Les coordonnées des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes : SNCF Réseau, Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur Les Docks Atrium 10.4 10, Place de La Joliette BP 85404, 13567 Marseille Cedex 02

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Nice le 18/01/2022

Lécales

Annonces

nice-matin
Mardi 18 janvier 2022

38

www.immo.nicematin.com - www.auto.nicematin.com - www.emploi.nicematin.com

AVIS D'ENQUÊTES

Site internet : <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/contact-paca@reseau.sncf.fr>
 - Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable », 40 Rue Fauchier - 13002 Marseille. Site Internet : www.marseille.fr. Tél. 04 91 55 22 00
 - Mairie des 1^{er} et 7^{es} arrondissements de Marseille : Adresse : 61, La Canebière, 13001 Marseille, Tél. 04 91 14 54 10
 - Mairie des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille : Adresse : 2, Place de La Major, 13002 - Marseille, Tél. 04 91 14 57 80
 - Mairie des 4^e et 5^e arrondissements de Marseille : Adresse : 13, square Sidi Brahim, 13005 - Marseille, Tél. 04 91 14 60 30
 - Mairie des 11^e et 12^e arrondissements de Marseille : Adresse : La Grande Bastide Cazeaux, avenue Bouyala d'Arnaud, 13012 Marseille, Tél. 04 91 14 63 08/62 62
 - Mairie des 13^e et 14^e arrondissements de Marseille : Adresse : Le Grand Séminaire, 72, rue Paul Coker, 13014 Marseille, Tél. 04 91 55 42 02
 - Mairie des 15^e et 16^e arrondissements de Marseille : Adresse : 246, Rue de Lyon, 13015 Marseille, Tél. 04 91 14 60 63
 - Mairie d'Aubagne : Service Urbanisme, 180 traverse de la Vallée - La Tournelle, 13400 Aubagne, Tél. 04 42 18 19 09
 - Mairie Les Arcs-sur-Argens : Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle, 83460 Les Arcs-sur-Argens, Tél. 04 94 47 56 70
 - Mairie de Carnoules : Adresse : 27, Cours Victor Hugo, 83660 Carnoules Tél. 04 94 13 80 00
 - Mairie de La Crau : Adresse : Hôtel de Ville, Boulevard de la République 83260 La Crau, Tél. 04 94 01 56 80
 - Mairie de Cuers : Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général Magnan, 83390 Cuers, Tél. 04 94 13 50 70
 - Mairie de La Garde : Adresse : Hôtel de Ville, Rue Jean Baptiste Lavène, 83130 La Garde, Tél. 04 94 08 98 00
 - Mairie de Puget-Ville : Adresse : Hôtel de Ville, 388 rue de la Libération, 83390 Puget-Ville, Tél. 04 94 13 82 00
 - Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer : Adresse : Place Estienne d'Orves, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer, Tél. 04 94 26 26 22
 - Mairie de Sollès-Pont : Adresse : Allée de la Greffière, 83210 Sollès-Pont Tél. 04 94 13 58 48
 - Mairie de Toulon : Adresse : Av. de la République, 83056 Toulon, Tél. 04 94 36 30 00
 - Mairie de Nice : Adresse : annexe de l'Hôtel de Ville, bâtiment Corvèzy, 6, rue Alexandre Mari, 06364 Nice, Tél. 04 97 13 51 11
 - Mairie de Nice : Adresse : annexe Saint-Augustin, 75, bd Montal, 06364 Nice, Tél. 04 89 98 20 55
 - Mairie de Cannes : Adresse : hôtel de ville annexe 31, bd de la Ferrage, 06400 Cannes, Tél. 04 97 06 47 76
 - Mairie de Cannes : Adresse : mairie annexe « La Licorne », 23, avenue Francis Tonner, 06150 Cannes, Tél. 04 97 06 47 76
 - Mairie de Grasse : Adresse : hôtel de ville, place du Petit Puy, BP 12069, 06131 Grasse, Tél. 04 97 05 60 67
 - Mairie de Antibes : Adresse : bâtiment Orange Bleu, 11 bd Chancel, 06600 Antibes, Tél. 04 89 73 55 59 / 06 30 23 58 45
 - Mairie de Menton : Adresse : 17, Rue de la République, 06500 Menton, Tél. 04 92 10 50 11
 - Préfcture des Bouches-du-Rhône : Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement - Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement : Place Félix Baret - 13006 Marseille - Tél. 04 84 35 40 00 - Site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

VIE DES SOCIÉTÉS

ANNONCE LÉGALE LIQUIDATION

Liquidation SARL LE CHALET au capital de 7622,45€
 Siège social : 53 bd de La Plage 06800 Cagnes-sur-Mer
 301970091 RCS d'Antibes
 L'AGO du 30/11/2021 a approuvé les comptes de liquidation de la société, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/11/2021. Radiation au RCS d'Antibes.

C.J.P. (CORALIE, JONATAN, PARDIN)
 SAS au capital de 1 000 €
 Siège social : angle boulevard Rouvier place Brancion 06540 Breil-sur-Roya
 RCS Nice B12 234 524

AVIS

L'assemblée générale extraordinaire du 22/12/2021 a décidé le transfert du siège social à compter du 22/12/2021 et de modifier l'article 227-1 et 244-1 des statuts comme suit :
 - Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au angle boulevard Rouvier place Brancion, 06540 Breil-sur-Roya.
 - Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 4554 route de Vintimille, 06540 Breil-sur-Roya.
 L'inscription modificative sera portée au RCS Nice tenue par le greffe du tribunal.
 BONNOT Christel

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2022 à 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes.
 Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire.
 Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

AVEC NICE-MATIN À PARTIR DE 1€ / JOUR

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE GOURMANDE

LIVRÉ OU À EMPORTER ?

JE CHOISIS MA FORMULE AU 04 93 18 28 85

nice-matin

* Valable pour un abonnement point de vente 7/7, soit 31,80€

Particuliers passer votre annonce et payer par **04.93.18.70.00**

Art, Antiquité, Brocante

ART

ACHETE tableaux anciens, 19 et 20^{ème} siècle jusqu'à 1950, peintres français et étrangers tous sujets, bronzes animaliers, fond d'atelier d'artiste décédé. PARTICULIER. 06.07.83.23.16. v.marillier@wanadoo.fr

OBJETS ANCIENS

ANTIQUAIRE ACHETE

SERVICE EN CRISTAL ET PORCELAINE



Estimation & déplacement gratuit M. RAUNET **04.93.13.33.50**

BROCANTEUR ACHETE

- Vaisselle ancienne
- Manteau de fourrure
- Vieux meubles
- Machines à coudre
- Vieux cuivres et étains
- Pianos, violons
- Vieilles pendules
- Vieux livres
- Linges, draps brodés
- Argenterie, métal argenté
- Vieux vins
- Vieux tableaux
- Verres anciens

ESTIMATIONS SUCCESSIONS

Renaud LAPALUS
04 93 33 16 52
lapalus.renaud@orange.fr
 RC0410566335

ANTIQUAIRE ACHETE



- Mobilier et objet divers
- Argenterie, Arts Asiatique
- Livres anciens, cuivre et étain
- Vins, champagnes, chartreuse
- Montres
- Bijoux or et argent même cassés

SPECIALISTE EN SUCCESSION

CONTACT **Stéphane TREMEAUX**
07.84.66.07.39
stephane.tremeaux@wanadoo.fr
 41 rue chateaneuf
 06000 NICE
 Siret 402 499 040 00039

MAISON ALEXANDRE

ACHÈTE

- Manteaux de fourrure
- Argenterie
- Biblots de vitrine
- Tableau
- Machine à coudre
- Vieux meubles
- Cuivres et étain
- Vaisselle
- Bijoux

Tél. 07.53.54.88.41

ACHETE MACHINES À COUDRE



PIANOS TOUT GENRE

EXPERTISES ET DEPLACEMENTS GRATUITS **Renaud LAPALUS**
04 93 33 16 52
lapalus.renaud@orange.fr

ANTIQUAIRE ACHETE

- MANTEAUX DE FOURRURE ET CUIR EN TOUT ETAT



DISQUE VINYLE
 antequite-raunet-rudy.fr
04.93.13.33.50

MAISON ALEXANDRE

ACHÈTE

- Manteaux de fourrure en tout état

Tél. 07.53.54.88.41

ANTIQUAIRE ACHETE

- Manteau de fourrure
- Machine à coudre
- Vaisselle - Linge
- Vieux meubles
- Argenterie - bibelots
- Pendule - montres
- Tableaux etc.
- Débarras
- toutes successions



antiquite-raunet-rudy.fr
04.93.13.33.50

MAISON JADE ACHETE A DOMICILE

- FOURRURES
- SAC À MAIN
- FOULARD
- MONTRES
- TOUT MEUBLES ANCIENS
- BIBELOTS
- VIEUX VINS
- ARGENTERIE
- BIJOUX OR
- MONNAIES
- TIMBRES
- LIVRES

ESTIMATION ET DÉPLACEMENT GRATUITS **06 59 28 91 08**
 Siret : 753 722 511

MAISON ALEXANDRE

ACHÈTE

Machines à coudre



Tél. 07.53.54.88.41

ACHETE MANTEAUX DE FOURRURE TOUT ETAT

- Vison
- Astrakan
- Vestes
- Chapeaux
- Etoles



DISQUES VINYLES
 EXPERTISES ET DEPLACEMENTS GRATUITS **Renaud LAPALUS**
04 93 33 16 52
lapalus.renaud@orange.fr

Achète **SACS À MAIN** de femme année 1950, 1970, 1980, 1990. PARTICULIER. Tél. 06.07.82.72.49.

ACHAT. BROCANTE, ANTIQUITE de la cave au grenier. PARTICULIER. Tél. 06.24.15.11.25

Collectionneur averti achète au meilleur prix anciens objets MILITAIRES : casques, uniformes, baïonnettes, épées, sabres, etc... même à restaurer. PARTICULIER. Tél : 06.09.26.85.32.

Collectionneur averti achète au meilleur prix anciens objets MILITAIRES : casques, uniformes, baïonnettes, épées, sabres, etc... Particulier Tél : 06.09.26.85.32.

COLLECTION

PHILATÉLIE, NUMISMATIQUE

PHILATELISTE achète comptant au meilleur prix, collections stocks timbres France, Colonies, tous pays, vieilles lettres, cartes postales, monnaies. Déplacements, expertises gratuits. Tél : 09.81.78.52.10.

MEUBLES ANCIENS

Achète TOUTS MEUBLES et objets anciens (commodes, tableaux, pendules, horloges, argenterie et ivoire anciens). PARTICULIER Tél. 06.09.26.85.32.

AVEC **nice-matin var-matin**

DEVENEZ **VIP**

VERY INFORMED PARTENAIRE

DES OFFRES D'ABONNEMENTS SUR-MESURE POUR LES PROFESSIONNELS

Votre journal en multi-accès et multi-éditions...

Renseignements au **04 93 18 28 85** ou par mail : contactbtob@nicematin.fr

*Partenaire très bien informé.

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Nice le 18/01/2022

Annonces légales

AVIS D'ENQUÊTES



Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En application du code de l'expropriation, du code de l'environnement et du code de l'urbanisme et en exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-61 en date du 9 décembre 2021 des Préfets de département des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, il sera procédé, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes à l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), par SNCF Réseau, portant sur :

- l'utilité publique du projet sur les communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Cannes et Nice ;
- la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.

Le projet a pour objectif de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur afin de répondre aux besoins de transport du quotidien des habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales : amélioration de la robustesse du réseau, réduction des retards et annulation de trains, augmentation des fréquences des services, développement de la capacité du réseau, réduction de certains temps de parcours.

Le projet prévoit la réalisation de travaux d'adaptation du nœud ferroviaire Marseillais et de la ligne Marseille - Vintimille en vue d'en améliorer sa capacité, sa fiabilité et sa performance à l'horizon 2035.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du public qui s'est déroulée du 16 juillet 2021 au 15 août 2021 inclus.

Le responsable du projet est SNCF-Réseau (coordonnateur) et SNCF Gares & Connexions. Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par décision conjointe des Présidents du Tribunal Administratif de Marseille, du Tribunal Administratif de Nice et du Tribunal Administratif de Toulon :

- Président : Monsieur Maurice COURT, Ingénieur TPE - Cadre DDE, retraité.
- Membres titulaires : Monsieur Frédéric ALLAIN, Ingénieur ENSPM - Officier armée de terre - ingénieur ICPE, retraité. Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire Colonel de l'armée de Terre, retraité. Monsieur Bernard ARGOLAS, Professeur d'histoire et géographie, retraité. Monsieur Jacques BRANELLE, Ingénieur mécanicien de la Manne et Ingénieur en génie atomique, retraité.

Madame Fabienne CARRIAS-BOURGOIN, Ingénieure conseil HCE et DD. Madame Caroline CERRATO, Ingénieure CPE Lyon, spécialisée en environnement et risques industriels.

Monsieur Olivier FERNANDEZ, Gérant, consultant de la SARL Mesures et Environnement. Monsieur Bernard GUEUDJ, Cadre établissement financement collectivités locales. Consultant développement local.

Monsieur Jean-Marc GUSTAVE, Officier supérieur de l'armée de l'air, retraité. Monsieur Léonard LOMBARDO, Ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF, retraité. Monsieur Jean-Pierre PERRIN, Cadre région PACA.

Madame Catherine PUECH, Ingénieure urbaniste, retraitée. Monsieur Christian RAVIART, Général de division de l'armée de Terre, 2e section, retraité. Monsieur Paul Denis SOLAL, Directeur de PME, retraité.

Monsieur Marc SOREL, Lieutenant-Colonel de Gendarmerie, retraité. Monsieur Denis SPALONY, Ingénieur en Chef à la DGST de Sainte-Maxime, retraité. Monsieur Christian TORD, Ingénieur divisionnaire Industriels et mines.

Monsieur Giovanni VALASTRO, Architecte enseignant.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Des recommandations d'organisation pourront être mises en place en concertation avec la commission d'enquête afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.

Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Consultation du dossier d'enquête : Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête à feuilles non mobiles cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, relatifs à l'utilité publique, en vue de la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) par SNCF RESEAU et la mise en compatibilité des PLU ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules, Cannes, seront déposés pendant 43 jours consécutifs, du lundi 17 janvier 2022 au 28 février 2022, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, et propositions sur lesdits registres d'enquête ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures suivants :

Département des Bouches-du-Rhône		Département du Var		Département des Alpes-Maritimes	
Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture
Mairie centrale siège de l'enquête DGA « la ville plus verte et plus durable »	40, rue Faucher 13002 Marseille du lundi au vendredi 9h-12h 13h45-16h45	Mairie de Carnoules	27, cours Victor-Hugo 83860 Carnoules Du lundi au vendredi 8h-12h / 15h - 17h	Mairie de Cannes Hôtel de ville annexe de Cannes	31 bd de La Ferrage 06400 Cannes du lundi au vendredi 9h - 12h 14h - 17h
Mairie sect. I (1/7)	61, La Canebière 13001 Marseille du lundi au vendredi 8h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de Cuers	Hôtel de Ville pl. du G ^e Magnan 83390 Cuers Du lundi au vendredi 8h - 12h 13h30 - 17h sauf vend. 16h30	Mairie annexe « La Licorne » Cannes-La Bocca	23 avenue Francis Tonner 06 150 Cannes-La Bocca du lundi au vendredi 08h30-17h
Mairie sect. II (2/3)	2, place de la Major 13002 Marseille Du lundi au vendredi 08h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de La Crau	Bd de la République 83260 La Crau Du lundi au vendredi 08h00-12h00 13h30-17h00	Mairie de Nice annexe mairie de Nice	Bâtiment Corvézy, Service état civil, 6, rue A-Mari 06364 Nice Cedex 4 du lundi au vendredi 08h30-17h00
Mairie sect. III (4/5)	13, square Sidi-Brahim 13005 Marseille du lundi au vendredi 08h30-12h 14h-16h30	Mairie de La Garde	Rue Jean-Baptiste Lavène 83130 La Garde Du lundi au vendredi 08h30-17h00	Mairie de Nice annexe-Saint-Augustin	75 boulevard Montel 06364 Nice Cedex du lundi au vendredi en continu 08h45 - 16h30
Mairie sect. VI (11/12)	La Grande Bastide Cazeaux Av. Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille du lundi au vendredi 08h00 / 17h30	Mairie de Les Arcs	Pl. du G ^e de Gaulle 83480 Les Arcs-sur-Argens Du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h30-17h00	Mairie d'Antibes Bâtiment annexe mairie	Bâtiment Orange Bleu 11 boulevard Chancel 06600 Antibes du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h00-16h30
Mairie sect. VII (13/14)	Le Grand Séminaire 72, rue P-Coxe 13014 Marseille du lundi au vendredi 8h - 12h - 12h45 à 17h	Mairie de Puget-Ville	368 rue de la Libération 83390 Puget-Ville du lundi au jeudi 8h30-12h 14h-17h30 vendredi : 16h30 samedi : 09h-12h	Mairie de Grasse	Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069 du lundi au vendredi 08h15-16h30

Mairie sect. VII (15/16)	Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille Du lundi au vendredi 09h-12h00 13h30-16h30	Mairie de Solliès-Pont	Centre technique municipal service urbanisme Allée de la Grenifère 83210 Solliès-Pont Du lundi au vendredi 08h30-12h00	Mairie de Menton	17, Rue de la République 06600 Menton du lundi au vendredi 08h30-12h30 13h30-17h00
		Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Place Estienne d'Orves 83270 St-Cyr-sur-Mer du lundi au vendredi 08h00 - 12h00 13h30 - 17h00		
Mairie d'Aubagne	Service Urbanisme 160 traverse de la Vallée - La Tourlette 13400 Aubagne du lundi au vendredi 8h30 - 12h 14 h - 17h.	Mairie de Toulon	Avenue de la République 83056 Toulon Cedex Du lundi au vendredi 09h00-12h00 14h00-16h30		

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> et depuis le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public :

- à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau n°421-contact préalable au 04.84.35.43.80/84).

- à la préfecture du Var (Accueil général) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16 h le vendredi), uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 94 18 83 83

- à la préfecture des Alpes-Maritimes : uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 93 72 20 00

Le dossier sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Font partie intégrante du dossier d'enquête publique, l'Évaluation Environnementale relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'étude d'impact relative à cette opération, ainsi que l'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente (CGEDD) en matière d'environnement et le mémoire en réponse

à l'avis de cette dernière autorité émis par SNCF-Réseau. Ces pièces sont donc consultables, pendant la durée de l'enquête, aux lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Elles sont conservées également en

Préfecture des Bouches-du-Rhône.

L'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-indiqué.

Propositions et observations du public : Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 17 janvier 2022 au lundi 28 février 2022 inclus :

- sur les registres d'enquête publique unique disponibles dans les lieux d'enquête précités aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.

- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>. Le registre dématérialisé sera ouvert du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.

- par courriel à l'adresse suivante : lnpca@mail.registre-numerique.fr du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.

- par courrier adressé dans les mêmes délais à Monsieur Maurice COURT, Président de la commission d'enquête ayant pour objet la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, au siège de l'enquête : Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Faucher, 13002 Marseille

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants

BOUCHES-DU-RHÔNE	
1/MARSEILLE :	
Mairie centrale (siège de l'enquête)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h45 à 16h45 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12 h Mardi 15 février 2022 de 13h45 à 16h45 Jeudi 24 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 13h45 à 16h45
Mairie secteur I (1 ^{er} et 7 ^{es} arrondis)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Mardi 08 février 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 17 février 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 23 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30
Mairie secteur II (2 ^e et 3 ^e arrondis)	Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 27 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 07 février 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 16 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30
Mairie secteur III (4 ^e et 5 ^e arrondis)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie secteur VI (11 ^e et 12 ^e arrondis)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 26 janvier 2022 de 14 h à 17 h Jeudi 03 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 14 février 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie secteur VII (13 ^e et 14 ^e arrondis)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 9 février 2022 de 14 h à 17 h
Mairie secteur VIII (15 ^e et 16 ^e arrondis)	Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 26 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 04 février 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
2/ Mairie d'Aubagne	Lundi 31 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 18 février 2022 de 14 h à 17 h

VAR	
3/Mairie de Carnoules	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 03 février 2022 de 14 h à 17h Mardi 15 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17h
4/ Mairie de Cuers	Mercredi 26 janvier 2022 de 9h à 12 Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 14h à 17h
5/ Mairie de La Crau	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
6/ Mairie de La Garde	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h
7/ Mairie des Arcs	Lundi 17 janvier 2022 de 14 h à 17 h Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h
8/ Mairie de Puget-Ville	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12 h Lundi 07 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12 h
9/Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Lundi 17 janvier 2022 de 9 à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
10/Mairie de Solliès-Pont	Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Vendredi 25 février 2022 de 9h à 12h
11/Mairie de Toulon	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30

ALPES-MARITIMES	
12/CANNES	
Mairie de Cannes-Annexe La Ferrage	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 27 janvier 2022 de 14 h à 17 h Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h
Annexe Cannes La Bocca	lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 18 février 2022 de 13h30 à 16h30 Jeudi 24 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30
13/NICE :	
Mairie de Nice Annexe Corvesy	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 17 février 2022 de 13h30 à 16h30 Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
Mairie annexe St-Augustin	Lundi 17 janvier 2022 de 13 h à 16h Vendredi 18 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 13h à 16h
14/ Bâtiment Orange Bleu annexe urbanisme - Antibes	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 09 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
15/Mairie de Grasse	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 04 février 2022 de 13h à 16h Jeudi 24 février 2022 de 13h à 16h
16/Mairie de Menton	Jeudi 27 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès des membres de la commission d'enquête lors des permanences ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête (Mairie de Marseille-Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Faucher - 13002 Marseille) aux heures d'ouverture, et sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Pendant l'enquête, le Président de la commission d'enquête peut, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du code de l'environnement.

Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillies seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et rendus publics par voie dématérialisée sur son site internet : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique considérée et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, les Préfets des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes pourront, le cas échéant, prononcer, par arrêté inter-préfectoral, la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet, conformément aux articles L. 121-1 et suivants, L. 122-1 et suivants du code de l'expropriation. Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet préfectoral.

Renseignements : Les coordonnées des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes : SNCF Réseau, Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur Les Docks Atrium 10.A 10, Place de La Joliette BP 85404, 13567 Marseille Cedex 02



En application du code de l'expropriation, du code de l'environnement et du code de l'Urbanisme et en exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-61 en date du 9 décembre 2021 des Préfets de département des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, il sera procédé, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes à l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), par SNCF Réseau, portant sur :

- l'utilité publique du projet sur les communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Cannes et Nice ;
- la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU ou PLU) des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.

Le projet a pour objectif de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur afin de répondre aux besoins de transport du quotidien des habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales : amélioration de la robustesse du réseau, réduction des retards et annulation de trains, augmentation des fréquences des services, développement de la capacité du réseau, réduction de certains temps de parcours.

Le projet prévoit la réalisation de travaux d'adaptation du nœud ferroviaire Marseillais et de la ligne Marseille Vintimille en vue d'en améliorer sa capacité, sa fiabilité et sa performance à l'horizon 2035.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du public qui s'est déroulée du 16 juillet 2021 au 16 août

2021 inclus.

Le responsable du projet est SNCF-Réseau (coordonnateur) et SNCF Gares & Connexions.

Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par décision conjointe des Présidents du Tribunal Administratif de Marseille, du Tribunal Administratif de Nice et du Tribunal Administratif de Toulon :

Président : Monsieur Maurice COURT, Ingénieur TPE - Cadre DDE, retraité.

Membres titulaires :

Monsieur Frédéric ALLAIN, Ingénieur ENSPM - Officier armée de terre - ingénieur ICPE, retraité.

Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire Colonel de l'armée de Terre, retraité.

Monsieur Bernard ARGOLAS, Professeur d'histoire et géographie, retraité.

Monsieur Jacques BRANELLEC, Ingénieur mécanicien de la Marine et Ingénieur en génie atomique, retraité.

Madame Fabienne CARRIAS-BOURGOIN, Ingénieure conseil HQE et DD.

Madame Caroline CERRATO, Ingénieure CPE Lyon, spécialisée en environnement et risques industriels.

Monsieur Olivier FERNANDEZ, Gérant, consultant de la SARL Mesures et Environnement.

Monsieur Bernard GUEDJ, Cadre établissement financement collectivités locales. Consultant développement local

Monsieur Jean-Marc GUSTAVE, Officier supérieur de l'armée de l'air, retraité.

Monsieur Léonard LOMBARDO, Ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF, retraité.

Monsieur Jean-Pierre PERRIN, Cadre région PACA.

Madame Catherine PUECH, Ingénieure urbaniste, retraitée.

Monsieur Christian RAVIART, Général de division de l'armée de Terre, 2 section, retraité.

Monsieur Paul Denis SOLAL, Directeur de PME, retraité.

Monsieur Marc SOREL, Lieutenant-Colonel de Gendarmerie, retraité.

Monsieur Denis SPALONY, Ingénieur en Chef à la DGST de Sainte Maxime, retraité.

Monsieur Christian TORD, Ingénieur divisionnaire industries et mines.

Monsieur Giovanni VALASTRO, Architecte enseignant.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc...) seront fixées au cas par cas, en fonc-

tion des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Des recommandations d'organisation pourront être mises en place en concertation avec la commission d'enquête afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.

Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Consultation du dossier d'enquête :

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, relatifs à l'utilité publique, en vue de la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) par SNCF RESEAU et la mise en compatibilité des PLU ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules, Cannes, seront déposés pendant 43 jours consécutifs, du lundi 17 janvier 2022 au 28 février 2022, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, et propositions sur lesdits registres d'enquête ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures suivants :

VOIR TABLEAU 1*

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante: <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> et depuis le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public :

- à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau n°421- contact préalable au 04.84.35.43.80/84).
- à la préfecture du Var (Accueil général): du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16 h le vendredi), uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 94 18 83 83
- à la préfecture des Alpes-Maritimes : uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 93 72 20 00

Le dossier sera communicable à toute

personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Font partie intégrante du dossier d'enquête publique. L'Évaluation Environnementale relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'étude d'impact relative à cette opération, ainsi que l'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente (CGEDD) en matière d'environnement et le mémoire en réponse à l'avis de cette dernière autorité émis par SNCF-Réseau. Ces pièces sont donc consultables, pendant la durée de l'enquête, aux lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Elles sont conservées également en Préfecture des Bouches-du-Rhône.

L'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-indiqué.

Propositions et observations du public : Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 17 janvier 2022 au lundi 28 février 2022 inclus :

- sur les registres d'enquête publique unique disponibles dans les lieux d'enquête précités aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.
- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>. Le registre dématérialisé sera ouvert du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courriel à l'adresse suivante : lnpca@mail.registre-numerique.fr du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courrier adressé dans les mêmes délais à Monsieur Maurice COURT, Président de la commission d'enquête ayant pour objet la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, au siège de l'enquête : Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier, 13002 Marseille

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants

VOIR TABLEAU 2*

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès des membres de la commission d'enquête lors des permanences ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête (Mairie de Marseille-Di-

rection Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier -13002 Marseille) aux heures d'ouverture, et sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de

* TABLEAU 2 COMMISSION D'ENQUÊTE A LA DISPOSITION DU PUBLIC	
BOUCHES DU RHONE	
1/ MARSEILLE :	
Mairie centrale (siège de l'enquête)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h45 à 16h45 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Mardi 15 février 2022 de 13h45 à 16h45 Jeudi 24 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h45 à 16h45
Mairie secteur I (1° et 7° arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 17 février 2022 de 9h à 12h Mercredi 23 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30
Mairie secteur II (2° et 3° arrondts)	Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 27 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 07 février 2022 de 9h à 12h Mercredi 16 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30
Mairie secteur III (4° et 5° arrondts)	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
Mairie secteur VI (11° et 12° arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 26 janvier 2022 de 14h à 17h Jeudi 03 février 2022 de 9h à 12h Lundi 14 février 2022 de 9h à 12h Mardi 22 février 2022 de 14h à 17h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
Mairie secteur VII (13° et 14° arrondts)	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 9 février 2022 de 14h à 17h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
Mairie secteur VIII (15° et 16° arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 26 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 04 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
2/ Mairie d'Aubagne	Lundi 31 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h
VAR	
3/ Mairie de Carnoules	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 03 février 2022 de 14h à 17h Mardi 15 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
4/ Mairie de Cuers	Mercredi 26 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 14h à 17h
5/ Mairie de La Crau	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
6/ Mairie de La Garde	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
7/ Mairie des Arcs	Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
8/ Mairie de Puget-Ville	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h Lundi 07 février 2022 de 14h à 17h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
9/ Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
10/ Mairie de Solliès-Pont	Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Vendredi 25 février 2022 de 9h à 12h
11/ Mairie de Toulon	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
ALPES MARITIMES	
12/ CANNES	
Mairie de Cannes Annexe La Ferrage	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 27 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
Annexe Cannes La Bocca	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Vendredi 18 février 2022 de 13h30 à 16h30 Jeudi 24 février 2022 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
13/ NICE :	
Mairie de Nice Annexe Corvèsy	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 17 février 2022 de 13h30 à 16h30 Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
Mairie annexe St-Augustin	Lundi 17 janvier 2022 de 13h à 16h Vendredi 18 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 13h à 16h

suite page suivante

* TABLEAU 1 CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE					
Département des Bouches du Rhône		Département du Var		Département des Alpes Maritimes	
Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture
Mairie centrale siège de l'enquête DGA «la ville plus verte et plus durable»	40, rue Fauchier 13002 Marseille Du lundi au vendredi 09h00-12h00 / 13h45-16h45	Mairie de Carnoules	27, cours Victor Hugo 83660 Carnoules Du lundi au vendredi 08h00 -12h00 / 15h00 -17h00	Mairie de Cannes Hôtel de ville annexe de Cannes	31 boulevard de La Ferrage 06400 Cannes du lundi au vendredi 09h00 - 12h00 / 14h00-17h00
Mairie sect. I (1/7)	61, La Canebière 13001 Marseille du lundi au vendredi 8h30-12h10 / 13h10-16h30	Mairie de Cuers	Hotel de Ville - Place du Général Magnan 83390 Cuers Du lundi au vendredi 08h00 -12h00 / 13h30 -17h00 sauf le vendredi 16h30	Mairie annexe «La Licorne» Cannes La Bocca	23 avenue Francis Tonner 06150 Cannes La Bocca du lundi au vendredi 08h30- 17h00
Mairie sect. II (2/3)	2,place de la Major 13002 Marseille Du lundi au vendredi 08h30-12h10 / 13h10-16h30	Mairie de La Crau	Bd de la République 83260 La Crau Du lundi au vendredi 08h00-12h00 / 13h30-17h00	Mairie de Nice annexe mairie de Nice	bâtiment Corvézy, service état civil, 6 rue Alexandre Mari 06364 Nice Cedex 4 du lundi au vendredi 08h30-17h00
Mairie sect. III (4/5)	13, square Sidi Brahim 13005 Marseille du lundi au vendredi 08h30-12h / 14h-16h30	Mairie de La Garde	Rue Jean Baptiste Lavène 83130 La Garde Du lundi au vendredi 08h30-17h00	Mairie de Nice annexe Saint-Augustin	75 boulevard Montel 06364 Nice Cedex du lundi au vendredi en continu 08h45 -16h30
Mairie sect. VI (11/12)	La Grande Bastide Cazeaux Avenue Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille du lundi au vendredi 08h00 /17h30	Mairie de Les Arcs	Place du Général de Gaulle 83460 Les Arcs-sur-Argens Du lundi au vendredi 08h30-12h00 / 13h30-17h00	Mairie d'Antibes Bâtiment annexe mairie	Bâtiment Orange Bleu 11 boulevard Chancel 06600 Antibes du lundi au vendredi 08h30-12h00 / 13h00-16h30
Mairie sect. VII (13/14)	Le Grand Séminaire 72, rue Paul Coxé 13014 Marseille lundi au vendredi 8h00 -12h00 / 12h45 à 17h00	Mairie de Puget-Ville	368 rue de la Libération 83390 Puget-Ville du lundi au jeudi 8h30-12h/14h-17h30 16h30 le vendredi Le samedi 09h00-12h00	Mairie de Grasse	Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069 du lundi au vendredi 08h15-16h30
Mairie sect. VIII (15/16)	Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille Du lundi au vendredi 09h-12h00 / 13h30-16h30	Mairie de Solliès-Pont	Centre technique municipal service urbanisme Allée de la Greffière 83210 Solliès-Pont Du lundi au vendredi 08h30-12h00	Mairie de Menton	17, Rue de la République 06500 Menton du lundi au vendredi 08h30-12h30 / 13h30-17h00
		Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Place Estienne d'Orves 83270 St-Cyr-sur-Mer du lundi au vendredi 08h00 -12h00 13h30 -17h00		
Mairie d'Aubagne	Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée La Tourtelle 13400 Aubagne du lundi au vendredi 8h30 -12h / 14h -17h.	Mairie de Toulon	Avenue de la République 83056 Toulon Cedex Du lundi au vendredi 09h00-12h00 / 14h00-16h30		

14/ Bâtiment Orange Bleu annexe urbanisme Antibes	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 09 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
15/Mairie de Grasse	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 04 février 2022 de 13h à 16h Jeudi 24 février 2022 de 13h à 16h
16/Mairie de Menton	Jeudi 27 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30

Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>
Pendant l'enquête, le Président de la commission d'enquête peut, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du code de l'environnement.
Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillies seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et rendus publics par voie dématérialisée sur son site internet : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.
Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique considérée et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, les Préfets des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes pourront, le cas échéant, prononcer, par arrêté inter-préfectoral, la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet, conformément aux articles L. 121-1 et suivants, L. 122-1 et suivants du code de l'expropriation. Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet préfectoral.
Renseignements
Les coordonnées des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :

- SNCF Réseau
Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur - Les Docks Atrium 10,4 10, Place de La Joliette BP 85404 - 13567 Marseille Cedex 02
Site internet : <https://www.lignenouvelle-provence-cotedazur.fr/>
contact-paca@reseau.sncf.fr
- Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable », 40 Rue Fau-chier - 13002 Marseille. Site Internet : www.marseille.fr. Tél : 04 91 55 22 00
- Mairie des 1^{er} et 7^e arrondissements de Marseille
Adresse : 61, La Canebière, 13001 Marseille, Tél : 0491 14 54 10
- Mairie des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille
Adresse : 2, Place de La Major, 13002 Marseille, Tél : 04 91 14 57 80
- Mairie des 4^e et 5^e arrondissements de Marseille
Adresse : 13, square Sidi Brahim, 13005 Marseille, Tél : 04 91 14 60 30
- Mairie des 11^e et 12^e arrondissements de Marseille
Adresse : La Grande Bastide Cazeaux, avenue Bouyala d'Arnaud, 13012 Marseille, Tél : 04 91 14 63 08 / 62 62
- Mairie des 13^e et 14^e arrondissements de Marseille
Adresse : Le Grand Séminaire, 72, rue Paul Coxe, 13014 Marseille, Tél : 04 91 55 42 02
- Mairie des 15^e et 16^e arrondissements de Marseille

Adresse : 246, Rue de Lyon, 13015 Marseille, Tél : 04 91 14 60 63
- Mairie d'Aubagne
Service Urbanisme - 180 traverse de la Vallée - La Tournelle, 13400 Aubagne, Tél : 04 42 18 19 09

- Mairie Les Arcs-sur-Argens
Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle, 83460 Les Arcs-sur-Argens, Tél : 04 94 47 56 70

- Mairie de Carnoules
Adresse : 27, Cours Victor Hugo, 83660 Carnoules Tél : 04 94 13 80 00

- Mairie de La Crau
Adresse : Hôtel de Ville, Boulevard de la République 83260 La Crau, Tél : 04 94 01 56 80

- Mairie de Cuers
Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général Magnan, 83390 Cuers, Tél : 04 94 13 50 70

- Mairie de la Garde
Adresse : Hôtel de Ville, Rue Jean Baptiste Lavène, 83130 La Garde, Tél : 04 94 08 98 00

- Mairie de Puget-Ville
Adresse : Hôtel de Ville, 368 rue de la Libération, 83390 Puget-Ville, Tél : 04 94 13 82 00

- Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer
Adresse : Place Estienne d'Orves, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer, Tél : 04 94 26 26 22

- Mairie de Solliès-Pont
Adresse : Allée de la Greffière, 83210 Solliès-Pont Tél : 04 94 13 58 46

- Mairie de Toulon
Adresse : Avenue de la République, 83056 Toulon, Tél : 04 94 36 30 00

- Mairie de Nice
Adresse : annexe de l'Hôtel de Ville, bâtiment Corvézy, 6, rue Alexandre Mari, 06364 Nice, Tél : 04 97 13 51 11

- Mairie de Nice
Adresse : annexe Saint Augustin, 75, bd Montel, 06364 Nice, Tél : 04 89 98 20 55

- Mairie de Cannes
Adresse : hôtel de ville annexe 31, bd de la Ferrage, 06400 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76

- Mairie de Cannes
Adresse : mairie annexe «La Licorne», 23, avenue Francis Tonner, 06150 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76

- Mairie de Grasse
Adresse : hôtel de ville, place du Petit Puy, BP 12069, 06131 Grasse, Tél : 04 97 05 50 67

- Mairie de Antibes
Adresse : bâtiment Orange Bleu, 11 bd Chancel, 06600 Antibes, Tél : 04 89 73 55 59 / 06 30 23 58 45

- Mairie de Menton
Adresse : 17, Rue de la République, 06500 Menton, Tél : 04 92 10 50 11

- Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement
Place Félix Baret - 13006 Marseille
Tél : 04.84.35.40.00 - Site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le 13 décembre 2021
Pour le préfet,
Le Directeur de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement
signé Fabrice BONICEL

197

ARRETES ET AVIS



2ème Avis d'Enquête Publique

Ouverture de l'enquête publique relative à la révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Saint Paul de Vence

Par arrêté municipal en date du 20/12/2021, Monsieur le Maire de la commune de Saint Paul de Vence a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Saint Paul de Vence.
Cette enquête publique se déroulera au service urbanisme, 1, rondpoint saint claire à Saint Paul de Vence pendant une durée de 15 jours consécutifs du mercredi 19 janvier 2022 à 9h00 au mercredi 2 février 2022 à 16h00.

Elle concerne le Règlement Local de Publicité, document de planification qui permet d'adapter la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) aux spécificités du territoire communal en adoptant des dispositions plus restrictives que ce dernier.
Afin de conduire l'enquête publique, le président du Tribunal Administratif de Nice a désigné Monsieur MARTINEZ Alfred en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique est consultable :
- en version informatique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://saintpauldevence.org> ;
- en version papier au service urbanisme, 1, rondpoint Saint Claire à Saint Paul de Vence, sur rendez-vous.

Toute information peut être demandée auprès du service urbanisme au numéro de téléphone suivant : 04 93 32 41 27 et à l'adresse mail : service-urbanisme@saint-pauldevence.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences qu'il tiendra à la salle Freinet, 1 rue du Saint esprit aux jours et heures suivants :

- le mercredi 19 janvier 2022 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00 ;
- le mercredi 2 février 2022 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00 ;

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre papier d'enquête publico-urbanisme à sa disposition au service urbanisme ;
- par voie postale en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de saint Paul de Vence, place de la mairie 06570 Saint Paul de Vence, à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante : service-urbanisme@saint-pauldevence.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à Monsieur le Maire de la commune de Saint Paul de Vence dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public au service urbanisme et sur le site internet de la commune <https://saintpauldevence.org> pendant un an.

Le projet de révision du RLP, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera soumis pour approbation au Conseil Municipal. Le RLP, une fois approuvé, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme de Saint Paul de Vence.

1131/001

ENTREPRENEURS, PROFESSIONNELS JURIDIQUES & COMPTABLES

Passez votre annonce légale en ligne et recevez immédiatement l'attestation et la facture

Alpes-Maritimes et toute la France



APPELS D'OFFRES



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Pouvoir adjudicateur : VILLE DE MOUANS SARTOUX
Adresse : Place du Général de Gaulle - BP 25 - 06371 Mouans-Sartoux Cedex
Téléphone : 04 92 92 47 23
mail : dst@mouans-sartoux.net

2 - OBJET DU MARCHÉ

Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande de Travaux selon la procédure adaptée (Articles R2123-1 - L2123-1 - L2125-1 - R2121-8 - R2162-13 - R2162-14 - L1111-2 du Code de la Commune Publique) relatif au MARCHÉ DE TRAVAUX ET ENTRETIEN RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC - Programme 2022 - 2024

Caractéristiques principales du projet définies dans le dossier de consultation des entreprises :

1 - Montant maximum annuel HT : 120 000 €
Montants pour la période initiale du marché et les périodes de reconduction. Accord-cadre à bons de commande, avec maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande.

2 - Variantes NON AUTORISÉES.
3 - Visite facultative : Une visite des installations et des équipements pourra être organisée sur demande du candidat prendre contact avec le secrétariat par mail : dst@mouans-sartoux.net, pour convenir d'une date.

4 - Durée de l'accord-cadre : *Commencement du marché à partir de la date de l'ordre de service qui indique le début des prestations jusqu'au 31 décembre 2022. (Date prévisionnelle de commencement du marché : 01 Mars 2022)

* Reconduction 2 fois de façon tacite pour une durée de 12 mois par année civile, avec une durée maximale de 3 ans.

5 - Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

6 - Délai global de paiement : 30 jours

3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION
1 - Dossier de consultation : Téléchargement sur le site <http://www.marches-securises.fr>

2 - Date limite de remise des offres : Lundi 07 février 2022 à 12h00
La transmission des offres par voie électronique est OBLIGATOIRE sur le site : <http://www.marches-securises.fr>

3 - Langue utilisée : Français
4 - Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

- Prix des prestations - Pondération 50 %
- Valeur technique de l'offre comprenant : Pondération 30 %

a) Moyens techniques et humains du candidat
b) Certificat de capacité, cartes professionnelles, références
c) Hygiène et sécurité des chantiers
d) Volet environnemental
e) Volet social
f) Travaux urgents
g) Fiches produits

- Planning annuel - - Pondération 20 %
5 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

* Lettre de candidature et déclaration sur l'honneur, dûment datée et signées, ou bien DC1 et DC2, ou le Document Unique de Marché Européen (DUME).

* Dossier de références permettant d'apprécier les capacités professionnelles et techniques du candidat présentant les références récentes d'opérations équivalentes de moins de 3 ans.

6 - Renseignements : Les candidats devront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante <http://www.marches-securises.fr>

7 - Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nice - 18 avenue des Fleurs - 06000 Nice Email : greffe.ta-nice@juradm.fr - Tel : 04 89 97 86 00 - <http://nice.tribunal-administratif.fr>

8 - Date d'envoi du présent avis : 18 Janvier 2022.

1131/167



Avis d'appel public à la concurrence

Marché public prestations de services

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : C.A. PAYS DE GRASSE. Correspondant : M. le Président, 57 avenue Pierre Sémard - B.P. 91015 06131 Grasse Cedex, Tél. : 04.97.05.22.00, télécopieur : 04.92.42.06.35, courriel : commande@paysdegrasse.fr Adresse Internet : <http://www.paysdegrasse.fr> Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.e-marches06.fr>

Objet de l'accord-cadre : Prestations de maintenance préventive, corrective et dépannages des ascenseurs de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Caractéristiques principales : Le titulaire devra assurer la maintenance, la remise en état, l'entretien et les dépannages, y compris en urgence des ascenseurs présents dans les bâtiments de la CAPG.

Lieu d'exécution des prestations : Les prestations s'effectueront indifféremment sur une partie du territoire (11 communes sur 23) tel que décrit dans le C.C.T.P.

Durée de l'accord-cadre : 12 mois à compter de sa notification. Il est renouvelable deux (2) fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 36 mois.

Forme du contrat : Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum mais avec un montant maximum de commandes par période, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande.

Les prestations sont rémunérées à prix unitaires et forfaitaires.
La maintenance préventive : prix forfaitaires conformément au B.P.U.
La maintenance corrective : prix unitaires conformément au B.P.U.

Les prix du B.P.U. sont appliqués aux quantités réellement exécutées.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Montant maximum par période : 60 000 € HT

Refus des variantes. La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Prestations divisées en lots : non.
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Cf. article 3.2. du règlement de consultation.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : groupement conjoint ou solidaire. Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : La liste des pièces justificatives nécessaires à l'appréciation des qualités et capacités du candidat est indiquée à l'article 4 du règlement de consultation.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération et des sous-critères énoncés dans le règlement de consultation.

1. Critère Prix pondéré à 60 %
2. Critère Valeur technique pondéré à 40 %
Le dossier de consultation est remis gratuitement.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : Vendredi 18 février 2022, à 12 heures.
Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : Date d'envoi du présent avis à la publication : 19 janvier 2022
Le DCE est mis à disposition par voie électronique sur www.e-marches06.fr

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Pays de Grasse. Identifiant : CA-Pays-de-Grasse_06_20220119W2_01
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : CA du Pays de Grasse.

Correspondant : Service de la commande publique, 57 avenue Pierre Sémard, 06131 Grasse Cedex, Tél. : 04.97.05.22.00, télécopieur : 04.92.42.06.35
Courriel : commande@paysdegrasse.fr
Avenir Côte d'Azur - 1131/210



Avis d'appel public à la concurrence

Marché public prestations de services

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : C.A. PAYS DE GRASSE.

Correspondant : M. le Président, 57 avenue Pierre Sémard - B.P. 91015 06131 Grasse Cedex, Tél. : 04.97.05.22.00, télécopieur : 04.92.42.06.35, courriel : commande@paysdegrasse.fr Adresse internet : <http://www.paysdegrasse.fr> Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.e-marches06.fr>

Objet de l'accord-cadre : Entretien d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail pour le service de la collecte de la CAPG

Caractéristiques principales : Le service de la collecte est composé à ce jour de 37 agents. Par un accord-cadre séparé, la CAPG est propriétaire des vêtements et EPI affectés aux agents du service de la collecte de la CAPG.

Durée de l'accord-cadre : L'accord-cadre a une durée initiale de 12 mois à compter de sa notification. Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 36 mois.

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum mais avec un montant maximum de commandes par période, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Sans montant minimum par période Montant maximum par période : 40 000 euros HT

Refus des variantes. La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Prestations divisées en lots : non.
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Cf. article 3.2. du règlement de consultation.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : groupement conjoint ou solidaire. Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : La liste des pièces justificatives nécessaires à l'appréciation des qualités et capacités du candidat est indiquée à l'article 4 du règlement de consultation.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération et des sous-critères énoncés dans le règlement de consultation.

1. Critère Prix pondéré à 60 %
2. Critère Valeur technique pondéré à 40 %
Le dossier de consultation est remis gratuitement.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : Vendredi 18 février 2022, à 12 heures.
Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : Date d'envoi du présent avis à la publication : 17 janvier 2022
Le DCE est mis à disposition par voie électronique sur www.e-marches06.fr

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Pays de Grasse. Identifiant : CA-Pays-de-Grasse_06_20220117W2_01
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : CA du Pays de Grasse.

Correspondant : Service de la commande publique, 57 avenue Pierre Sémard, 06131 Grasse Cedex, Tél. : 04.97.05.22.00, télécopieur : 04.92.42.06.35
Courriel : commande@paysdegrasse.fr
Avenir Côte d'Azur - 1131/073

ABONNEZ-VOUS sur tribuca.net

Formule intégrale

49€ /an

Papier & Numérique

+ Newsletter

RÉALISATION DES PHASES 1 & 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 17 JANVIER AU 28 FÉVRIER 2022 • BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

AFFICHES RÉGLEMENTAIRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR (LNPCA) RÉALISATION DES PHASES 1 ET 2

En application du code de l'expropriation, du code de l'environnement et du code de l'Urbanisme et en exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-61 en date du 9 décembre 2021 des Préfets de département des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, il sera procédé, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes à l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), par SNCF Réseau, portant sur :

- l'utilité publique du projet sur les communes de Marseille, Camoules, Cuers, La Crau, La Gardie, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Cannes et Nice ;

- la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLUI ou PLU) des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Gardie, La Crau, Camoules et Cannes.

Le projet a pour objectif de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur afin de répondre aux besoins de transport du quotidien des habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales : amélioration de la robustesse du réseau, réduction des retards et annulation de trains, augmentation des fréquences des services, développement de la capacité du réseau, réduction de certains temps de parcours.

Le projet prévoit la réalisation de travaux d'adaptation du noeud ferroviaire Marseillais et de la ligne Marseille-Vintimille en vue d'en améliorer sa capacité, sa fiabilité et sa performance à l'horizon 2035.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du public qui s'est déroulée du 16 juillet 2021 au 16 août 2021 inclus.

Le responsable du projet est SNCF-Réseau (coordonnateur) et SNCF Gares & Connexions.

Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par décision conjointe des Présidentes du Tribunal Administratif de Marseille, du Tribunal Administratif de Nice et du Tribunal Administratif de Toulon :

Président : M. Maurice COURT, Ingénieur TPE – Cadre DDE, retraité.

Membres titulaires :

M. Frédéric ALLAIN, Ingénieur ENSPM – Officier armée de terre – ingénieur ICPE, retraité.

M. Bernard ALTENBACH, Commissaire Colonel de l'armée de terre, retraité.

M. Bernard ARGOLAS, Professeur d'histoire et géographie, retraité.

M. Jacques BRANELLEC, Ingénieur mécanicien de la Marine et Ingénieur en génie atomique, retraité.

Madame Fabienne CARRIAS-BOURGOIN, Ingénieure conseil HQE et DD. Madame Caroline CERRATO, Ingénieure CPE Lyon, spécialisée en environnement et risques industriels.

M. Olivier FERNADEZ, Gérant, consultant de la SARL Mesures et Environnement.

M. Bernard GUEDJ, Cadre établissement financement collectivités locales. Consultant développement local

M. Jean-Marc GUSTAVE, Officier supérieur de l'armée de l'air, retraité.

M. Léonard LOMBARDO, Ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF, retraité.

M. Jean-Pierre PERRIN, Cadre région PACA.

Madame Catherine PUECH, Ingénieure urbaniste, retraitée.

M. Christian RAVIART, Général de division de l'armée de Terre, 2^e section, retraité

M. Paul Denis SOLAL, Directeur de PME, retraité.

M. Marc SOREL, Lieutenant-Colonel de Gendarmerie, retraité.

M. Denis SPALONY, Ingénieur en Chef à la DGST de Ste-Maxime, retraité.

M. Christian TORD, Ingénieur divisionnaire industries et mines.

M. Giovanni VALASTRO, Architecte enseignant.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Des recommandations d'organisation pourront être mises en place en concertation avec la commission d'enquête afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public. Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Consultation du dossier d'enquête :

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, relatifs à l'utilité publique, en vue de la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) par SNCF RESEAU et la mise en compatibilité des PLUI ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Gardie, La Crau, Camoules, Cannes, seront déposés pendant 43 jours consécutifs, du lundi 17 janvier 2022 au 28 février 2022, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, et propositions sur lesdits registres d'enquête ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures suivants : voir tableau récapitulatif ci-dessous.

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante: <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> et depuis le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>. Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public :

■ à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 – bureau n°421-contact préalable au 04.84.35.43.80/84).

■ à la préfecture du Var (Accueil général): du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16h le vendredi), uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 94 18 83 83

■ à la préfecture des Alpes-Maritimes : uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 93 72 20 00

Le dossier sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Font partie intégrante du dossier d'enquête publique :

L'Évaluation Environnementale relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'étude d'impact relative à cette opération, ainsi que l'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente (CGEDD) en matière d'environnement et le mémoire en réponse à l'avis de cette dernière autorité émis par SNCF-Réseau. Ces pièces sont donc consultables, pendant la durée de l'enquête, aux lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Elles sont conservées également en Préfecture des Bouches-du-Rhône.

L'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-indiqué.

Propositions et observations du public :

Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 17 janvier 2022 au lundi 28 février 2022 inclus :

■ sur les registres d'enquête publique unique disponibles dans les lieux d'enquête précités aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.

■ sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>. Le registre dématérialisé sera ouvert du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h.

■ par courriel à l'adresse suivante : lnpca@mail.registre-numerique.fr du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h.

■ par courrier adressé dans les mêmes délais à M. Maurice COURT, Président de la commission d'enquête ayant pour objet la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, au siège de l'enquête : Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier, 13002 Marseille

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants : voir tableau récapitulatif ci-dessous.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès des membres de la commission d'enquête lors des permanences ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête (Mairie de Marseille-Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier -13002 Marseille) aux heures d'ouverture, et sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de Préfecture des Bouches-du-Rhône :

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Pendant l'enquête, le Président de la commission d'enquête peut, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du code de l'environnement.

Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillies seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et rendus publics par voie dématérialisée sur son site internet : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique considérée et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, les Préfets des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes pourront, le cas échéant, prononcer, par arrêté inter-préfectoral, la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet, conformément aux articles L. 121-1 et suivants, L. 122-1 et suivants du code de l'expropriation. Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet préfectoral.

Renseignements

Les coordonnées des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :

Pour les adresses et les numéros de téléphone des lieux d'enquête et de permanence : voir tableau récapitulatif ci-dessous.

SNCF Réseau

Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

Les Docks Atrium 10,4

10, Place de La Joliette

BP 85404

13567 Marseille Cedex 02

Site internet : <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr>

contact-paca@reseau.sncf.fr

Préfecture des Bouches-du-Rhône

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement

Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

Place Félix Baret – 13006 Marseille

Tél. : 04.84.35.40.00 - Site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Département des Bouches-du-Rhône			Département du Var			Département des Alpes-Maritimes		
Lieux d'enquête et adresse	Heures d'ouverture et tél.	Permanences	Lieux d'enquête et adresse	Heures d'ouverture et tél.	Permanences	Lieux d'enquête et adresse	Heures d'ouverture et tél.	Permanences
Mairie centrale Siège de l'enquête DGA « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier 13002 Marseille	Du lundi au vendredi 09h-12h 13h45-16-45 Tél. : 04 91 55 22 00	■ Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Mardi 25 janvier 2022 de 13h45 à 16h45 ■ Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h ■ Mardi 15 février 2022 de 13h45 à 16h45 ■ Jeudi 24 février 2022 de 9h à 12h ■ Lundi 28 février 2022 de 13h45 à 16h45	Mairie de Carnoules 27, cours Victor Hugo 83660 Carnoules	Du lundi au vendredi 08h-12h 15h-17h Tél. : 04 94 13 80 00	■ Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 03 février 2022 de 14h à 17h ■ Mardi 15 février 2022 de 9h à 12h ■ Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h	Mairie de Cannes Hôtel de ville annexe de Cannes 31 boulevard de La Ferrage 06 400 Cannes	Du lundi au vendredi 09h - 12h 14h -17h Tél. : 04 97 06 47 76	■ Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 27 janvier 2022 de 14h à 17h ■ Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h ■ Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h ■ Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
Mairie sect. I (1/7) 61, La Canebière 13001 Marseille	Du lundi au vendredi 8h30-12h10 13h10-16h30 Tél. : 04 91 14 54 10	■ Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Vendredi 28 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 ■ Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 17 février 2022 de 9h à 12h ■ Mercredi 23 février 2022 de 13h10 à 16h30 ■ Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30	Mairie de Cuers Hotel de Ville Place du Général Magnan 83390 Cuers	Du lundi au vendredi 08h -12h /13h30 -17h sauf le vendredi 16h30 Tél. : 04 94 13 50 70	■ Mercredi 26 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h ■ Lundi 21 février 2022 de 14h à 17h	Mairie annexe « La Licome » 23,av. Francis Tonner 06150 Cannes La Bocca	Du lundi au vendredi 08h30- 17h Tél. : 04 97 06 47 76	■ Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Vendredi 28 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 ■ Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 17 février 2022 de 13h30 à 16h30 ■ Jeudi 24 février 2022 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 ■ Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
Mairie sect. II (2/3) 2,place de la Major 13002 Marseille	Du lundi au vendredi 08h30-12h10 13h10-16h30 Tél. : 04 91 14 57 80	■ Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 27 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 ■ Lundi 07 février 2022 de 9h à 12h ■ Mercredi 16 février 2022 de 13h10 à 16h30 ■ Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h ■ Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30	Mairie de La Crau Bd de la République 83260 La Crau	Du lundi au vendredi 08h-12h 13h30-17h Tél. : 04 94 01 56 80	■ Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h ■ Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h ■ Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h ■ Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h	Mairie de Nice Annexe mairie de Nice - Bâtiment Corvézy, Service État-civil, 6 rue Alexandre Mari 06364 Nice Cedex 4	Du lundi au vendredi 08h30-17h Tél. : 04 97 13 51 11	■ Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 ■ Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 17 février 2022 de 13h30 à 16h30 ■ Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30 ■ Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
Mairie sect. III (4/5) 13, square Sidi Brahim 13005 Marseille	Du lundi au vendredi 08h30-12h 14h-16h30 Tél. : 04 91 14 60 30	■ Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 10 février 2022 de 14h à 16h30 ■ Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h	Mairie de La Gardie Rue Jean Baptiste Lavène 83130 La Gardie	Du lundi au vendredi 08h30 - 17h Tél. : 04 94 08 98 00	■ Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h ■ Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h ■ Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h ■ Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h	Mairie de Nice Mairie annexe Saint-Augustin 75 bd Montel 06 364 Nice Cedex	Du lundi au vendredi en continu 08h45 -16h30 Tél. : 04 89 98 20 55	■ Lundi 17 janvier 2022 de 13h à 16h ■ Vendredi 18 février 2022 de 13h à 16h ■ Lundi 28 février 2022 de 13h à 16h
Mairie sect. VI (11/12) Gde Bastide Cazeaux Avenue Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille	Du lundi au vendredi 08h - 17h30 Tél. : 04 91 14 63 08	■ Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Mercredi 26 janvier 2022 de 14h à 17h ■ Jeudi 03 février 2022 de 9h à 12h ■ Lundi 14 février 2022 de 9h à 12h ■ Mardi 22 février 2022 de 14h à 17h ■ Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h	Mairie de Les Arcs Place du Général de Gaulle 83460 Les Arcs-sur- Argens	Du lundi au vendredi 08h30 - 12h 13h30 - 17h Tél. : 04 94 47 56 70	■ Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h ■ Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h ■ Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h	Mairie d'Antibes Bâtiment Orange Bleu 11 boulevard Chancel 06600 Antibes	Du lundi au vendredi 08h30-12h 13h-16h30 Tél. : 04 89 73 55 59 06 30 23 58 45	■ Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Mercredi 09 février 2022 de 13h à 16h ■ Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
Mairie sect. VII (13/14) Le Grand Séminaire 72, rue Paul Coxe 13014 Marseille	Du lundi au vendredi 8h - 12h 12h45 - 17h Tél. : 04 91 55 42 02	■ Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Mercredi 9 février 2022 de 14h à 17h ■ Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h	Mairie de Puget-Ville 368 rue de la Libération 83390 Puget-Ville	Du lundi au jeudi 8h30 - 12h / 14h-17h30 16h30 le vendredi Le samedi 09h - 12h Tél. : 04 94 13 82 00	■ Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Lundi 07 février 2022 de 14h à 17h ■ Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h	Mairie de Grasse Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069	Du lundi au vendredi 08h15-16h30 Tél. : 04 97 05 50 67	■ Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Vendredi 04 février 2022 de 13h à 16h ■ Jeudi 24 février 2022 de 13h à 16h
Mairie sect. VIII (15/16) Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille	Du lundi au vendredi 09h- 12h 13h30 -16h30 Tél. : 04 91 14 60 63	■ Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Mercredi 26 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 ■ Vendredi 04 février 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 ■ Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h ■ Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30	Mairie de Solliès-Pont Centre technique municip- al - Service urbanisme Allée de la Greffière - 83210 Solliès-Pont	Du lundi au vendredi 08h30-12h Tél. : 04 94 13 58 46	■ Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h ■ Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h ■ Vendredi 25 février 2022 de 9h à 12h	Mairie de Menton 17, Rue de la République 06500 Menton	Du lundi au vendredi 08h30-12h30 13h30-17h Tél. : 04 92 10 50 11	■ Jeudi 27 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30
Mairie d'Aubagne Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée - La Tourtelle 13400 Aubagne	Du lundi au vendredi 8h30 -12h 14 h -17h. Tél. : 04 42 18 19 09	■ Lundi 31 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h	Mairie de Toulon Avenue de la République 83056 Toulon Cedex	Du lundi au vendredi 09h-12h 14H-16H30 Tél. : 04 94 36 30 00	■ Lundi 17 janvier 2022 de 9 à 12h ■ Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 ■ Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 ■ Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h ■ Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30	Marseille, le 13 décembre 2021		

Pour le préfet,
Le Directeur de la Citoyenneté, de la Légalité
et de l'Environnement

Fabrice BONICEL

LIEUX DE DIFFUSION DE L’AFFICHE RÉGLEMENTAIRE

N° PANNEAUX	Pose 20 au 30,12			CATEGORIE	NOM COMMUNE/ GARES	DPT
1	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13016 - MARSEILLE / 84 CHEM. DU PASSET	13
2	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13016 - MARSEILLE / 70 CHEM. DU PASSET	13
3	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13016 - MARSEILLE / 30 AV. FERNAND SARDOU	13
4	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13016 - MARSEILLE / 415 BD HENRI BARNIER	13
5	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13016 - MARSEILLE / 14 RUE CONDORCET	13
6	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13016 - MARSEILLE / 4 IMP. TRIANON	13
7	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13016 - MARSEILLE / 1167 RUE CONDORCET	13
8	0			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13016 - MARSEILLE / 3 TRAV. DU CHEMIN DE FER	13
9	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13016 - MARSEILLE / 25 BD CAUVET	13
10	0			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13016 - MARSEILLE / 90 CHEM. DU RUISSEAU MIRABEAU	13
11	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13002 - MARSEILLE / 6 MNT MOUREN	13
12	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13002 - MARSEILLE / 16 IMP. DU CHARBONNAGE	13
13	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13002 - MARSEILLE / 968 RUE DU CARGO RHIN FIDELITY	13
14	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13015 - MARSEILLE / 16 RUE ANDRE ALLAR	13
15	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13015 - MARSEILLE / 36 CHEM. DE LA MADRAGUE-VILLE	13
16	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13002 - MARSEILLE / ARRET DE BUS SAINT-CASSIEN (LIGNE 35)	13
17	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13002 - MARSEILLE / 10 RUE SAINT-CASSIEN	13
18	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13002 - MARSEILLE / 2BIS BD EUROMEDITERRANEE QUAI D'ARENC	13
19	1			GARE	13002 MARSEILLE / GARE ARENC EUROMEDITERRANEE	13
20	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13002 - MARSEILLE / 36 RUE SAINT-CASSIEN	13
21	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13002 - MARSEILLE / 164 BD DE PARIS	13
22	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13003 - MARSEILLE / 315 BD NATIONAL	13
23	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13003 - MARSEILLE / 48 AV. ROGER SALENGRO	13
24	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13003 - MARSEILLE / 1 PL. BELLE VUE	13
25	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13003 - MARSEILLE / 23 RUE DANTON	13
26	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13003 - MARSEILLE / 48 RUE BARSOTTI	13
27	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13003 - MARSEILLE / 6 RUE FRANCOIS BARBINI	13
28	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13003 - MARSEILLE / 1 BD BOUES	13
29	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13003 - MARSEILLE / 25 BD BOUES	13
30	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13003 - MARSEILLE / 60 RUE BELLE DE MAI	13
31	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13003 - MARSEILLE / 62 RUE CLOVIS HUGUES	13

N° PANNEAUX	Pose 20 au 30,12			CATEGORIE	NOM COMMUNE/ GARES	DPT
32	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13003 - MARSEILLE / 27 RUE LEVAT	13
33	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13003 - MARSEILLE / 19 BD DE LA THESE	13
34	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13003 - MARSEILLE / 13 IMP. BLEUE	13
35	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13003 - MARSEILLE / 7 RUE CLOVIS HUGUES	13
36	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13001 - MARSEILLE / 54 BD VOLTAIRE	13
37	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13001 - MARSEILLE / 6 RUE RANQUE	13
38	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13003 - MARSEILLE / FACULTE ST CHARLES	13
39	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13001 - MARSEILLE / 9 RUE MARCEL SEMBAT	13
40	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13001 - MARSEILLE / 23 PL. DES MARSEILLAISES	13
41	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13001 - MARSEILLE / 57 RUE HONNORAT	13
42	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13003 - MARSEILLE / 2 RUE LEON GOZLAN	13
43	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13001 - MARSEILLE / 40 B BD VOLTAIRE	13
44	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13001 - MARSEILLE / 26 BD CAMILLE FLAMMARION	13
45	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13001 - MARSEILLE / 14 BD CAMILLE FLAMMARION	13
46	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13001 - MARSEILLE / 19 RUE BENEDIT	13
47	0			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13014 - MARSEILLE / 23 BD DANIELLE CASANOVA	13
48	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13016 - MARSEILLE / 4 IMP. LOUIS FOUCARD	13
49	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13016 - MARSEILLE / 147 CHEM. DE SAINT-LOUIS AU ROVE	13
50	0			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13015 - MARSEILLE / 114 CHEM. DE SAINT-LOUIS AU ROVE	13
51	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13015 - MARSEILLE / 265 CHEM. DE SAINT-LOUIS AU ROVE	13
52	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13015 - MARSEILLE / 210 AV. DE SAINT-LOUIS	13
53	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13015 - MARSEILLE / 191 AV. DE SAINT-LOUIS	13
54	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13015 - MARSEILLE / 162 AV. DE SAINT-LOUIS	13
55	0			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13015 - MARSEILLE / 64 RES LE CLOS DES FIGUIERS	13
56	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13015 - MARSEILLE / 31 RUE LE CHATELIER	13
57	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13015 - MARSEILLE / CHEMIN DE LA COMMANDERIE	13
58	0			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13015 - MARSEILLE / 69 RUE LE CHATELIER	13
59	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13015 - MARSEILLE / 168 AV. IBRAHIM ALI	13
60	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13015 - MARSEILLE / 9 BD MOURAILLE	13
61	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13015 - MARSEILLE / 159 AV. IBRAHIM ALI	13
62	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13015 - MARSEILLE / 2 RUE ODETTE JASSE	13

N° PANNEAUX	Pose 20 au 30,12			CATEGORIE	NOM COMMUNE/ GARES	DPT
63	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13015 - MARSEILLE / 2 TRAV. DU MAZOUT	13
64	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13015 - MARSEILLE / 1 AV. DE BOISBAUDRAN	13
65	0			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13015 - MARSEILLE / 10 AV. DE BOISBAUDRAN	13
66	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13014 - MARSEILLE / 23 BD AMPERE	13
67	0			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13012 - MARSEILLE / 40 TRAV. DE LA TREVARESSE	13
68	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13012 - MARSEILLE / 225 CHEM. DE SAINT-JEAN DU DESERT	13
69	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13012 - MARSEILLE / 201 CHEM. DE SAINT-JEAN DU DESERT	13
70	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13005 - MARSEILLE / 176 CHEM. DE SAINT-JEAN DU DESERT	13
71	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13012 - MARSEILLE / 225 CHEM. DE SAINT-JEAN DU DESERT	13
72	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13012 - MARSEILLE / 553 RUE SAINT-PIERRE	13
73	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13012 - MARSEILLE / LA BOISERIAIE	13
74	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13012 - MARSEILLE / 73 CHEM. DE LA PARETTE	13
75	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13012 - MARSEILLE / 80 CHEM. DE LA PARETTE	13
76	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13012 - MARSEILLE / 573 RUE SAINT-PIERRE	13
77	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13010 - MARSEILLE / 604 RUE SAINT-PIERRE	13
78	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13012 - MARSEILLE / 112 CHEM. DE LA PARETTE	13
79	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13011 - MARSEILLE / 5061F HLM AIR BEL	13
80	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83270 - SAINT-CYR-SUR-MER / 75 CHEM. DE SORBA	83
81	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83270 - SAINT-CYR-SUR-MER / 7 LOT. LA BRESSADO	83
82	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83270 - SAINT-CYR-SUR-MER / 16 CHEM. DE SORBA	83
83	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83270 - SAINT-CYR-SUR-MER / 317 CHEM. DU VALLON	83
84	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83270 - SAINT-CYR-SUR-MER / 1 CLOS DE LA CR PAVEE	83
85	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83270 - SAINT-CYR-SUR-MER / 34 CHEM. DE SORBA	83
86	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83270 - SAINT-CYR-SUR-MER / 299 CHEM. DE ROUMANIEUX	83
87	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83270 - SAINT-CYR-SUR-MER / 293 CHEM. DE ROUMANIEUX	83
88	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83270 - SAINT-CYR-SUR-MER / 316 CHEM. DE ROUMANIEUX	83
89	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83270 - SAINT-CYR-SUR-MER / 770 CHEM. DE LA BOURRASQUE	83
90	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83270 - SAINT-CYR-SUR-MER / 448 CHEM. DES PRADEAUX	83
91	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83270 - SAINT-CYR-SUR-MER / 260 CHEM. DE LA BOURRASQUE	83
92	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83270 - SAINT-CYR-SUR-MER / 304 CHEM. DES PRADEAUX	83
93	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83270 - SAINT-CYR-SUR-MER / 8 ALL. DES TOURELLES	83

N° PANNEAUX	Pose 20 au 30,12			CATEGORIE	NOM COMMUNE/ GARES	DPT
94	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83270 - SAINT-CYR-SUR-MER / 3 RUE DA SILVA MEIFREDI	83
95	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83270 - SAINT-CYR-SUR-MER / 25 RUE FELIX BENET	83
96	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83270 - SAINT-CYR-SUR-MER / 1 AV. ANDRE BERTON	83
97	1			GARE	83270 - SAINT-CYR-SUR-MER / GARE SAINT CYR - LES LECQUES	83
98	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83270 - SAINT-CYR-SUR-MER / 2 AV. AIME CARBONNEL	83
99	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83130 - LA GARDE / 6 AV. EUGENE AUGIAS	83
100	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83130 - LA GARDE / 56 LA PAULINE	83
101	1			GARE	83130 - LA GARDE / GARE LA PAULINE	83
102	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83130 - LA GARDE / 32 AV. ANTOINE BECQUEREL	83
103	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83130 - LA GARDE / 120 AV. ANTOINE BECQUEREL	83
104	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83130 - LA GARDE / 380 AV. EUGENE AUGIAS	83
105	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83130 - LA GARDE / 522 AV. EUGENE AUGIAS	83
106	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83130 - LA GARDE / 2006 CHEM. DES TOURRACHES	83
107	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83130 - LA GARDE / CHEM. DES TOURRACHES	83
108	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83260 - LA CRAU / 1782 CHEM. DES TOURRACHES	83
109	1			GARE	83210 - SOLLIES-PONT / GARE DE SOLLIES-PONT	83
110	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83210 - SOLLIES-PONT / 10 RUE DU VERGER	83
111	1			GARE	83390 CUERS - PLACE DE LA GARE / GARE CUERS-PIERREFEU	83
112	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83390 CUERS - PLACE - DE LA GARE / CUERS-PIERREFEU	83
113	1			GARE	83390 - PUGET-VILLE / PUGET-VILLE	83
114	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83390 - PUGET-VILLE / PUGET-VILLE	83
115	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83660 - CARNOULES / 354 CHEM. DES GRAFEAUX	83
116	1			GARE	83660 - CARNOULES / GARE SNCF	83
117	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83660 - CARNOULES / 140 CHEM. DES GRAFEAUX	83
118	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83660 - CARNOULES / 66 CHEM. DES GRAFEAUX	83
119	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83660 - CARNOULES / 95 CHEM. DES SUREAUX	83
120	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83660 - CARNOULES / 95 CHEM. DES SUREAUX	83
121	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83660 - CARNOULES / 95 CHEM. DES SUREAUX	83
122	1			GARE	83460 - LES ARCS / LES ARCS - GARE SNCF - LES ARCS	83
123	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83460 - LES ARCS / LES ARCS - DRAGUIGNAN	83
124	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06150 - CANNES / ETIENNE ROMANO	06

N° PANNEAUX	Pose 20 au 30,12			CATEGORIE	NOM COMMUNE/ GARES	DPT
125	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06150 - CANNES / BALITRAND	06
126	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06150 - CANNES / LA ROUBINE	06
127	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06150 - CANNES / 130 AV. DE LA ROUBINE	06
128	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06150 - CANNES / 48 BD DU MIDI LOUISE MOREAU	06
129	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06150 - CANNES / 26 BD DU MIDI LOUISE MOREAU	06
130	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06150 - CANNES / 45 AV. DES ARLUCS	06
131	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06150 - CANNES / 116 AV. DE LA ROUBINE	06
132	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06150 - CANNES / 32 BD DU MIDI LOUISE MOREAU	06
133	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06150 - CANNES / 8 AV. PIERRE SEMARD	06
134	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06150 - CANNES / MAIRIE ANNEXE LA BOCCA	06
135	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06150 - CANNES / PLAGE DES ROCHERS	06
136	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06150 - CANNES / AVENUE FRANCIS TONER	06
137	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06150 - CANNES / SAINTE MARGUERITE - A - CANNES	06
138	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06150 - CANNES / 86 AV. DU DR RAYMOND PICAUD	06
139	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06150 - CANNES / 5 AV. SAINTE-MARGUERITE	06
140	1			GARE	06150 - CANNES / GARE DE CANNES LA BOCCA	06
141	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06150 - CANNES / 107 AV. DU DR RAYMOND PICAUD	06
142	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06150 - CANNES / 18 BD DE LA MER	06
143	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06150 - CANNES / 75 AV. DU DR RAYMOND PICAUD	06
144	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06150 - CANNES / 1 BD LEADER	06
145	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06400 - CANNES / 4 AV. DE LA PLAGE	06
146	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06400 - CANNES / 2 BD CARNOT	06
147	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06400 - CANNES / 4 RUE DE MIMONT	06
148	1			GARE	06400 - CANNES / GARE CANNES	06
149	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06400 - CANNES / CANNES - GARE SNCF - CANNES	06
150	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06400 - CANNES / 2 RUE LOUIS BRAILLE	06
151	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06400 - CANNES / 35 AV. EMMANUEL ALLARD	06
152	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06200 - NICE / 49 RUE COSTES ET BELLONTE	06
153	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06000 - NICE /	06
154	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06200 - NICE / 1 MIN SAINT-AUGUSTIN	06
155	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06200 - NICE / 165 BD RENE CASSIN	06

N° PANNEAUX	Pose 20 au 30,12			CATEGORIE	NOM COMMUNE/ GARES	DPT
156	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06200 - NICE / 163 BD RENE CASSIN	06
157	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06200 - NICE / 25 RTE DE GRENOBLE	06
158	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06200 - NICE / 127 BD RENE CASSIN	06
159	1			GARE	06200 - NICE / NICE SAINT-AUGUSTIN	06
160	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06000 - NICE / 12 AV. THIERS	06
161	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06000 - NICE / 12 AV. THIERS	06
162	1			GARE	06000 - NICE / GARE SNCF	06
163	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06000 - NICE / 14B RUE DE LA REINE JEANNE	06
164	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	06000 - NICE / 12-14 AV. DENIS SEMERIA	06
165	1			GARE	06300 - NICE / GARE NICE PONT-MICHEL	06
166	1			GARE	13016 - MARSEILLE / L'ESTAQUE	13
167	1			GARE	13011 - MARSEILLE / GARE DE LA POMME	13
168	1			GARE	13011 - MARSEILLE / GARE SAINT-MARCEL	13
169	1			GARE	13011 - MARSEILLE / GARE DE LA BARASSE	13
170	1			GARE	13821 - LA PENNE-SUR-HUVEAUNE / GARE	13
171	1			GARE	13400 - AUBAGNE / AUBAGNE	13
172	1			GARE	13260 - CASSIS / GARE CASSIS	13
173	1			GARE	13600 - LA CIOTAT / GARE LA CIOTAT	13
174	1			GARE	83150 - BANDOL / GARE	83
175	1			GARE	83190 - OLLIOULES / GARE	83
176	1			GARE	83500 - LA SEYNE-SUR-MER / GARE	83
177	1			GARE	83000 TOULON / GARE TOULON	83
178	1			GARE	83790 - PIGNANS / GARE	83
179	1			GARE	83590 GONFARON- GARE DE GONFARON	83
180	1			GARE	83550 - VIDAUBAN / GARE VIDAUBAN	83
181	1			GARE	83600 - FREJUS / GARE FREJUS	83
182	1			GARE	83700 - SAINT-RAPHAEL / GARE	83
183	1			GARE	83700 - BOULOURIS-SUR-MER / GARE	83
184	1			GARE	83700 - SAINT-RAPHAEL / GARE LE DRAMONT	83
185	1			GARE	83700 - SAINT-RAPHAEL / GARE AGAY	83
186	1			GARE	83530 - SAINT-RAPHAEL / GARE	83

N° PANNEAUX	Pose 20 au 30,12			CATEGORIE	NOM COMMUNE/ GARES	DPT
187	1			GARE	83700 - SAINT-RAPHAEL / LE TRAYAS	83
188	1			GARE	06590 - THEOULE-SUR-MER / THEOULE GARE	06
189	1			GARE	06210 - MANDELIEU-LA-NAPOULE / GARE	06
190	1			GARE	06150 - CANNES / GARE LA FRAYERE	06
191	1			GARE	06250 - CANNES / GARE RANGUIN	06
192	1			GARE	83130 - LA GARDE / GARE	83
193	1			GARE	06370 - MOUANS-SARTOUX / GARE	06
194	1			GARE	06130 - GRASSE / GARE SNCF - GRASSE	06
195	1			GARE	06220 - VALLAURIS / GARE GOLFE-JUAN-VALLAURIS	06
196	1			GARE	06160 - JUAN LES PINS / PLACE GARE	06
197	1			GARE	06600 - ANTIBES / GARE ANTIBES	06
198	1			GARE	06600 - ANTIBES / GARE BIOT	06
199	1			GARE	06270 - VILLENEUVE-LOUBET / GARE 2187 ROUTE NATIONALE	06
200	1			GARE	06800 - CAGNES-SUR-MER / GARE CAGNES-SUR-MER	06
201	1			GARE	06800 - CAGNES-SUR-MER / GARE CROS-DE-CAGNES	06
202	1			GARE	06700 - SAINT-LAURENT-DU-VAR / GARE	06
203	1			GARE	06300 - NICE / GARE NICE RIQUIER	06
204	1			GARE	06230 - VILLEFRANCHE-SUR-MER / GARE	06
205	1			GARE	06310 - BEAULIEU-SUR-MER / BEAULIEU-SUR-MER	06
206	1			GARE	06360 - ÈZE / GARE EZE	06
207	1			GARE	06320 - CAP-D'AIL / GARE CAP D'AIL	06
208	1			GARE	98000 - MONACO / GARE MONACO	06
209	1			GARE	06190 - ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN / GARE	06
210	1			GARE	06190 - ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN / GARE	06
211	1			GARE	06500 - MENTON / GARE MENTON	06
212	1			GARE	06500 - MENTON / GARE GARABAN	06
213	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13015 - MARSEILLE / 172 AV. DE SAINT-LOUIS	13
214	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13016 - MARSEILLE / 30 AV. ANDRE ROUSSIN	13
215	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13016 - MARSEILLE / 3 RUE GASTON CASTEL	13
216	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13016 - MARSEILLE / 120 RUE CONDORCET	13
217	1			GARE	13004 - MARSEILLE / GARE MARSEILLE-BLANCARDE	13

N° PANNEAUX	Pose 20 au 30,12			CATEGORIE	NOM COMMUNE/ GARES	DPT
218	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83460 - LES ARCS / GARE LES ARCS - DRAGUIGNAN	83
219	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83460 - LES ARCS / 465 CHEM. DES FOUNSES	83
220	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	83300 - DRAGUIGNAN / GARE 109 AV. LOUIS BLANC	83
221	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13001 - MARSEILLE / 1 SQ. NARVIK	13
222	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13003 - MARSEILLE / GARE ROUTIERE SAINT-CHARLES	13
223	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13001 - MARSEILLE / BOURDET NEDELEC	13
224	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13001 - MARSEILLE / SAINT-CHARLES	13
225	1			GARE	13001 - MARSEILLE / GARE SNCF ST CHARLES	13
226	1			PANNEAU VOIE PUBLIQUE	13001 - MARSEILLE / GAR SAINT CHARLES / SQUARE NARVICK	13
227	1			GARE	06150 - CANNES / GARE LE BOSQUET	06
228	1			GARE	83340 - LE CANNET-DES-MAURES / GARE	83
229	1			GARE	83400 - HYERES / 2 RUE DE LA GARE	83
230	1			GARE	83260 - LACRAU / GARE LA CRAU	83
231	1			GARE	83100 - TOULON / GARE STE MUSSE 131 BD DES ARMARIS	83
232	1			GARE	GARE D'AIX EN PROVENCE	13
233	1			GARE	GARE DE CARRY LE ROUET	13
234	1			GARE	GARE DE LA COURONNE CARRO	13
236	1			GARE	GARE DE MARTIGUES	13
237	0			GARE	GARE DE FOS SUR MER	13
237	1			GARE	GARE DE RASSUENS	13
238	1			GARE	GARE DE ISTRES	13
239	1			GARE	GARE DE PORT DE BOUC	13
240	1			GARE	GARE DE CROIX SAINTE	13
241	1			GARE	GARE DE SAUSSET LES PINS	13
242	1			GARE	GARE DE LA REDONNE ENSUES	13
243	1			GARE	GARE DE NIOLON LE ROVE	13
244	1			GARE	GARE DE MIRAMAS	13
245	1			GARE	GARE DE GARDANNE	13
246	1			GARE	GARE DE PICON BUSSERINE	13
247	1			GARE	GARE DE SAINTE MARTHE EN PROVENCE	13
248	1			GARE	GARE SAINT ANTOINE	13

N° PANNEAUX	Pose 20 au 30,12			CATEGORIE	NOM COMMUNE/ GARES	DPT
249	1			GARE	GARE SEPTEMES	13
250	1			GARE	GARE SIMIANE	13
251	1			GARE	GARE DE SAINT JOSEPH LE CASTELLAS	13
M54	1			MAIRIE	Mairie La Crau	83
M55	1			MAIRIE	Mairie Grasse	06
M01	1			MAIRIE	Mairie Antibes	06
M02	1			MAIRIE	Mairie Aubagne	13
M03	1			MAIRIE	Mairie Bandol	83
M04	1			MAIRIE	Mairie Beaulieu-sur-Mer	06
M05	1			MAIRIE	Mairie Biot	06
M06	1			MAIRIE	Mairie Cannes – Mairie annexe de La Bocca	06
M07	1			MAIRIE	Mairie Cagnes-sur-Mer	06
M08	1			MAIRIE	Mairie Cannes	06
M09	1			MAIRIE	Mairie Cap D'aïl	06
M10	1			MAIRIE	Mairie Carnoules	83
M11	1			MAIRIE	Mairie Cuers	83
M12	1			MAIRIE	Mairie Cassis	13
M13	1			MAIRIE	Mairie Eze-sur-Mer	06
M14	1			MAIRIE	Mairie Fréjus	83
M15	1			MAIRIE	Mairie Gonfaron	83
M16	1			MAIRIE	Mairie La Clotat	13
M17	1			MAIRIE	Mairie La Farlède	83
M18	1			MAIRIE	Mairie La Garde	83
M19	1			MAIRIE	Mairie La Penne-sur-Huveaune	13
M20	1			MAIRIE	Mairie La Seyne-sur-Mer	83
M21	1			MAIRIE	Mairie Le Cannet-des-Maures	83
M22	1			MAIRIE	Mairie Le Luc	83
M23	1			MAIRIE	Mairie Le Muy	83
M24	1			MAIRIE	Mairie Les Arcs Sur Argens	83
M25	1			MAIRIE	Mairie Marseille – Mairie sect. I (1/7)	13
M26	1			MAIRIE	Mairie Marseille – Mairie sect. II (2/3)	13

N° PANNEAUX	Pose 20 au 30,12			CATEGORIE	NOM COMMUNE/ GARES	DPT
M27	1			MAIRIE	Mairie Marseille – Mairie sect. III (4/5)	13
M28	1			MAIRIE	Mairie Marseille – Mairie sect. VI (11/12)	13
M29	1			MAIRIE	Mairie Marseille – Mairie sect. VIII (15/16)	13
M30	1			MAIRIE	Mairie Marseille – Mairie sect. VII (13/14)	13
M31	0			MAIRIE	Mairie Monaco Monte Carlo	06
M32	1			MAIRIE	Mairie Mandelieu La Napoule	06
M33	1			MAIRIE	Mairie Menton	06
M34	1			MAIRIE	Mairie Nice – Mairie Annexe de Saint-Augustin	06
M35	1			MAIRIE	Mairie Nice – Annexe Mairie de Nice	06
M36	1			MAIRIE	Mairie Ollioules	83
M37	1			MAIRIE	Mairie Pignans	83
M38	1			MAIRIE	Mairie Puget-Ville	83
M39	1			MAIRIE	Mairie Puget sur Argens	83
M40	1			MAIRIE	Mairie Roquebrune Cap Martin	06
M41	1			MAIRIE	Mairie Roquebrune-sur-Argens	83
M42	1			MAIRIE	Mairie Saint-Cyr-sur-Mer	83
M43	1			MAIRIE	Mairie Saint-Laurent-du-Var	06
M44	1			MAIRIE	Mairie Saint-Raphaël	83
M45	1			MAIRIE	Mairie Solliès-Pont	83
M46	1			MAIRIE	Mairie Solliès-Ville	83
M47	1			MAIRIE	Mairie Théoule-sur-Mer	06
M48	1			MAIRIE	Mairie Toulon	83
M49	1			MAIRIE	Mairie Vallauris	06
M50	1			MAIRIE	Mairie Vidauban	83
M51	1			MAIRIE	Mairie Villefranche-sur-Mer	06
M52	1			MAIRIE	Mairie Villeneuve-Loubet	06
M53 (Marseille cedex 20)	1			MAIRIE	Mairie Marseille – Mairie centrale	13

296

0

0

RÉALISATION DES PHASES 1 & 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

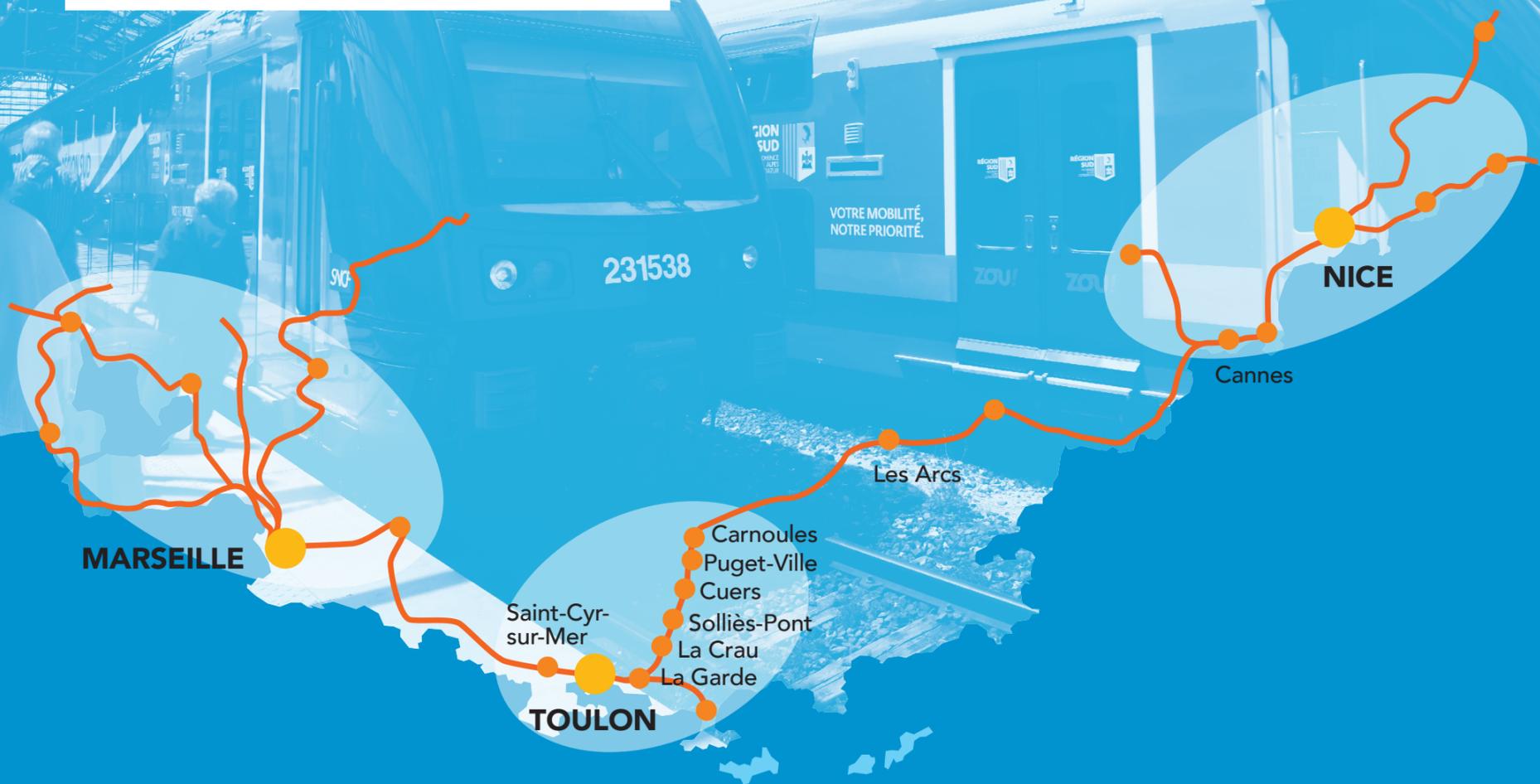
ENQUÊTE PUBLIQUE DU 17 JANVIER AU 28 FÉVRIER 2022 • BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

CAMPAGNES DE COMMUNICATION COMPLÉMENTAIRES

RÉALISATION DES PHASES 1 & 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 17 JANVIER AU 28 FÉVRIER 2022 • BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

AFFICHAGE



**PROJET DES PHASES 1 & 2
LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR**

**PARTICIPEZ
À L'ENQUÊTE PUBLIQUE
du 17 janvier au 28 février 2022,**

- via le registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou les registres papier disponibles sur les lieux d'enquête
- par mail : lnpca@mail.registre-numerique.fr
- lors des permanences de la commission d'enquête



INFORMATIONS

Toutes les informations sur les modalités de participation à l'enquête publique et le dossier d'enquête publique sont disponibles sur :

www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr

 @ProjetLNPCA

Les études préalables à l'enquête d'utilité publique ont été financées par :



LISTE DE DIFFUSION DES AFFICHES : TOUTES LES MAIRIES DES LIEUX D'ENQUÊTE ET LES GARES CI DESSOUS

NOM COMMUNE/ GARES
06000 - NICE / GARE SNCF
06130 - GRASSE / GARE SNCF - GRASSE
06150 - CANNES / GARE DE CANNES LA BOCCA
06150 - CANNES / GARE LE BOSQUET
06150 - CANNES / GARE LA FRAYERE
06160 - JUAN LES PINS / PLACE GARE
06190 - ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN / GARE
06190 - ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN / GARE
06200 - NICE / NICE SAINT-AUGUSTIN
06210 - MANDELIEU-LA-NAPOULE / GARE
06220 - VALLAURIS / GARE GOLFE-JUAN-VALLAURIS
06230 - VILLEFRANCHE-SUR-MER / GARE
06250 - CANNES / GARE RANGUIN
06270 - VILLENEUVE-LOUBET / GARE 2187 ROUTE NATIONALE
06300 - NICE / GARE NICE RIQUIER
06300 - NICE / GARE NICE PONT-MICHEL
06310 - BEAULIEU-SUR-MER / BEAULIEU-SUR-MER
06320 - CAP-D'AIL / GARE CAP D'AIL
06360 - ÈZE / GARE EZE
06370 - MOUANS-SARTOUX / GARE
06400 - CANNES / GARE CANNES
06500 - MENTON / GARE GARABAN
06500 - MENTON / GARE MENTON
06590 - THEOULE-SUR-MER / THEOULE GARE
06600 - ANTIBES / GARE ANTIBES
06600 - ANTIBES / GARE BIOT
06700 - SAINT-LAURENT-DU-VAR / GARE
06800 - CAGNES-SUR-MER / GARE CAGNES-SUR-MER
06800 - CAGNES-SUR-MER / GARE CROS-DE-CAGNES
13001 - MARSEILLE / GARE SNCF ST CHARLES
13002 MARSEILLE / GARE ARENC EUROMEDITERRANEE
13004 - MARSEILLE / GARE MARSEILLE-BLANCARDE
13011 - MARSEILLE / GARE SAINT-MARCEL
13011 - MARSEILLE / GARE DE LA BARASSE
13011 - MARSEILLE / GARE DE LA POMME
13016 - MARSEILLE / L'ESTAQUE
13260 - CASSIS / GARE CASSIS
13400 - AUBAGNE / AUBAGNE
13600 - LA CIOTAT / GARE LA CIOTAT
13821 - LA PENNE-SUR-HUVEAUNE / GARE
83000 TOULON / GARE TOULON
83100 - TOULON / GARE STE MUSSE 131 BD DES ARMARIS
83130 - LA GARDE / GARE
83130 - LA GARDE / GARE LA PAULINE
83150 - BANDOL / GARE

83190 - OLLIOULES / GARE
83210 - SOLLIES-PONT / GARE DE SOLLIES-PONT
83260 - LACRAU / GARE LA CRAU
83270 - SAINT-CYR-SUR-MER / GARE SAINT CYR - LES LECQUES
83340 - LE CANNET-DES-MAURES / GARE
83390 - PUGET-VILLE / PUGET-VILLE
83390 CUERS - PLACE DE LA GARE / GARE CUERS-PIERREFEU
83400 - HYERES / 2 RUE DE LA GARE
83460 - LES ARCS / LES ARCS - GARE SNCF - LES ARCS
83500 - LA SEYNE-SUR-MER / GARE
83530 - SAINT-RAPHAEL / GARE
83550 - VIDAUBAN / GARE VIDAUBAN
83590 GONFARON- GARE DE GONFARON
83600 - FREJUS / GARE FREJUS
83660 - CARNOULES / GARE SNCF
83700 - BOULOURIS-SUR-MER / GARE
83700 - SAINT-RAPHAEL / GARE AGAY
83700 - SAINT-RAPHAEL / GARE
83700 - SAINT-RAPHAEL / GARE LE DRAMONT
83700 - SAINT-RAPHAEL / LE TRAYAS
83790 - PIGNANS / GARE
98000 - MONACO / GARE MONACO
GARE D'AIX EN PROVENCE
GARE DE CARRY LE ROUET
GARE DE CROIX SAINTE
GARE DE FOS SUR MER
GARE DE GARDANNE
GARE DE ISTRES
GARE DE LA COURONNE CARRO
GARE DE LA REDONNE ENSUES
GARE DE LE ROVE
GARE DE MARTIGUES
GARE DE MIRAMAS
GARE DE NIOLON
GARE DE PICON BUSSERINE
GARE DE PORT DE BOUC
GARE DE RASSUENS
GARE DE SAINT JOSEPH LE CASTELLAS
GARE DE SAINTE MARTHE EN PROVENCE
GARE DE SAUSSET LES PINS
GARE SAINT ANTOINE
GARE SEPTEMES
GARE SIMIANE

CAMPAGNE AFFICHAGE ANIMÉ SUR ÉCRANS NUMÉRIQUES DANS LES GARES DE MARSEILLE, NICE ET CANNES
DU 17 AU 30 JANVIER • 85 ECRANS NUMÉRIQUES AU TOTAL

VISUEL 1

PROJET DES PHASES 1 & 2
LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

ENQUÊTE PUBLIQUE

du 17 janvier
au 28 février 2022

Informez-vous
et donnez
votre avis !

Les études préalables à l'enquête d'utilité publique ont été financées par :

VISUEL 2

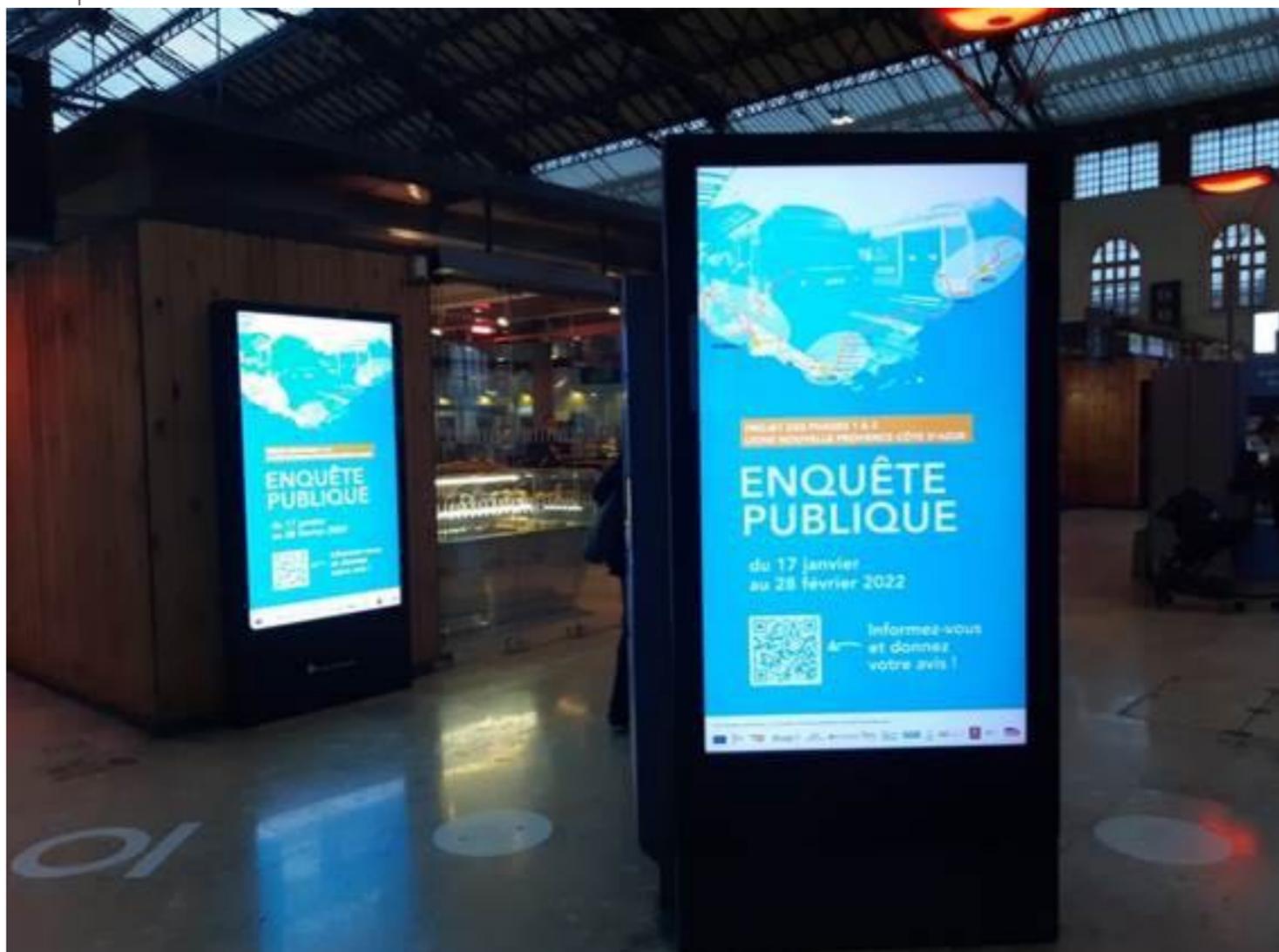
Retrouvez toutes
les modalités de
participation sur :

www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr

Informez-vous
et donnez
votre avis !

Les études préalables à l'enquête d'utilité publique ont été financées par :

Exemple in situ



RÉALISATION DES PHASES 1 & 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 17 JANVIER AU 28 FÉVRIER 2022 • BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

DISTRIBUTION DE FLYERS

**FLYERS FORMAT A5 • TIRAGE 12 000 EXEMPLAIRES
DIFFUSION LES 17 ET 28 JANVIERS DANS LES TER DES LIGNES :**

Aix/Marseille • Marseille/Aix • Monaco/Grasse • Grasse/Monaco • Toulon/Hyères • Hyères/Toulon •
Cannes/MentonMenton/Cannes • Marseille/Nice • Nice/Marseille • Marseille/Miramas • Miramas/Marseille •



**PROJET DES PHASES 1 & 2
LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR**

**PARTICIPEZ
À L'ENQUÊTE PUBLIQUE**
du 17 janvier au 28 février 2022,

- via le registre numérique :
<https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou les registres papier disponibles sur les lieux d'enquête
- par mail : lnpca@mail.registre-numerique.fr
- lors des permanences de la commission d'enquête

INFORMATIONS
Toutes les informations sur les modalités de participation à l'enquête publique et le dossier d'enquête publique sont disponibles sur :

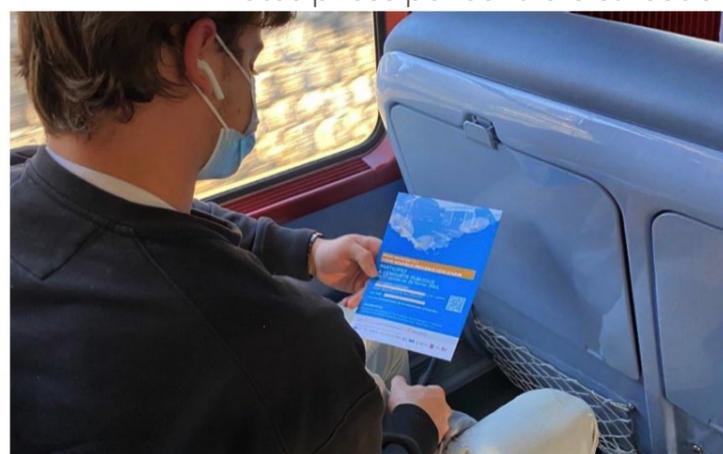
www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr

 @ProjetLNPCA

Les études préalables à l'enquête d'utilité publique ont été financées par :



Photos prises pendant la distribution



RÉALISATION DES PHASES 1 & 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 17 JANVIER AU 28 FÉVRIER 2022 • BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

CAMPAGNES MÉDIA

CAMPAGNE FACEBOOK SPONSORISÉE • DIFFUSION DU 17 AU 23 JANVIER

Audience visée : 25/59 ans et + • périmètre de diffusion : 16 km autour de Marseille, St Cyr sur Mer, Toulon , Carnoules, Cannes, Nice

 **SNCF Réseau**
Sponsorisé · 

[Enquête publique] Du 17 janvier au 28 février 2022, informez-vous et participez à l'enquête publique sur le projet des phases 1 & 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur.



PROJET DES PHASES 1 & 2
LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

ENQUÊTE PUBLIQUE

Exprimez-vous !

REGISTRE-NUMERIQUE.FR
Informez-vous et exprimez-vous ici ! 

[En savoir plus](#)

CAMPAGNE RADIO

DIFFUSION DU 15 AU 23 JANVIER • 1224 SPOTS/PASSAGES

Texte du spot radio :

Du 17 janvier au 28 février, participez à l'enquête publique sur le projet des phases 1 & 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur.

Informez-vous en consultant le dossier d'enquête publique et exprimez-vous sur les registres ou en rencontrant les commissaires enquêteurs lors des permanences organisées sur le territoire.

Toutes les informations sur les modalités de participation à l'enquête publique sont disponibles sur 3 w point ligne nouvelle tirt Provence Côte d'Azur point fr

Plan de diffusion

Villes	Stations	Régie	Jours de présence	Nombre de spots
Cannes	KISS FM CANNES	TF1 Publicités	Diffusion du samedi 15 au dimanche 23 janvier 2022 8 spots par jour semaine/samedi 6 spots le dimanche Format : 25 secondes	68
Marseille	CHERIE FM MARSEILLE	NRJ GLOBAL		68
	NOSTALGIE MARSEILLE	NRJ GLOBAL		68
	JAZZ RADIO MARSEILLE	TF1 Publicités		68
Nices et Cannes	NOSTALGIE NICE (couvre également Carnoule)	NRJ GLOBAL		68
	RTL2 NICE	M6 Publicité		68
	VIRGIN RADIO NICE	Lagardère		68
	CANNES RADIO NICE/CANNES	TF1 Publicités		68
	RFM NICE	Lagardère		68
	RADIO EMOTION NICE	TF1 Publicités		68
	CHERIE FM NICE	NRJ GLOBAL		68
	M RADIO NICE (couvre également Carnoule)	TF1 Publicités		68
TOULON	MISTRAL FM TOULON/VALETTE DU VAR	TF1 Publicités		68
Toulon et Saint-Cyr-sur-Mer	CHERIE FM TOULON	NRJ GLOBAL		68
	NOSTALGIE TOULON	NRJ GLOBAL		68
	VIRGIN RADIO TOULON (couvre également Saint-Cyr-sur-Mer)	Lagardère		68
Nice et Cannes	FRANCE BLEU AZUR	Radio France	68	
Camoules, Saint-Cyr-sur-Mer, Marseille et Toulon	France BLEU PROVENCE	Radio France	68	
Sous réserve de disponibilité lors de la réservation.				1224

**ANNONCES PRESSE COMMUNICANTES
PARUTION LE 15 JANVIER**

1/4 de page dans Nice matin • Var matin • La Provence • La Marseillaise

**PROJET DES PHASES 1 & 2
LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR**

**PARTICIPEZ
À L'ENQUÊTE PUBLIQUE**
du 17 janvier au 28 février 2022,

- via le registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou les registres papier disponibles sur les lieux d'enquête
- par mail : lnpca@mail.registre-numerique.fr
- lors des permanences de la commission d'enquête

INFORMATIONS
Toutes les informations sur les modalités de participation à l'enquête publique et le dossier d'enquête publique sont disponibles sur :

www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr @ProjetLNPCA

Les études préalables à l'enquête d'utilité publique ont été financées par :

La Marseillaise 180x150,5

**PROJET DES PHASES 1 & 2
LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR**

**PARTICIPEZ
À L'ENQUÊTE PUBLIQUE**
du 17 janvier au 28 février 2022,

- via le registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou les registres papier disponibles sur les lieux d'enquête
- par mail : lnpca@mail.registre-numerique.fr
- lors des permanences de la commission d'enquête

INFORMATIONS
Toutes les informations sur les modalités de participation à l'enquête publique et le dossier d'enquête publique sont disponibles sur :

www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr @ProjetLNPCA

Les études préalables à l'enquête d'utilité publique ont été financées par :

La Provence 217x140

**PROJET DES PHASES 1 & 2
LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR**

**PARTICIPEZ
À L'ENQUÊTE PUBLIQUE**
du 17 janvier au 28 février 2022,

- via le registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou les registres papier disponibles sur les lieux d'enquête
- par mail : lnpca@mail.registre-numerique.fr
- lors des permanences de la commission d'enquête

INFORMATIONS
Toutes les informations sur les modalités de participation à l'enquête publique et le dossier d'enquête publique sont disponibles sur :

www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr @ProjetLNPCA

Les études préalables à l'enquête d'utilité publique ont été financées par :

Nice matin 176x125

**PROJET DES PHASES 1 & 2
LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR**

**PARTICIPEZ
À L'ENQUÊTE PUBLIQUE**
du 17 janvier au 28 février 2022,

- via le registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou les registres papier disponibles sur les lieux d'enquête
- par mail : lnpca@mail.registre-numerique.fr
- lors des permanences de la commission d'enquête

INFORMATIONS
Toutes les informations sur les modalités de participation à l'enquête publique et le dossier d'enquête publique sont disponibles sur :

www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr @ProjetLNPCA

Les études préalables à l'enquête d'utilité publique ont été financées par :

Var matin 176 X125

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

ENVOI LE 12/01/2022 À 56 SUPPORTS OU CORRESPONDANTS LOCAUX

Supports et correspondants locaux pour le département du 13 : 20 minutes • AFP • BFM TV • Bus et Car Connexion • Business • Econom News • France 2 • France 3 • France bleu Provence • Gomet' • Made in Marseille • La Marseillaise • La Provence • La Tribune PACA • Le Dauphiné Libéré • Le Moniteur • M6 • Provence Azur • Maritima • Marsactu • Le Régional • RCF • RFM • RMC • RTL2 • TPBM • Ville Rail et Transport

Supports et correspondants locaux pour le département des Alpes Maritimes : 20 minutes • AFP • Azur TV • BMF TV • France 3 • France bleu Azur • Le journal des entreprises • Le Moniteur • La Tribune • M6 • Nice matin • Monaco matin • L'Observateur de Monaco • Monaco hebdo • NRJ • Radio émotion • RCF • RTL2 • Smart Radio • Virgin Radio • Kiss FM • TF1 • Tribune bulletin Côte d'Azur • L'Antenne

Supports et correspondants locaux pour le département du Var : France 3 • France bleu Provence • Nostalgie • RCV • Var matin



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 12 janvier 2022

Alpes-Maritimes

LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DES PHASES 1 & 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR

Du 17 janvier au 28 février, le public est invité à participer à l'enquête publique sur le projet des phases 1 & 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur.

Cette enquête porte sur :

- L'utilité publique du projet ferroviaire, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes et notamment des communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Nice et Cannes ;
- La mise en compatibilité des PLUI ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.

L'organisation de cette enquête est coordonnée par le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Comment s'informer ?

En consultant, à partir du 17 janvier, le dossier d'enquête publique :

- Sur le site du projet : www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr
- Sur le site du registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca>
- Sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>
- Depuis un poste informatique mis à disposition à la Préfecture des Alpes-Maritimes (Accueil général) sur rendez-vous au 04 93 72 20 00
- Sur l'un des 7 lieux d'enquête des Alpes-Maritimes (voir tableau).

Comment s'exprimer ?

- Sur le registre numérique, ouvert du 17/01/2022 à 8h30 au 28/02/2022 à 17h, <https://www.registre-numerique.fr/lnpca>
- Sur les registres papier disponibles sur les 7 lieux d'enquête des Alpes-Maritimes (voir tableau)
- Par courriel à l'adresse : lnpca@mail.registre-numerique.fr
- Par courrier postal adressé à :
M. Maurice COURT - Président de la commission d'enquête

Les études préalables à l'enquête d'utilité publique ont été financées par :





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 12 janvier 2022

Bouches-du-Rhône

LANCEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DES PHASES 1 & 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

Du 17 janvier au 28 février, le public est invité à participer à l'enquête publique sur le projet des phases 1 & 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur.

Cette enquête porte sur :

- L'utilité publique du projet ferroviaire, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes et notamment des communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Nice et Cannes ;
- La mise en compatibilité des PLUI ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.

L'organisation de cette enquête est coordonnée par le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Comment s'informer ?

En consultant, à partir du 17 janvier, le dossier d'enquête publique :

- Sur le site du projet : www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr
- Sur le site du registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca>
- Sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>
- Depuis un poste informatique mis à disposition à la Préfecture des Bouches-du-Rhône du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (bureau n°421). Contact préalable au 04 84 35 43 80/84.
- Sur l'un des 8 lieux d'enquête des Bouches-du-Rhône (voir tableau)

Comment s'exprimer ?

- Sur le registre numérique, ouvert du 17/01/2022 à 8h30 au 28/02/2022 à 17h, <https://www.registre-numerique.fr/lnpca>
- Sur les registres papier disponibles sur les 8 lieux d'enquête des Bouches-du-Rhône (voir tableau).
- Par courriel à l'adresse : lnpca@mail.registre-numerique.fr
- Par courrier postal adressé à :

Les études préalables à l'enquête d'utilité publique ont été financées par :





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 12 janvier 2022

Var

LANCEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DES PHASES 1 & 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

Cette enquête porte sur :

- L'utilité publique du projet ferroviaire, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes et notamment des communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Nice et Cannes ;
- La mise en compatibilité des PLUI ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.

L'organisation de cette enquête est coordonnée par le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Comment s'informer ?

En consultant, à partir du 17 janvier, le dossier d'enquête publique :

- Sur le site du projet : www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr
- Sur le site du registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca>
- Sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>
- Depuis un poste informatique mis à disposition à la Préfecture du Var (Accueil général), du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16h le vendredi). Uniquement sur rendez-vous par téléphone au 04 94 18 83 83.
- Sur l'un des 9 lieux d'enquête du Var (voir tableau)

Comment s'exprimer ?

- Sur le registre numérique, ouvert du 17/01/2022 à 8h30 au 28/02/2022 à 17h, <https://www.registre-numerique.fr/lnpca>
- Sur les registres papier disponibles sur les 9 lieux d'enquête indiqués plus bas
- Par courriel à l'adresse : lnpca@mail.registre-numerique.fr
- Par courrier postal adressé à :
M. Maurice COURT - Président de la commission d'enquête
Direction Générale Adjointe « La ville plus verte et plus durable »
40, rue Fauchier
13002 Marseille

Les études préalables à l'enquête d'utilité publique ont été financées par :



RÉALISATION DES PHASES 1 & 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 17 JANVIER AU 28 FÉVRIER 2022 • BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

E MAILING

E MAILING AUX ABONNÉS TER DES DÉPARTEMENTS DU 06, 13 ET 83 DIFFUSION LE 14 JANVIER

Objet: Enquête publique: Exprimez-vous sur le projet des phases 1 & 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

Du 17 janvier au 28 février 2022, vous êtes invités à participer à l'enquête publique sur le projet des phases 1 & 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur.

Cette enquête porte sur :

- L'utilité publique du projet ferroviaire sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes et notamment des communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Nice et Cannes ;
- La mise en compatibilité des PLUI ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.

L'organisation de cette enquête est coordonnée par le [Préfet](#) de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En tant qu'usager des trains du quotidien, votre avis compte!

Informez-vous en consultant le dossier d'enquête publique et exprimez-vous sur le registre numérique dédié (www.registre-numerique.fr/lnpca) ou en rencontrant les commissaires enquêteurs lors des permanences organisées sur le territoire.

Retrouvez toutes les modalités de participation à l'enquête publique sur www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr



E MAILING À LA BASE DE DONNÉES CONSTITUÉE PAR SNCF RÉSEAU À LA DEMANDE D'ACTEURS ET USAGERS INTÉRESSÉS PAR LE PROJET (8000 MAILS)

DIFFUSION DU 11 JANVIER AU 14 JANVIER • 1 MAIL DIFFÉRENT PAR DÉPARTEMENT

E mail pour la base de données des Alpes Maritimes

Madame, Monsieur

La décision ministérielle du 8 décembre 2021 a autorisé le préfet des Bouches-du-Rhône, préfet coordonnateur, à ouvrir l'enquête d'utilité publique du projet des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur.

En exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-61 du 9 décembre 2021, cette enquête publique se déroulera du 17 janvier au 28 février 2022, période durant laquelle vous êtes invités à :

• Consulter le dossier d'enquête :

• Sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca>

• Sur les lieux d'enquête et de permanences :

Mairie de Cannes Hôtel de Ville annexe de Cannes 31 boulevard de La Ferrage 06400 Cannes	Du lundi au vendredi 09h - 12h 14h - 17h Tél. : 04 97 06 47 76
Mairie annexe Cannes La Bocca « La Licorne » 23 av. Francis Tonner 06150 Cannes La Bocca	Du lundi au vendredi 08h30- 17h Tél. : 04 97 06 47 76
Mairie de Nice Annexe Mairie de Nice Bâtiment Corvézy, Service État-civil, 6 rue Alexandre Mari 06364 Nice Cedex 4	Du lundi au vendredi 08h30-17h Tél. : 04 97 13 51 11
Mairie de Nice Mairie annexe Saint-Augustin 75 bd Montel 06364 Nice Cedex	Du lundi au vendredi 08h45 -16h30 Tél. : 04 89 98 20 55
Antibes Bâtiment annexe urbanisme Orange Bleu 11 boulevard Chancel 06600 Antibes	Du lundi au vendredi 08h30-12h 13h-16h30 Tél. : 04 89 73 55 59 06 30 23 58 45
Mairie de Grasse - Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069 06131 Grasse	Du lundi au vendredi 08h15-16h30 Tél. : 04 97 05 50 67
Mairie de Menton 17, Rue de la République 06500 Menton	Du lundi au vendredi 08h30-12h30 13h30-17h Tél. : 04 92 10 50 11

• Sur le poste informatique mis à disposition à la Préfecture des Alpes-Maritimes, Uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 93 72 20 00.

• Participer à l'une des 29 permanences de la commission d'enquête, organisées dans les Alpes-Maritimes :

Mairie de Cannes Hôtel de Ville annexe de Cannes 31 boulevard de La Ferrage 06400 Cannes	■ Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 27 janvier 2022 de 14h à 17h ■ Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h ■ Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h ■ Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
Mairie annexe Cannes La Bocca « La Licorne » 23 av. Francis Tonner 06150 Cannes La Bocca	■ Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Vendredi 28 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 ■ Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h ■ Vendredi 18 février 2022 de 13h30 à 16h30 ■ Jeudi 24 février 2022 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 ■ Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
Mairie de Nice Annexe Mairie de Nice Bâtiment Corvézy, Service État-civil, 6 rue Alexandre Mari 06364 Nice Cedex 4	■ Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 ■ Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 17 février 2022 de 13h30 à 16h30 ■ Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30 ■ Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
Mairie de Nice Mairie annexe Saint-Augustin 75 bd Montel 06364 Nice Cedex	■ Lundi 17 janvier 2022 de 13h à 16h ■ Vendredi 18 février 2022 de 13h à 16h ■ Lundi 28 février 2022 de 13h à 16h
Antibes Bâtiment annexe urbanisme Orange Bleu 11 boulevard Chancel 06600 Antibes	■ Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Mercredi 09 février 2022 de 13h à 16h ■ Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
Mairie de Grasse - Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069 06131 Grasse	■ Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Vendredi 04 février 2022 de 13h à 16h ■ Jeudi 24 février 2022 de 13h à 16h
Mairie de Menton 17, Rue de la République 06500 Menton	■ Jeudi 27 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30

• Donner votre avis :

• Via le registre dématérialisé sécurisé : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca>

• Par courriel à l'adresse lnpca@mail.registre-numerique.fr

• Par courrier adressé à Mr. Maurice COURT - Président de la commission d'enquête - Direction Générale Adjointe "la ville plus verte et plus durable", 40, rue Fauchier, 13002 Marseille.

Espérant votre participation à cette enquête publique, l'équipe de la mission LNPCA de SNCF Réseau et moi-même sommes à votre écoute pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez.

Cordialement,

Jean-Marc ILLES
Directeur Territorial Adjoint
Chef de la Mission LNPCA

E mail pour la base de données des Bouches du Rhône

Madame, Monsieur

La décision ministérielle du 8 décembre 2021 a autorisé le préfet des Bouches-du-Rhône, préfet coordonnateur, à ouvrir l'enquête d'utilité publique du projet des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur.

En exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-61 du 9 décembre 2021, cette enquête publique se déroulera du 17 janvier au 28 février 2022, période durant laquelle vous êtes invités à :

• Consulter le dossier d'enquête :

• Sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca>

• Sur les lieux d'enquête et de permanences :

Marseille, Mairie centrale Siège de l'enquête, DGA "la ville plus verte et plus durable" 40, rue Fauchier 13002 Marseille	Du lundi au vendredi 09h-12h 13h45-16h45 Tél. : 04 91 55 22 00
Marseille, Mairie sect. I (1/7) 61, La Canebière 13001 Marseille	Du lundi au vendredi 8h30-12h10 13h10-16h30 Tél. : 04 91 14 54 10
Marseille, Mairie sect. II (2/3) 2, place de la Major 13002 Marseille	Du lundi au vendredi 08h30-12h10 13h10-16h30 Tél. : 04 91 14 57 80
Marseille, Mairie sect. III (4/5) 13, square Sidi Brahim 13005 Marseille	Du lundi au vendredi 08h30-12h 14h-16h30 Tél. : 04 91 14 60 30
Marseille, Mairie sect. VI (11/12) Gde Bastide Cazaux Avenue Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille	Du lundi au vendredi 08h - 17h30 Tél. : 04 91 14 63 08 ou 04 91 14 62 62
Marseille, Mairie sect. VII (13/14) Le Grand Séminaire 72, rue Paul Coxé 13014 Marseille	Du lundi au vendredi 8h - 12h 12h45 - 17h Tél. : 04 91 55 42 02
Marseille, Mairie sect. VIII (15/16) Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille	Du lundi au vendredi 09h- 12h 13h30 -16h30 Tél. : 04 91 14 60 63
Mairie d'Aubagne Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée - La Tourtelle 13400 Aubagne	Du lundi au vendredi 8h30 -12h 14 h -17h. Tél. : 04 42 18 19 09

• Sur le poste informatique mis à disposition à la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille

(du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 bureau n°421—contact préalable au 04 84 35 43 80/84).

• Participer à l'une des 38 permanences de la commission d'enquête, organisées dans les Bouches-du-Rhône :

Marseille, Mairie centrale Siège de l'enquête, DGA "la ville plus verte et plus durable" 40, rue Fauchier 13002 Marseille	■ Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Mardi 25 janvier 2022 de 13h45 à 16h45 ■ Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h ■ Mardi 15 février 2022 de 13h45 à 16h45 ■ Jeudi 24 février 2022 de 9h à 12h ■ Lundi 28 février 2022 de 13h45 à 16h45
Marseille, Mairie sect. I (1/7) 61, La Canebière 13001 Marseille	■ Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Vendredi 28 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 ■ Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 17 février 2022 de 9h à 12h ■ Mercredi 23 février 2022 de 13h10 à 16h30 ■ Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30
Marseille, Mairie sect. II (2/3) 2, place de la Major 13002 Marseille	■ Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 27 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 ■ Lundi 07 février 2022 de 9h à 12h ■ Mercredi 16 février 2022 de 13h10 à 16h30 ■ Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h ■ Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30
Marseille, Mairie sect. III (4/5) 13, square Sidi Brahim 13005 Marseille	■ Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 10 février 2022 de 14h à 16h30 ■ Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
Marseille, Mairie sect. VI (11/12) Gde Bastide Cazaux Avenue Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille	■ Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Mercredi 26 janvier 2022 de 14h à 17h ■ Jeudi 03 février 2022 de 9h à 12h ■ Lundi 14 février 2022 de 9h à 12h ■ Mardi 22 février 2022 de 14h à 17h ■ Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
Marseille, Mairie sect. VII (13/14) Le Grand Séminaire 72, rue Paul Coxé 13014 Marseille	■ Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Mercredi 9 février 2022 de 14h à 17h ■ Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
Marseille, Mairie sect. VIII (15/16) Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille	■ Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Mercredi 26 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 ■ Vendredi 04 février 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 ■ Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h ■ Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
Mairie d'Aubagne Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée - La Tourtelle 13400 Aubagne	■ Lundi 31 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h

• Donner votre avis :

• Via le registre dématérialisé sécurisé : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca>

• Par courriel à l'adresse lnpca@mail.registre-numerique.fr

• Par courrier adressé à Mr. Maurice COURT - Président de la commission d'enquête - Direction Générale Adjointe "la ville plus verte et plus durable", 40, rue Fauchier, 13002 Marseille.

Espérant votre participation à cette enquête publique, l'équipe de la mission LNPCA de SNCF Réseau et moi-même sommes à votre écoute pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez.

Cordialement,

Jean-Marc ILLES
Directeur Territorial Adjoint
Chef de la Mission LNPCA

E mail pour la base de données du Var

Madame, Monsieur

La décision ministérielle du 8 décembre 2021 a autorisé le préfet des Bouches-du-Rhône, préfet coordonnateur, à ouvrir l'enquête d'utilité publique du projet des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur.

En exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-61 du 9 décembre 2021, cette enquête publique se déroulera du 17 janvier au 28 février 2022, période durant laquelle vous êtes invités à :

• Consulter le dossier d'enquête :

• Sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca>

• Sur les lieux d'enquête et de permanences :

Mairie de Carnoules 27, cours Victor Hugo 83660 Carnoules	Du lundi au vendredi 08h-12h 15h-17h Tél. : 04 94 13 80 00
Mairie de Cuers Hôtel de Ville Place du Général Magnan 83390 Cuers	Du lundi au vendredi 08h -12h /13h30 -17h sauf le vendredi 16h30 Tél. : 04 94 13 50 70
Mairie de La Crau Bd de la République 83260 La Crau	Du lundi au vendredi 08h-12h 13h30-17h Tél. : 04 94 01 56 80
Mairie de La Garde Rue Jean Baptiste Lavène 83130 La Garde	Du lundi au vendredi 08h30 - 17h Tél. : 04 94 08 98 00
Mairie de Les Arcs-sur-Argens Place du Général de Gaulle 83460 Les Arcs-sur-Argens	Du lundi au vendredi 08h30 - 12h 13h30 - 17h Tél. : 04 94 47 56 70
Mairie de Puget-Ville 368 rue de la Libération 83390 Puget-Ville	Du lundi au jeudi 8h30 - 12h / 14h-17h30 16h30 le vendredi Le samedi 09h - 12h Tél. : 04 94 13 82 00
Mairie de Solliès-Pont Centre technique municipal Service urbanisme Allée de la Greffière - 83210 Solliès-Pont	Du lundi au vendredi 08h30-12h Tél. : 04 94 13 58 46
Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer Place Estienne d'Orves 83270 St-Cyr-sur-Mer	Du lundi au vendredi 08h -12h 13h30 -17h Tél. : 04 94 26 26 22
Mairie de Toulon Avenue de la République 83056 Toulon Cedex	Du lundi au vendredi 09h-12h 14h-16h30 Tél. : 04 94 36 30 00

• Sur le poste informatique mis à disposition à la Préfecture du Var,
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16h le vendredi), uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 94 18 83 83.

• Participer à l'une des 40 permanences de la commission d'enquête, organisées dans le Var :

Mairie de Carnoules 27, cours Victor Hugo 83660 Carnoules	■ Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 03 février 2022 de 14h à 17h ■ Mardi 15 février 2022 de 9h à 12h ■ Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
Mairie de Cuers Hôtel de Ville Place du Général Magnan 83390 Cuers	■ Mercredi 26 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h ■ Lundi 21 février 2022 de 14h à 17h
Mairie de La Crau Bd de la République 83260 La Crau	■ Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h ■ Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h ■ Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h ■ Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
Mairie de La Garde Rue Jean Baptiste Lavène 83130 La Garde	■ Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h ■ Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h ■ Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h ■ Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
Mairie de Les Arcs-sur-Argens Place du Général de Gaulle 83460 Les Arcs-sur-Argens	■ Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h ■ Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h ■ Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
Mairie de Puget-Ville 368 rue de la Libération 83390 Puget-Ville	■ Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Lundi 07 février 2022 de 14h à 17h ■ Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
Mairie de Solliès-Pont Centre technique municipal Service urbanisme Allée de la Greffière - 83210 Solliès-Pont	■ Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h ■ Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h ■ Vendredi 25 février 2022 de 9h à 12h
Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer Place Estienne d'Orves 83270 St-Cyr-sur-Mer	■ Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h ■ Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h ■ Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h ■ Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
Mairie de Toulon Avenue de la République 83056 Toulon Cedex	■ Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h ■ Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 ■ Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h ■ Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 ■ Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h ■ Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30

• Donner votre avis :

• Via le registre dématérialisé sécurisé : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca>

• Par courriel à l'adresse lnpca@mail.registre-numerique.fr

• Par courrier adressé à Mr. Maurice COURT - Président de la commission d'enquête -
Direction Générale Adjointe "la ville plus verte et plus durable", 40, rue Fauchier, 13002 Marseille.

Espérant votre participation à cette enquête publique, l'équipe de la mission LNPCA de SNCF Réseau et moi-même sommes à votre écoute pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez

Cordialement,

Jean-Marc ILLES
Directeur Territorial Adjoint
Chef de la Mission LNPCA

RÉALISATION DES PHASES 1 & 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 17 JANVIER AU 28 FÉVRIER 2022 • BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

KIT D'INFORMATION POUR LES MAIRIES

MAIRIE CONCERNÉES : Marseille centre, 1/7, 2/3, 4/5, 11/12, 15/16 ;
Aubagne ; La Penne sur Huveaune ; Cassis ; La Ciotat ; Cannes ; Nice ; Antibes ;
Grasse ; Menton ; Théoule sur Mer ; Mandelieu la Napoule ; Vallauris ; Biot ;
Villeneuve Loubet ; Cagnes sur Mer ; St Laurent du Var ; Villefranche sur Mer ;
Beaulieu sur Mer ; Eze sur Mer ; Cap d'Ail ; Monaco ; Roquebrune Cap Martin ;
Carnoules ; Cuers ; La Crau ; La Garde ; Les Arcs sur Argens ; Puget Ville ; Solliès
Pont ; St Cyr sur Mer ; Toulon ; Bandol ; Ollioules ; Sanary sur Mer ; Hyères ; La
Seyne sur Mer ; La Farlède ; Solliès Ville ; Pignans ; Gonfaron ; Le Luc ; Le Cannet
ds Maures ; Vidauban ; Muy ; Roquebrune sur Argens ; Fréjus ; St Raphaël

POUR LES MAIRIES DU VAR ENVOI D'UN FOND D'ARTICLE + VISUEL NUMÉRIQUE DE L'AFFICHE COMMUNICANTE

Fond d'article

Lancement de l'enquête publique portant sur le projet des phases 1 & 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

Du 17 janvier au 28 février, vous êtes invités à participer à l'enquête publique sur le projet des phases 1 & 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur.

Cette enquête porte sur :

- L'utilité publique du projet ferroviaire, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes et notamment des communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Nice et Cannes ;
- La mise en compatibilité des PLUI ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.

L'organisation de cette enquête est coordonnée par le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Comment s'informer ?

En consultant, à partir du 17 janvier, le dossier d'enquête publique :

- Sur le site du projet : www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr
- Sur le site du registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca>
- Sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>
- Depuis un poste informatique mis à disposition à la Préfecture des Alpes-Maritimes (Accueil général) sur rendez-vous au 04 93 72 20 00
- Sur l'un des 9 lieux d'enquête des Alpes-Maritimes (voir tableau).

Comment s'exprimer ?

- Sur le registre numérique, ouvert du 17/01/2022 à 8h30 au 28/02/2022 à 17h, <https://www.registre-numerique.fr/lnpca>
- Sur les registres papier disponibles dans les lieux d'enquête indiqués plus bas
- Par courriel à l'adresse : lnpca@mail.registre-numerique.fr
- Par courrier postal adressé à :
M. Maurice COURT - Président de la commission d'enquête
Direction Générale Adjointe « La ville plus verte et plus durable »
40, rue Fauchier
13002 Marseille
- En participant à l'une des 40 permanences organisées dans le Var, en présence d'un ou plusieurs commissaires enquêteurs (voir tableau)

Lieux d'enquête publique et dates de permanences dans le Var

Lieux d'enquête et adresses	Horaires et téléphones	Permanences
Mairie de Carnoules 27, cours Victor Hugo 83660 Carnoules	Du lundi au vendredi 8h – 12h 15h – 17h Tél : 04 94 13 80 00	17/01/2022 : 9h – 12h 03/02/2022 : 14h – 17h 15/02/2022 : 9h – 12h 28/02/2022 : 14h – 17h
Mairie de Cuers Hôtel de Ville Place du Général Magnan 83390 Cuers	Du lundi au vendredi 8h – 12h 13h30 – 17h (16h30 le vendredi) Tél : 04 94 13 50 70	26/01/2022 : 9h – 12h 10/02/2022 : 14h – 17h 21/02/2022 : 14h – 17h
Mairie de La Crau Bd de la République 83260 La Crau	Du lundi au vendredi 8h – 12h 13h30 – 17h Tél : 04 94 01 56 80	17/01/2022 : 9h – 12h 25/01/2022 : 14h – 17h 02/02/2022 : 9h -12h 10/02/2022 : 14h – 17h 18/02/2022 : 9h – 12h 28/02/2022 : 14h – 17h
Mairie de La Garde Rue Jean-Baptiste Lavène 83130 La Garde	Du lundi au vendredi 8h30 – 17h Tél : 04 94 08 98 00	17/01/2022 : 9h – 12h 25/01/2022 : 14h – 17h 02/02/2022 : 9h -12h 10/02/2022 : 14h – 17h 21/02/2022 : 9h – 12h 28/02/2022 : 14h – 17h
Mairie Les Arcs-sur-Argens Place du Général de Gaulle 83460 Les Arcs-sur-Argens	Du lundi au vendredi 8h30 – 12h 13h30 – 17h Tél : 04 94 47 56 70	17/01/2022 : 14h – 17h 08/02/2022 : 9h - 12h 28/02/2022 : 14h – 17h
Mairie de Puget-Ville 368, rue de la Libération 83390 Puget-Ville	Du lundi au vendredi 8h30 – 12h 14h – 17h30 (16h30 le vendredi) Le samedi : 9h – 12h Tél : 04 94 13 82 00	18/01/2022 : 9h – 12h 07/02/2022 : 14h – 17h 28/02/2022 : 9h – 12h
Mairie de Solliès-Pont Centre technique municipal Service Urbanisme Allée de la Greffière 83210 Solliès-Pont	Du lundi au vendredi 8h30 – 12h Tél : 04 94 13 58 46	17/01/2022 : 14h – 17h 09/02/2022 : 9h – 12h 25/02/2022 : 9h – 12h
Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer Place Estienne d'Orves 83270 Saint-Cyr-sur-Mer	Du lundi au vendredi 8h – 12h 13h30 – 17h Tél : 04 94 26 26 22	17/01/2022 : 9h – 12h 25/01/2022 : 14h – 17h 02/02/2022 : 9h – 12h 10/02/2022 : 14h – 17h 21/02/2022 : 9h – 12h 28/02/2022 : 14h – 17h
Mairie de Toulon Avenue de la République 83056 Toulon Cedex	Du lundi au vendredi 8h – 12h 14h – 16h30 Tél : 04 94 36 30 00	17/01/2022 : 9h – 12h 25/01/2022 : 13h30 – 16h30 02/02/2022 : 9h – 12h 10/02/2022 : 13h30 – 16h30 18/02/2022 : 9h – 12h 28/02/2022 : 13h30 – 16h30

Toutes les informations sur les modalités de participation à l'enquête publique et le dossier d'enquête publique sont également disponibles sur : www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr

POUR LES MAIRIES DES BOUCHES DU RHÔNE ENVOI D'UN FOND D'ARTICLE + VISUEL NUMÉRIQUE DE L'AFFICHE COMMUNICANTE

Fond d'article

Lancement de l'enquête publique portant sur le projet des phases 1 & 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

Du 17 janvier au 28 février, vous êtes invités à participer à l'enquête publique sur le projet des phases 1 & 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur.

Cette enquête porte sur :

- L'utilité publique du projet ferroviaire, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes et notamment des communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Nice et Cannes ;
- La mise en compatibilité des PLUI ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.

L'organisation de cette enquête est coordonnée par le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Comment s'informer ?

En consultant, à partir du 17 janvier, le dossier d'enquête publique :

- Sur le site du projet : www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr
- Sur le site du registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca>
- Sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>
- Depuis un poste informatique mis à disposition à la Préfecture des Bouches-du-Rhône du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (bureau n°421). Contact préalable au 04 84 35 43 80/84
- Sur l'un des lieux d'enquête listés dans le tableau ci-après.

Comment s'exprimer ?

- Sur le registre numérique, ouvert du 17/01/2022 à 8h30 au 28/02/2022 à 17h, <https://www.registre-numerique.fr/lnpca>
- Sur les registres papier disponibles sur les 8 lieux d'enquête des Bouches-du-Rhône (voir tableau).
- Par courriel à l'adresse : lnpca@mail.registre-numerique.fr
- Par courrier postal adressé à :
M. Maurice COURT - Président de la commission d'enquête
Direction Générale Adjointe « La ville plus verte et plus durable »
40, rue Fauchier
13002 Marseille
- En participant à l'une des 38 permanences organisées dans les Bouches-du-Rhône, en présence d'un ou plusieurs commissaires enquêteurs (voir tableau)

Lieux d'enquête publique et dates de permanences dans les Bouches-du-Rhône

Lieux d'enquête et adresses	Horaires et téléphones	Permanences
Marseille - Mairie centrale Siège de l'enquête, DGA « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier 13002 Marseille	Du lundi au vendredi 9h – 12h 13h45 – 16h45 Tél : 04 91 55 22 00	17/01/2022 : 9h – 12h 25/01/2022 : 13h45 – 16h45 02/02/2022 : 9h – 12h 15/02/2022 : 13h45 – 16h45 24/02/2022 : 9h – 12h 28/02/2022 : 13h45 – 16h45
Marseille – Mairie sect. I (1/7) 61, La Canebière 13001 Marseille	Du lundi au vendredi 8h30 – 12h10 13h10 – 16h30 Tél : 04 91 14 54 10	17/01/2022 : 9h – 12h 28/01/2022 : 13h10 – 16h30 08/02/2022 : 9h – 12h 17/02/2022 : 9h – 12h 23/02/2022 : 13h10 – 16h30 28/02/2022 : 13h10 – 16h30
Marseille – Mairie sect. II (2/3) 2, place de la Major 13002 Marseille	Du lundi au vendredi 8h30 – 12h10 13h10 – 16h30 Tél : 04 91 14 57 80	24/01/2022 : 9h – 12h 27/01/2022 : 13h10 – 16h30 07/02/2022 : 9h -12h 16/02/2022 : 13h10 – 16h30 21/02/2022 : 9h – 12h 28/02/2022 : 13h10 – 16h30
Marseille – Mairie sect. III (4/5) 13, square Sidi Brahim 13005 Marseille	Du lundi au vendredi 8h30 – 12h 14h – 16h30 Tél : 04 91 14 60 30	18/01/2022 : 9h – 12h 10/02/2022 : 14h – 16h30 28/02/2022 : 9h – 12h
Marseille – Mairie sect. VI (11/12) Gde Bastide Cazeaux Avenue Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille	Du lundi au vendredi 8h30 – 17h30 Tél : 04 91 14 63 08 ou 04 91 14 62 62	17/01/2022 : 9h – 12h 26/01/2022 : 14h – 17h 03/02/2022 : 9h - 12h 14/02/2022 : 9h – 12h 22/02/2022 : 14h – 17h 28/02/2022 : 9h – 12h
Marseille – Mairie sect. VII (13/14) Le Grand Séminaire 72, rue Paul Coxe 13014 Marseille	Du lundi au vendredi 8h – 12h 12h45 – 17h Tél : 04 91 55 42 02	18/01/2022 : 9h – 12h 09/02/2022 : 14h – 17h 28/02/2022 : 9h – 12h
Marseille – Mairie sect. VIII (15/16) Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille	Du lundi au vendredi 9h – 12h 13h30 – 16h30 Tél : 04 91 14 60 63	17/01/2022 : 9h – 12h 26/01/2022 : 13h30 – 16h30 04/02/2022 : 9h -12h 10/02/2022 : 13h30 – 16h30 21/02/2022 : 9h – 12h 28/02/2022 : 13h30 – 16h30
Mairie d'Aubagne Service urbanisme 180, traverse de la Vallée La Tourtelle 13400 Aubagne	Du lundi au vendredi 8h30 – 12h 14h – 17h Tél : 04 42 18 19 09	31/01/2022 : 9h – 12h 18/02/2022 : 14h – 17h

Toutes les informations sur les modalités de participation à l'enquête publique et le dossier d'enquête publique sont également disponibles sur : www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr

POUR LES MAIRIES DES ALPES MARITIMES, ENVOI D'UN FOND D'ARTICLE + VISUEL NUMÉRIQUE DE L'AFFICHE COMMUNICANTE

Fond d'article

Lancement de l'enquête publique portant sur le projet des phases 1 & 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

Du 17 janvier au 28 février, vous êtes invités à participer à l'enquête publique sur le projet des phases 1 & 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur.

Cette enquête porte sur :

- L'utilité publique du projet ferroviaire, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes et notamment des communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Nice et Cannes ;
- La mise en compatibilité des PLUI ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.

L'organisation de cette enquête est coordonnée par le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Comment s'informer ?

En consultant, à partir du 17 janvier, le dossier d'enquête publique :

- Sur le site du projet : www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr
- Sur le site du registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca>
- Sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>
- Depuis un poste informatique mis à disposition à la Préfecture des Alpes-Maritimes (Accueil général) sur rendez-vous au 04 93 72 20 00
- Sur l'un des 7 lieux d'enquête des Alpes-Maritimes (voir tableau).

Comment s'exprimer ?

- Sur le registre numérique, ouvert du 17/01/2022 à 8h30 au 28/02/2022 à 17h, <https://www.registre-numerique.fr/lnpca>
- Sur les registres papier disponibles sur les 7 lieux d'enquête des Alpes-Maritimes (voir tableau)
- Par courriel à l'adresse : lnpca@mail.registre-numerique.fr
- Par courrier postal adressé à :
M. Maurice COURT - Président de la commission d'enquête
Direction Générale Adjointe « La ville plus verte et plus durable »
40, rue Fauchier
13002 Marseille
- En participant à l'une des 29 permanences organisées dans les Alpes-Maritimes, en présence d'un ou plusieurs commissaires enquêteurs (voir tableau)

Lieux d'enquête et dates de permanences dans les Alpes-Maritimes

Lieux d'enquête et adresses	Horaires et téléphones	Permanences
Mairie de Cannes Hôtel de Ville annexe de Cannes 31, boulevard de la Ferrage 06400 Cannes	Du lundi au vendredi 9h – 12h 14h – 17h Tél : 04 97 06 47 76	17/01/2022 : 9h – 12h 27/01/2022 : 14h – 17h 02/02/2022 : 9h – 12h 10/02/2022 : 14h – 17h 21/02/2022 : 9h – 12h 28/02/2022 : 14h – 17h
Mairie annexe Cannes La Bocca « La Licorne » 23, avenue Francis Tonner 06150 Cannes La Bocca	Du lundi au vendredi 8h30 – 17h Tél : 04 97 06 47 76	17/01/2022 : 9h – 12h 28/01/2022 : 13h30 – 16h30 02/02/2022 : 9h – 12h 18/02/2022 : 13h30 – 16h30 24/02/2022 : 9h – 12h et 13h30 – 16h30 28/02/2022 : 9h – 12h et 13h30 – 16h30
Mairie de Nice Annexe Mairie de Nice Bâtiment Corvézy Service Etat Civil 6, rue Alexandre Mari 06364 Nice Cedex 4	Du lundi au vendredi 8h30 - 17h Tél : 04 97 13 51 11	17/01/2022 : 9h – 12h 25/01/2022 : 13h30 – 16h30 09/02/2022 : 9h -12h 17/02/2022 : 13h30 – 16h30 22/02/2022 : 13h30 – 16h30 28/02/2022 : 13h30 – 16h30
Mairie de Nice Mairie annexe Saint-Augustin 75, boulevard Montel 06364 Nice Cedex	Du lundi au vendredi 8h30 – 16h30 Tél : 04 89 98 20 55	17/01/2022 : 13h – 16h 18/01/2022 : 13h – 16h 28/02/2022 : 13h – 16h
Mairie d'Antibes Bâtiment annexe urbanisme Orange Bleu 11, boulevard Chancel 06600 Antibes	Du lundi au vendredi 8h30 – 12h 13h – 16h30 Tél : 04 89 73 55 59 06 30 23 58 45	18/01/2022 : 9h - 12h 09/02/2022 : 13h - 16h 28/02/2022 : 9h - 12h
Mairie de Grasse Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069 06131 Grasse	Du lundi au vendredi 8h15 – 16h30 Tél : 04 97 05 50 67	17/01/2022 : 9h – 12h 04/02/2022 : 13h – 16h 24/02/2022 : 13h – 16h
Mairie de Menton 17, rue de la République 06500 Menton	Du lundi au vendredi 8h30 – 12h30 13h30 – 17h Tél : 04 92 10 50 11	27/01/2022 : 9h – 12h 22/02/2022 : 13h30 – 16h30

Toutes les informations sur les modalités de participation à l'enquête publique et le dossier d'enquête publique sont également disponibles sur : www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr

RÉALISATION DES PHASES 1 & 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 17 JANVIER AU 28 FÉVRIER 2022 • BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

RÉCAPITULATIF DES RÉUNIONS DE PRÉPARATION

Des réunions préparatoires se sont déroulées entre la commission d'enquête, la préfecture et le Maître d'ouvrage SNCF Réseau en amont du début de l'enquête publique pour préparer, partager et ajuster les différents supports et modalités nécessaires au bon déroulement de l'enquête publique sur les phases 1 et 2 du projet de la LNPCA prévue entre le 17 janvier et le 28 février 2022.

RÉUNIONS PRÉPARATOIRES

DATE	ORDRE DU JOUR	PARTICIPANTS
19/10/2021 Matin	<ul style="list-style-type: none"> Présentation équipe projet Planning EUP projet phases 1&2- Présentation générale du projet Concertations 2019 et 2020-21) Le dossier d'enquête d'utilité publique Appréciation des enjeux par le maître d'ouvrage 	<ul style="list-style-type: none"> Préfecture Président Commission d'enquête Equipe projet SNCF
09/11/2021 Matin	<ul style="list-style-type: none"> Présentation équipe projet et commission d'enquête Présentation détaillée du projet LNPCA (historique, opérations des phases 1&2) Le dossier d'enquête publique Préparation de l'enquête d'utilité publique 	<ul style="list-style-type: none"> Préfecture Commission d'enquête Equipe projet SNCF
26/11/2021 Matin	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de la CE et de l'équipe projet Registre numérique (attendus de la CE, présentation des principes du registre) Affichage et campagne d'information Points divers (dossier EUP, visites de terrain, arrêté d'ouverture) 	<ul style="list-style-type: none"> Commission d'enquête Equipe projet SNCF
09/12/2021 Après-midi	<ul style="list-style-type: none"> Partage et ajustements de l'arrêté d'ouverture Affichage Organisation des paraphes des registres et dossier EUP Référents techniques et organisation des questions/réponses sur le registre numérique 	<ul style="list-style-type: none"> Préfecture Commission d'enquête Equipe projet SNCF
15/12/2021 Matin	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du registre numérique Formation au registre numérique séance 0 	<ul style="list-style-type: none"> Prestataire registre numérique (CDV) Commission d'enquête
17/12/2021 Matin	<ul style="list-style-type: none"> Registre numérique Affichage Supports d'information complémentaires Installation des lieux d'enquête Retour des dossiers en fin d'enquête 	<ul style="list-style-type: none"> Commission d'enquête Equipe projet SNCF
07/01/2022 Matin	<ul style="list-style-type: none"> Point sur communication en cours Supports d'enquête Organisation des paraphes Prochaine formation sur le registre numérique 	<ul style="list-style-type: none"> Commission d'enquête Equipe projet SNCF

	<ul style="list-style-type: none"> • Incidences éventuelles de la crise sanitaire sur l'EUP • Attentes de la CE vers le MOA pour la constitution du bilan d'enquête 	
07/01/2022 Après midi	Formation registre numérique, séance 1	<ul style="list-style-type: none"> • Prestataire registre numérique (CDV) • Commission d'enquête
12/01/2022 Matin	Formation registre numérique, séance 2	<ul style="list-style-type: none"> • Prestataire registre numérique (CDV) • Commission d'enquête

VISITES DE TERRAINS

DATE	ORDRE DU JOUR	PARTICIPANTS
24/11/2021 Journée	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de terrain sur les différents secteurs Marseillais 	<ul style="list-style-type: none"> • Commission d'enquête • Equipe projet SNCF
2/12/2021 Journée	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de terrain sur les différents secteurs du Var 	<ul style="list-style-type: none"> • Commission d'enquête • Equipe projet SNCF
3/12/2021 Journée	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de terrain sur les différents secteurs des Alpes-Maritimes 	<ul style="list-style-type: none"> • Commission d'enquête • Equipe projet SNCF